L'ACTION NATIONALE

Volume LXV, Numéros 9-10 Mai-Juin 1976 $5.00

M. Esdras Minville

1896-1975

Firmin LÉTOURNEAU
Marcel-Aimé GAGNON
Pierre HARVEY
François-Albert Angers
Richard ARÈS
André BERGEVIN

ISSN-0001-7469

●

Ce volume, dans son ampleur, ses illustrations et la qualité de sa présentation, a été rendu possible grâce à une subvention du ministère des Affaires culturelles et de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal.

Nos remerciements vont aussi à la brillante équipe qui a accepté d'écrire ce volume, conçu comme monument fidèle à la mémoire et à la pensée de M. Esdras Minville. Ses idées sont encore, parmi nous, d'une brûlante actualité.

Nous dédions ce volume à M. le ministre des Affaires culturelles, à tous les lecteurs de l'Action nationale, à la famille de M. Minville ainsi qu'à tous ses amis et aux anciens des Hautes Études Commerciales.

M. Minville a bien mérité du Québec.

Jean Genest,
directeur

●

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 615
Firmin LÉTOURNEAU : Esdras Minville 621
Pierre HARVEY : Idées économiques de Minville (1923-1936) 626
Fr.-A. ANGERS : Minville et les Hautes Études Commerciales 643
Marcel-Aimé GAGNON : Minville et l'action nationale 677
Richard ARÈS : Le commissaire royal 689
TÉMOIGNAGES 706
SEIZE PHOTOS 711
Fr.-A. ANGERS : La pensée économique de Minville 729
André BERGEVIN : Notes biographiques et répertoire 764
Esdras MINVILLE : La vocation économique du Québec 786
Esdras MINVILLE : Préliminaires de la Commission Tremblay 796
Fr.-A. ANGERS : Le sens d'une vie 802
INDEX DES AUTEURS ET DES MATIÈRES 806

Dépôt légal — Premier semestre 1976
Bibliothèque nationale du Québec

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1162

L'ACTION NATIONALE

Volume LXV, Numéros 9-10 Mai-Juin 1976 $5.00

M. Esdras Minville

1896-1975

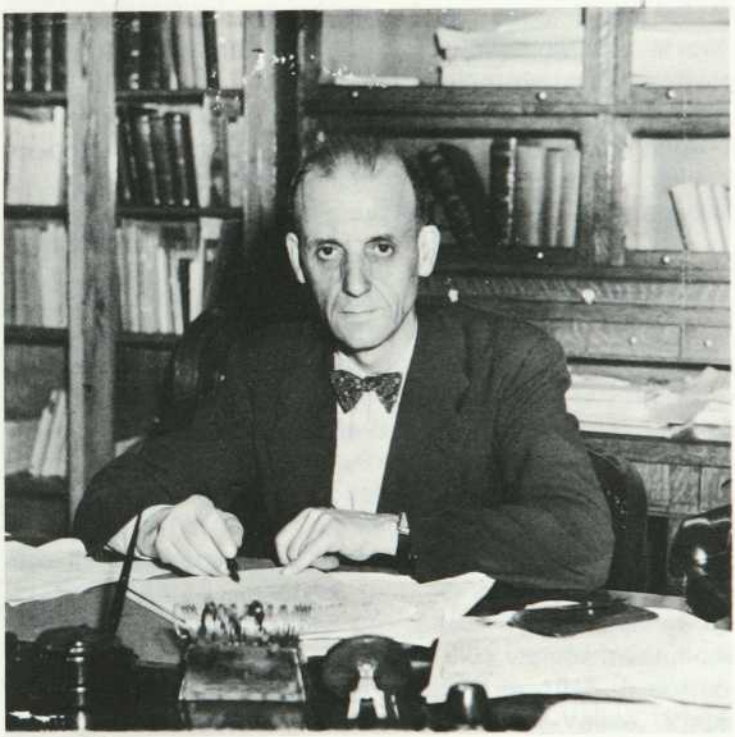

Firmin LÉTOURNEAU
Marcel-Aimé GAGNON
Pierre HARVEY
François-Albert Angers
Richard ARÈS
André BERGEVIN

Esdras Minville[1]

par M. Firmin Létourneau

1. Tiré du Devoir, samedi 13 août 1938. M. Létourneau, né en Gaspésie, professeur à l'Institut agricole d'Oka, écrivit cet article à l'occasion de la nomination de M. Minville à la direction des Hautes Etudes Commerciales, le 6 août 1938.

Il devient directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Retraçons, rapidement, sur le coin d'une table, en voyage, les étapes de la carrière de ce Gaspésien de Grande-Vallée, paroisse presque voisine de la mienne : Mont-Louis, petite patrie combien chère.

Je le vois d'abord dans sa famille. Le père, Joseph Minville dont les ancêtres venaient de St-Thomas-de-Montmagny, ne connaissait pas de repos. Il pêchait la morue et défrichait une terre, exploitait la mer et cultivait le sol. Il a élevé une famille de onze enfants en un temps où les primes aux pêcheurs, les octrois aux colons n'existaient pas. Il est mort en 1925. La mère a toujours été la Providence de tout le monde. Elle a plus de 80 ans. Je l'ai vue l'été dernier. Elle ne sait pas vieillir.

Vers 1908, un des onze enfants entra dans la communauté des Frères des Écoles chrétiennes. C'était la première vocation religieuse de la paroisse. Il est devenu le Frère Alfred, qui a dirigé les école St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, Salaberry et Ste-Brigide, de Montréal. Le plus jeune de la famille, Esdras, fréquentait l'école du village. Il passait pour avoir du talent. L'une de mes soeurs, Odile, lui a fait l'école. A l'âge de quinze ans, il ferma ses livres. Il travaillait, soit à la pêche, soit à la terre. Le Frère Alfred venait de terminer son scolasticat. Ses supérieurs le nommaient professeur au pensionnat St-Laurent de la rue Côté, l'une des plus vieilles institutions d'enseignement de Montréal. C'était en 1915. Il correspondait avec son vieux père de Grande-Vallée, s'intéressait à son jeune frère, lui parlait d'étude. Les circonstances paraissent favorables, celui-ci partit pour la rue Côté. Il avait dix-huit ans. Le directeur du collège l'inscrivit en troisième année. Il fit quatre années en quinze mois, arriva premier. Porteur d'un diplôme commercial, il retourna chez lui à Grande-Vallée. Que fera-t-il? A cette époque, de grands projets germaient facile-

ment dans le cerveau des capitalistes américains. L'un deux, brave Irlandais que j'ai bien connu, C.W. Mullen, avait lancé, à la Rivière-Madeleine, à côté de Grande-Vallée, une colossale entreprise : THE GREAT EASTERN PAPER CO., non viable à cause de l'entêtement d'un seigneur qui refusa à la compagnie les facilités d'accès à la mer qui eussent été indispensables au succès. Esdras Minville y trouva un emploi comme chronométreur. Il avait deux compagnons : mon frère Anicet, aujourd'hui marchand à Mont-Louis, et Roland Fournier, également de Grande-Vallée, qui m'a suivi à Oka.

Durant les périodes de ralenti, Esdras Minville devenait bûcheron et faisait la vie du « campe » en bois rond avec ses lits de sapins.

Vers 1919, la grippe espagnole éclata. La famille Minville fut rudement secouée. Deux grands frères et une soeur moururent. Esdras échappa comme par miracle à la mort. Il réfléchit, trouva trop léger son bagage de connaissances. L'ambition de continuer ses études s'empara de lui. Il ne savait pas trop à quelle porte frapper. Dans ce temps-là, la Gaspésie n'était pas comme aujourd'hui, à l'ordre du jour. Les directives manquaient. Ce n'était pas facile de trouver sa voie. Minville demanda des renseignements à différentes grandes écoles.

Il opta pour l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. Il eut de la difficulté à se faire admettre. Ses études antérieures paraissaient trop sommaires. On le prit à l'essai. Inscrit en 1919, il devenait licencié en 1922, premier ou deuxième de sa classe.

Durant ses vacances, Esdras Minville gagnait ses cours. Il reprenait son ancien métier de pêcheur. Il comptait ses sous, épargnait, vivait dans la plus grande austérité : pas de cigarettes, pas d'alcool, pas de théâtre, des livres, seulement des livres.

En 1922, il entra à l'emploi de la maison J.-E. Clément, courtier d'assurance. Tout en travaillant il suivait

des cours à la faculté de philosophie et à l'École des sciences sociales. Fatigué, il tomba malade, abandonna sa situation et prit la route de Grande-Vallée. Il se rétablit. Comme il avait connu M. l'abbé Lionel Groulx, il adressa un article, son premier, à l'Action Française, devenue l'Action Nationale. L'abbé Groulx sollicita un deuxième article pour l'enquête : l'Ennemi dans la place.

Minville cherchait de la documentation. L'abbé Groulx l'envoya chez Olivar Asselin. Celui-ci avait lu le premier article et l'avait trouvé de son goût. Non seulement, il fournit de la documentation au solliciteur, mais il lui offrit une situation. Un article bien écrit peut donc valoir un emploi. M. Minville devenait assistant de M. Asselin chez Versaille, Vidricaire et Boulais, comme rédacteur de la Rente.

Il continue sa collaboration à l'Action Française et étudie dans un coin.

En octobre 1924, il entre dans le corps professoral de l'École des Hautes Etudes Commerciales, son Alma Mater, comme chargé de cours : cours de français commercial. Il conserve son poste chez Versailles. Il y remplace même Asselin qui traverse la rue pour s'installer chez Beaubien. Publiciste d'une grande maison de finance et professeur dans une grande école ! C'est déjà quelque chose.

En 1927, il devient chef du service de publicité à l'École des Hautes Etudes. En collaboration avec MM. Gérard Parizeau, Fortunat Fortier, François Vézina et quelques autres, il fonde l'Actualité Économique, qui deviendra, en 1928, si ma mémoire est fidèle, l'organe officiel de l'École. Il assume la direction de cette revue, y publie des articles chargés de doctrine.

Je pourrais parler des activités extra-professorales de Minville. Mentionnons les principales : directeur de la Ligue d'Action Française dont faisaient partie M. l'abbé Perrier, curé, dans le temps, de St-Enfant-Jésus, M.

l'abbé Lionel Groulx, le R.P. Archambault, MM. Arthur Laurendeau, Omer Héroux et autres défenseurs des droits du français, professeur aux Semaines sociales, membre de la Commission de cette Université ambulante, président de la Ligue d'Action nationale qui a remplacé la Ligue d'Action française.

M. Minville s'est spécialisé dans les questions économiques et sociales. Il a publié sur ces sujets de nombreux articles inspirateurs d'énergie.

Vers 1930, il amorça une campagne de publicité en faveur de la Gaspésie. Il a attiré sur cette partie de la province l'attention des gouvernants. En 1936, il devenait conseiller technique du ministère du Commerce et de l'Industrie qui le chargeait de l'organisation et de la direction de l'inventaire des ressources naturelles.

Inventaire des ressources naturelles de la province ! C'est le travail le plus important, le plus rempli de promesses qu'un gouvernement ait jamais lancé. Je pourrais en parler longuement, mais passons.

A la suggestion de M. Minville, le gouvernement poursuit, à Grande-Vallée, la plus belle expérience qui soit : l'exploitation par et pour le peuple, d'une façon rationnelle, des deux grandes ressources naturelles de l'endroit : le sol et la forêt. En d'autres termes, il s'agit d'appuyer l'agriculture sur la forêt, de faire des agriculteurs sylviculteurs, comme dans les pays scandinaves, les plus heureux du monde. L'expérience est déjà réussie. La terre et la forêt cesseront de se traiter en ennemies. Celle-ci rentrera dans l'économie nationale. Elle apportera à la masse sa part de revenu.

Le gouvernement qui lancera, partout où il y a encore de la forêt exploitable, une politique semblable à celle qu'on applique à Grande-Vallée, aura mérité de la patrie.

Après vingt-cinq années de services loyaux et enthousiastes, M. Henry Laureys se retire de l'École des Hautes Etudes, ayant accompli une oeuvre qui restera.

M. Esdras Minville le remplace. « The right man in the right place ». Portant dans sa frêle personne les aspirations de notre race, il fera de son école un centre de haut savoir, un phare.

En terminant, j'exprime le voeu que nos grandes écoles collaborent de plus en plus à l'oeuvre nationale du développement économique et social de notre province. Je pense particulièrement à mon école : l'Institut Agricole d'Oka, et j'en profite pour dire toute la respectueuse sympathie, tous les espoirs que nous inspire son nouveau directeur, le R.P. Norbert, B.S.A.

Marions l'agriculture, l'industrie et le commerce, et lançons-nous à la conquête de la richesse économique, le point d'appui du levier qui soulèvera tout.

Pêcheurs, bûcheron, Minville est devenu directeur de son Alma Mater. Il s'est hissé, tout seul, au sommet. Son secret ? le travail opiniâtre, l'étude, le sérieux. C'est un exemple ! Suivons-le.

■ ● ■

Les idées économiques d'Esdras Minville des débuts à la maturité (1923-1936)

par Pierre Harvey

Par rapport à ce que l'on considère normalement comme relevant des préoccupations de l'économiste, l'oeuvre d'Esdras Minville peut s'ordonner en deux périodes assez nettement distinctes l'une de l'autre. De 1923, jusque vers 1937-38, l'oeuvre est surtout économique ; après, elle relève plus de ce que l'on pourrait appeler la « philosophie sociale ». A suivre d'année en année les écrits de l'ancien directeur des HEC, on perçoit en effet une lente désaffection par rapport aux problèmes économiques proprement dits, avec comme transition, à partir de 1932 surtout, un intérêt de plus en plus vif, d'une part, pour la mise en place des préalables à une certaine « planification » d'un développement harmonieux pour le Québec et d'autre part, un intérêt croissant pour la question de la refonte du système économico-social, surtout dans la ligne de l'organisation corporative. Les remarques qui suivent seront consacrées à la première période, au cours de laquelle, en fait, s'est progressivement formée et intégrée la pensée économique qui allait ensuite servir d'arrière-plan et de support à l'élaboration d'une certaine « philosophie sociale ». Celle-ci d'ailleurs devait se modifier avec le temps, le corporatisme y occupant de moins en moins de place dans les années de l'immédiat après-guerre.

A travers ces cheminements on peut cependant relever dans les oeuvres de Minville un certain nombre de préoccupations qui se consolideront avec le temps. Du début jusqu'à la fin de sa carrière d'abord, Minville se préoccupera de l'économie du Québec et surtout de la promotion des intérêts économiques de la collectivité québécoise ; en second lieu, Minville aura toujours une forte tendance à prendre parti pour les catégories les plus démunies de la société ; enfin la recherche constante d'un ordre économique à substituer à ce qui est perçu comme le désordre du capitalisme libéral de l'époque l'amènera à adopter une attitude réformiste qui se manifestera de plusieurs façons mais surtout,

pendant un temps du moins, par une adhésion à l'idée corporatiste.

Toutes ces préoccupations sont naturellement marquées très fortement par les problèmes de l'époque, ceux, en particulier, qui résultent de la crise de 1929. Si Minville cherche un ordre nouveau quelconque, c'est d'abord que la Grande crise constitue pour lui, comme pour plusieurs de ses contemporains, la démonstration de la faillite du capitalisme libéral. Dès 1923, il se préoccupait déjà de l'infériorité économique de ses compatriotes dans leur propre milieu, mais la crise succédant à l'invasion américaine, vient, à ses yeux, accentuer l'urgence de reconstruire un Québec économique pour les Québécois, en se préoccupant alors surtout du sort des classes laborieuses, les plus touchées par les grands bouleversements de l'époque. On est donc justifié d'affirmer que les grands axes de la pensée économique de Minville, dans cette première partie de sa carrière, sont très fortement intégrés les uns aux autres autour de la promotion économique des Québécois dans un ordre économique plus humain.

Ceci dit, il n'est pas toujours facile, cependant, et au-delà de ces considérations générales, de se faire une idée claire de la pensée de Minville à travers ses écrits. D'abord ceux-ci sont abondants, mais fort disparates. Ils touchent une foule de problèmes qui sont abordés le plus souvent à l'occasion de commentaires sur les événements du moment. En second lieu, ces commentaires d'actualité, au-delà des simples descriptions statistiques, font nettement plus de place aux interrogations qu'aux affirmations ou prescriptions. Enfin, l'appareil strictement analytique est peu explicite ou en tout cas, diffus : il s'agit plus de doctrine que d'analyse économique proprement dite, au sens que nous donnerions à ces mots à l'heure actuelle. Cette dernière remarque mérite cependant quelques commentaires.

Tous ceux qui ont connu Esdras Minville d'un peu

près sont d'accord sur un point : il n'a jamais voulu s'attribuer à lui-même le titre d'économiste. Et à le lire, on a nettement le sentiment que lorsqu'il aborde un problème économique, il pose surtout des questions dont il attend les réponses d'autres que lui-même. Ce qui est attribuable, sûrement pour une bonne part, à sa très grande modestie, mais aussi probablement aux circonstances du moment. Quand Minville commence sa carrière, il n'y a pas, dans le milieu Québécois un seul économiste de profession. Ceux qui abordent l'examen des problèmes de l'heure le font avec les moyens du bord, et Minville n'échappe pas à cette règle : il a à faire seul ses premières armes, ou à peu près. A part François Vézina qui commence sa carrière à peu près en même temps que Minville, Edouard Montpetit constitue alors, à toute fin utile, le seul guide dont Minville puisse disposer. Or, Montpetit lui-même a été formé à l'École française dominante de l'époque qui est encore très près du Droit et plus préoccupée de descriptions institutionnelles que d'analyse proprement dite. A part certains représentants, comme Aftalion par exemple, de l'école « positiviste », les économistes français de l'époque, surtout dans les Facultés, sont, pour une part, juristes et se préoccupent beaucoup de réformisme. Et comme le note Schumpeter : « aucun de (ces) groupes qui mettent de l'avant des systèmes de reconstruction sociale, socialistes et solidaristes inclus, n'ont apporté de contribution digne de mention dans une histoire de l'analyse » [1]. Leur apport n'en doit pas être considéré comme négligeable pour autant : on ne doit pas cependant le chercher dans le domaine de l'analyse, mais plutôt dans ceux de la description des institutions, de la critique du système et de l'élaboration d'idées pour la réorganisation de celui-ci. C'est tout naturellement dans cette voie que devait s'engager Minville, par suite

1. Schumpeter, J.A. *History of Economic Analysis*, Oxford University Press, 1954, p. 843. La traduction est de nous.

des influences subies, des problèmes à résoudre et, pour une part aussi, de son propre tempérament.

Ce qui ne veut pas dire, cependant que Minville ne disposait pas au moins d'un minimum d'idées claires sur les mécanismes économiques fondamentaux. Par exemple, dans un commentaire sur les problèmes monétaires des premières années de la crise, Minville manifeste qu'il perçoit très nettement, et surtout beaucoup mieux que la plupart de ses contemporains, la notion de circuits réelle et monétaire : « Le mouvement économique comporte, écrit-il alors, une double circulation : celle des marchandises d'une part, celle de la monnaie d'autre part. Et ces deux circulations sont tellement liées que la moindre variation dans l'une a aussitôt sa répercussion sur l'autre sous forme de hausse ou de baisse des prix. Que la production du blé, par exemple, dépasse, à un moment donné, les besoins et les prix baissent. Qu'au contraire la demande de blé l'emporte sur l'offre, les prix montent. Inversement, si la circulation fiduciaire d'un pays se gonfle au delà des limites normales les prix tendent à monter non pas à cause de l'appréciation des marchandises proprement dites, mais à cause de la dépréciation relative de la monnaie, affectée par sa propre surabondance » [2].

De même, Minville perçoit très bien les enchaînements de réactions économiques que Keynes devait quelques années plus tard populariser dans la théorie économique par l'intermédiaire du concept de multiplicateur d'emploi. A l'occasion d'un commentaire sur les travaux publics comme mesure destinée à combattre le chômage, Minville souligne comment l'effet de ces mesures ne s'arrête pas à la création directe d'un certain nombre d'emplois : « Le travail appelle le travail. Par répercussion, l'intervention des pouvoirs publics relevait

2. *La Monnaie dirigée et l'or*, « Actualité Économique », janv. 1931, p. 365.

l'industrie et le commerce, créant de l'emploi là où, sans cette intervention, il n'y en aurait pas eu, libérant des capitaux qui, répandus dans le public en quelque sorte par ondes successives, retardaient le déclin de sa puissance de consommation » [3]. Dans ce commentaire, Minville plaide pour les travaux publics contre l'allocation directe aux chômeurs. Et il réfute les arguments de ceux qui préconisent les secours directs parce que moins coûteux : « La politique des travaux coûte cher en argent, c'est entendu ! Coûte-t-elle plus cher que l'assistance aux chômeurs (...) ? Tout comme le travail appelle le travail, le chômage engendre le chômage. La suspension des travaux remédiateurs réduisit à la mendicité des centaines d'ouvriers ; du même coup, elle ralentit l'activité dans les diverses branches de l'industrie et du commerce qui alimentaient ces travaux. Des centaines d'autres travailleurs perdaient ainsi (...) leur emploi (...) Le public payeur de taxes est-il soulagé dans la mesure où l'on réduit les travaux de chômage ? Non, puisqu'il doit combler le déficit croissant des budgets d'assistance. Or le public payeur de taxes voit lui-même sa capacité de paiement péricliter au rythme du ralentissement général des affaires » [4]. On admettra qu'en 1933, pour un non-économiste, les divers éléments du « modèle » macro-économique sont assez bien tenus en main !

Une lecture attentive de la masse considérable des commentaires d'actualité que rédige Minville au cours des années de la crise permettrait de dégager de nombreux autres passages montrant qu'il maîtrisait assez bien l'essentiel des mécanismes macro-économiques tels qu'ils étaient perçus à l'époque. Par ailleurs l'analyse micro-économique semble nettement plus étriquée. Ce qui ne doit pas nous surprendre outre-mesure. D'abord, dans la littérature française de l'époque, du moins chez

3. *L'aide aux chômeurs*, « Actualité Économique », avril 1933, p. 41.
4. Ibid. p. 44.

les auteurs qui dominent alors la scène, par l'intermédiaire des Facultés surtout, l'analyse micro-économique se réduit à très peu de chose : quelques considérations générales sur l'équilibre de l'offre et de la demande ordinairement. Minville ne va pas au-delà de ses sources dans cette voie. On comprend facilement pourquoi d'ailleurs ; il est préoccupé avant tout de politique économico-sociale à une époque où les problèmes les plus pressants sont d'ordre macro-économique. Il est normal alors que la micro-économie n'ait que peu d'intérêt pour lui.

Abordons maintenant ce domaine de la politique économico-sociale qui constitue manifestement le point de convergence des intérêts d'Esdras Minville au cours de la première période de sa carrière. Disons tout de suite, ce qui est d'ailleurs normal, que sur un certain nombre de points, particuliers, les idées de Minville, telles qu'il les exprimait il y a une quarantaine d'années, peuvent parfois paraître étranges au lecteur trop pressé. Elles le sont moins si on les replace dans le contexte de l'époque ; mais surtout, on se rend compte à une lecture plus attentive que Minville ne répugne pas, loin de là, à moderniser ses vues à mesure que dans l'ensemble du monde les idées elles-mêmes évoluent. Car tout en étant très préoccupé de doctrine, Minville n'a rien du doctrinaire.

En 1925, par exemple, il écrit de l'impôt sur le revenu : « C'est un impôt direct inquisitorial, c'est-à-dire, tracassier ». C'est « une ingérence dans (les) affaires privées » [5]. Mais l'opposition à cette ingérence vient du fait que les formules de perception sont compliquées, que les taux pour les particuliers sont progressifs alors qu'ils restent proportionnels pour les maisons d'affaires, que celles-ci disposent de moyens d'éluder une part de la charge alors que les particuliers sont à la fois plus dépourvus sur ce plan et tout aussi tentés de cher-

5. *L'impôt sur le revenu*, « Actualité Économique », mai 1925 pages 9 et 10.

cher à échapper au fisc, ce qui fait qu'un très grand nombre de contribuables sont pris en défaut. Mais six ans plus tard, revenant sur le même sujet à l'occasion d'un commentaire sur le budget fédéral Minville écrit : « On se demande (...) pourquoi le ministre des Finances, qui porte de 1 à 4 p.c. la taxe sur les ventes, multipliant ainsi par quatre l'impôt qui grève le plus directement et le plus lourdement le budget du pauvre, du petit salarié, du père de famille chargé d'enfant (...) a jugé bon d'abaisser par le sommet le barême de l'impôt sur le revenu (...) Aider en les dégrevant, les capitalistes qui entreprennent la mise en oeuvre de nos ressources naturelles, nous en sommes. Exonérer ces mêmes capitalistes en leur donnant carte blanche, et relever l'impôt qui atteint la masse des consommateurs, le procédé est des plus discutables » [6]. Les termes des commentaires de 1925 permettaient de penser que Minville favorisait l'impôt indirect et s'accommodait mal d'un impôt sur le revenu. Ceux de 1931 montrent bien qu'il était alors ou est devenu parfaitement conscient du caractère régressif de l'impôt indirect, surtout lorsqu'il s'accompagne d'un dégrèvement des revenus les plus élevés. On n'aura donc pas à s'étonner, malgré ce qu'il écrivait au tout début de sa carrière, de le voir endosser trente ans plus tard les recommandations de la Commission Tremblay sur la fiscalité dans le Québec.

Sur d'autres points Minville reflète plus étroitement les idées de son temps. C'est le cas, tout au long de la Crise, en ce qui concerne le problème de l'équilibre budgétaire. A mesure que se prolonge le marasme économique, les administrations canadiennes, comme partout dans le monde, ont à supporter un nombre sans cesse croissant de chômeurs avec des ressources fiscales déclinantes. D'année en année, les déficits s'accumulent et les ministres des Finances cherchent à rétablir la

6. *Le budget canadien de 1931*, « Actualité Économique », juin-juillet 1931, p. 120.

situation en accentuant la pression fiscale. Minville, dans ces commentaires successifs sur les budgets canadiens constate cet état de choses et se voit contraint d'approuver les efforts déployés par le gouvernement pour équilibrer son budget. Il considère même que c'est là un préalable à la reprise de l'activité économique. Bien sûr, une telle attitude nous paraît, à l'heure actuelle, contraire à tout bon sens. Mais il ne faut pas oublier que c'était là, avant la guerre de 1929, l'attitude générale dans le monde. Le principe de la demande effective et la notion de budget fonctionnel ne feront leur apparition dans la littérature qu'après 1936. On n'en trouvera un premier énoncé approximatif dans les documents canadiens que lors des toutes dernières étapes des travaux de la Commission Rowell-Sirois, au début de la guerre de 1939. En préconisant l'équilibre budgétaire comme remède à la crise, Minville ne fait alors que refléter les opinions générales à l'époque sur la question. De même, lorsque Minville discute de questions monétaires, il reste nettement dominé par l'idée de l'étalon-or dont l'abandon lui paraît devoir entraîner une inflation dévastatrice. Mais c'est là cependant un domaine où il ne semble vouloir se hasarder qu'avec réticence, et ses commentaires sur ces questions sont toujours remplis d'interrogations. Il faut admettre cependant que dans le contexte de la Crise, le désarroi était tel que chaque dévaluation ou chaque désaffection par rapport à l'or prenait les commentateurs par surprise. On assistait, impuissant, à l'écroulement d'un système que l'on s'était habitué à considérer comme immuable. Et ce n'est qu'avec les accords de Bretton Woods en 1944 que l'on parviendra à concevoir un ordre économique international nouveau et viable... du moins pour quelques décennies. Minville n'est manifestement pas très à l'aise dans ce domaine. Il se contente de refléter, avec les interrogations posées et les inquiétudes manifestées, la confusion presque générale des esprits sur ces problèmes à ce moment de l'histoire économique du monde.

Par contre, dans d'autres domaines, les idées de Minville tranchent nettement sur celles d'un bon nombre de ses contemporains. C'est le cas d'abord en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Malgré l'idéologie libérale dominante à l'époque, dès 1931 il dit de l'exploitation de l'hydro-électricité : « La Commission hydro-électrique de l'Ontario (...) constitue un bel exemple d'entreprise fondée et administrée par le public et pour le public. En une vingtaine d'années, elle a réalisé des progrès qui sont la réponse la plus nette, la plus péremptoire à ceux qui professent que seule l'initiative privée est capable de mener à bien une entreprise de cette nature » [7]. A ceux qui arguaient contre l'Hydro-Ontario qu'il s'agissait là d'un monopole d'État, ce qui, à l'époque était souvent considéré comme un argument sans réplique, Minville répondait que l'affirmation était inexacte parce qu'il subsistait un certain nombre d'entreprises privées dans le secteur, et surtout, il ajoutait immédiatement : « Mais même si l'Hydro-(Ontario) était véritablement un monopole d'État, avec les inconvénients que cela peut comporter, il resterait encore qu'il vaut mieux *posséder* un monopole même si l'on croit avoir à s'en plaindre que d'en *subir* un sur lequel il faut désespérer d'exercer jamais même la plus faible action » [8]. Il ajoutait d'ailleurs qu'il s'agissait là d'un puissant moyen dont pouvait disposer l'État pour mettre à la raison les grandes entreprises capitalistes, pour assurer son indépendance politique et pour servir de levier de commande dans ses projets de développement économique.

Cette liberté par rapport à ce qui à l'époque était considéré comme hétérodoxe, surtout dans les milieux d'affaires, on la retrouve aussi à l'occasion des commentaires nombreux qu'écrit Minville sur la question de l'exploitation forestière. Contrairement à ce que

7. *L'Hydro-electric Commission de l'Ontario ;* « Actualité Économique », décembre 1931, p. 376.
8. Ibid, page 378.

croient ou feignent de croire plusieurs de ses contemporains, il ne cesse de répéter que nos ressources, dans ce domaine sont malgré tout limitées et qu'il y aurait hautement intérêt à en aménager rationnellement l'exploitation. Mais surtout il perçoit très bien l'effet des politiques d'exploitation des grandes entreprises papetières sur l'avenir de cette ressource. Et il n'hésite pas à recommander, dès 1930, que le reboisement soit mis à la charge des entreprises : « On devrait (...) déterminer d'avance la capacité maximum de production de ces usines afin de parer à l'épuisement des forêts et même prévoir, en cas de nécessité, le reboisement aux frais de l'entreprise » [9].

Cette question des forêts revient très souvent dans les écrits de Minville. C'est une question qu'il connaît bien, à laquelle il s'est très tôt intéressé et qui constitue pour lui un des points d'appui important pour la mise en place d'une politique de développement régional surtout pour les régions excentriques du Québec, comme sa Gaspésie natale par exemple. Ses préoccupations pour le développement régional s'inscrivent d'ailleurs dans l'ensemble de ses visions réformistes que nous examinerons maintenant.

Rappelons encore une fois au préalable que presque toute la période que nous analysons ici sommairement est dominée par l'immense tragédie de la grande crise de 1929. On a le très net sentiment alors qu'une période de l'histoire du monde se termine et qu'il faut voir à aménager les conditions d'un monde meilleur pour le futur. Et ce monde meilleur à bâtir doit faire une place plus large aux préoccupations autres que de production : « Il faut en prendre son parti, écrit Minville, le régime économique doit se socialiser, i.e., prêter plus d'attention à l'aspect social des phénomènes économiques. Le libéralisme économique — qui n'a d'ailleurs jamais été appli-

9. *Nos ressources forestières ;* « Actualité Économique » août-septembre 1930, p. 182.

qué intégralement — a valu au monde d'immenses progrès, mais en un temps où les problèmes économiques les plus pressants étaient des problèmes de production. Tel n'est plus le cas : la crise actuelle est une crise de répartition, nos problèmes sont des problèmes de répartition (...) Par définition (le libéralisme) s'oppose aux interventions d'autorité, à la réglementation méthodique selon un plan d'ensemble de la vie économique et sociale. Le difficile, le périlleux ce sera d'ajuster une économie conçue selon les principes du libéralisme aux exigences d'une époque ayant des aspirations que le libéralisme ignore » [10].

On retrouve dans ce texte une des idées maîtresses de Minville : la nécessité d'organiser rationnellement l'économie. Ce qui ne veut pas dire qu'on doive enfermer le pays dans un système de barrières étanches, au contraire. Contre tous les isolationnistes, Minville ne cesse de prêcher la nécessaire complémentarité internationale. En 1932, il écrit par exemple : « Nous ne disons pas que le tarif douanier seul (...) soit la cause (de la crise du commerce extérieur) mais nous disons qu'une politique douanière qui restreint outre mesure nos échanges avec l'étranger, loin (d'y) remédier contribue à l'aggraver » [11].

Ce programme de restauration Minville l'expose d'ailleurs dès 1927, c'est-à-dire tout au début de sa carrière et avant que la crise n'ait frappé le monde occidental. L'occasion lui en est fournie par un cycle de conférences publiques lancé par l'intermédiaire de la Société des Conférences de l'École des Hautes Études Commerciales. Minville fait alors un exposé sur les problèmes économiques du Québec » [12]. Il fait un bref

10. *Lendemain d'élection ;* « Actualité économique », octobre 1935, pp. 458 et 459.
11. *Le commerce international en 1931 ;* « Actualité économique », février 1932 p. 478.
12. *Agir pour vivre,* « Activité économique », novembre 1927, p. 146-162.

récit de la débandade de l'économie québécoise devant l'invasion anglo-américaine qui tend à faire des Québécois un peuple de salariés. Il souligne comment l'agriculture a été brisée par une excessive concentration économique sur Montréal et propose un certain nombre de mesures pour remédier à la situation : politique familiale pour fixer la population, promotions des PME liées aux divers milieux régionaux, modernisation de l'agriculture et occupation des sols utilisables, inventaires des ressources et création d'un organisme provincial, le *Conseil technique d'études économiques,* chargé d'étudier les mesures à prendre, d'en faciliter et surveiller l'application. Ces divers éléments de programmes se retrouvent ensuite dans les écrits subséquents de Minville. Il vaut donc la peine de les examiner, de plus près. Commençons par les propositions concernant l'agriculture qui ont fait couler beaucoup d'encre dans les années de l'immédiat après-guerre.

On a accusé Minville à ce sujet, de s'être laissé aller à l'agriculturisme. Je n'entreprendrai pas ici de rouvrir ce débat. M. Angers a fait bonne justice de ces prétentions déjà [13]. Je me contenterai de souligner que si Minville prêche la consolidation de l'agriculture, ce n'est pas par opposition à l'industrie et au commerce. Il écrit en effet sans équivoque : « Nous ne pouvons nous attarder indéfiniment à la phase agricole de l'économie : il nous faut songer à autre chose, au commerce et à l'industrie, compléments indispensables de l'organisme économique » [14]. Mais l'industrie est en plein développement, la grande industrie surtout : « Le formidable élan imprimé à la grande industrie en ces dernières années nous dispense, nous interdit même tout nouvel effort en

13. *L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle ;* Angers, F.A. ou l'Économie Québécoise, sous la direction de Rodrigue Tremblay, Presses de l'Université du Québec, 1976, pp. 149-163.
14. *L'organisation de l'épargne ;* « Actualité économique », décembre 1934, p. 503.

ce sens. Le grand effort des années à venir devra tendre à établir enfin l'agriculture sur la base d'une prospérité stable et définitive » [15]. Il ne s'agit donc pas d'un retour béat à un pastoralisme figé, mais bien plutôt de prendre conscience que l'industrialisation a fait de l'agriculture le parent pauvre de l'économie. Minville ne demande pas de retour en arrière, mais suggère que l'on rétablisse un équilibre rompu entre un secteur industriel en pleine expansion et une agriculture qui prend de la « peau de chagrin ». Bien sûr Minville reste, dans l'âme, très attaché à ses origines rurales et son plaidoyer pour l'agriculture est empreint d'une chaleur que l'industrie ne saurait susciter chez lui. Ce qui est quand même tout autre chose que l' « agriculturisme » conçu comme doctrine permanente.

Le thème des PME revient souvent aussi dans la pensée de Minville. Il constate d'abord que les Québécois sont absents de la grande entreprise : « Qu'avons-nous à faire dans la direction des services publics : transports terrestres et maritimes, téléphones, télégraphes, organes vitaux de la machine économique ? Qu'avons-nous à voir dans l'administration de l'industrie hydro-électrique, ressource précieuse sur laquelle nous étions en droit de compter pour nous soustraire éventuellement à une tutelle aussi dangereuse que coûteuse, et que nous avons laissée se constituer en monopole qui ne manquera sûrement pas une occasion de nous faire sentir le poids de sa puissance ? Qu'avons-nous à faire dans l'industrie du papier, la plus grande industrie manufacturière de la province et du pays, sauf à lui fournir la plupart de ses manoeuvres et de ses petits employés ? » [16]. Minville semble convaincu que nous ne sommes pas prêts (à l'époque déjà !) pour la grande industrie. De plus, les régions ont besoin d'implantations plus modestes pour rééquilibrer leurs structures économiques. Il suggère

15. *Agir pour vivre* ; op. cit. p. 155.
16. *Agir pour vivre* ; op. cit. p. 151.

donc de tendre « à reconstituer, en marge des grandes industries, une chaîne de petites et moyennes entreprises (...) qu'il nous suffira de compléter de fortifier pour en faire l'organisme économique complet dont nous avons tant besoin ? [17].

La base de la vision que se donne Minville d'une politique de développement économique harmonieux du Québec reste cependant l'inventaire des ressources et la mise en place d'un organisme directeur responsable des programmes à mettre en oeuvre. Cette question de l'inventaire des ressources apparaît dès 1927, mais elle est présentée comme un préliminaire à la planification du développement : « Puisque nous sommes aujourd'hui acculés à la nécessité de tout recommencer ou à peu près, n'est-il pas raisonnable que nous tâchions de procéder cette fois avec méthode, selon un plan d'ensemble, suivi ? (... Il s'agit de commencer par le commencement, de dresser la liste des ressources dont nous disposons, d'apprendre où elles sont, ce qu'elles sont, ce que nous pouvons en faire dans l'état actuel des choses (...) » [18]. Donc, inventorier pour pouvoir planifier.

Cette question de l'inventaire des ressources comme préliminaire à la remise en ordre de l'économie québécoise, Minville l'abordera à plusieurs reprises au cours de la première partie de sa carrière. Il y reviendra par exemple en 1935, soulignant alors que c'est là une idée qu'il a mise lui-même de l'avant dix ans plus tôt « en pleine prospérité, alors que, tout le monde ayant de l'argent sous le pouce, personne, sauf quelques rares pessimistes ne sentait encore le mal qui déjà nous ruinait » [19]. Ces grandes enquêtes dont rêvait Minville finirent par être lancées avec le support du gouvernement.

---

17. Ibid, p. 155.
18. *Agir pour vivre* ; op. cit. p. 155.
19. *Une idée ancienne toujours opportune* ; Actualité économique, juin-juillet 1935, p. 260.

Mais la mesquinerie politicienne s'en mêlant, elles s'enlisèrent progressivement, par suite surtout du caractère étriqué des ressources mises à la disposition des chercheurs, d'ailleurs peu nombreux et pour certains, assez sommairement préparés, il faut l'admettre. Les ouvrages de la collection « Notre Milieu » devaient constituer la dernière manifestation de cet effort de recherche lancé par Minville dès 1927.

Ces grandes enquêtes ne devaient pas avoir un caractère académique. Pour Minville, il s'agissait d'abord de mettre en oeuvre une politique. Ce qui l'avait amené, dès 1927 aussi, à promouvoir la création d'une sorte de Conseil économique, qu'il intitule alors *Conseil technique d'études économiques* : « Pourquoi (. . .) n'aurions-nous pas chez nous un *Conseil technique d'études économiques* (. . .) qui, groupant quelques-unes de nos plus fortes personnalités, se chargerait de procéder à la vaste et si nécessaire enquête (proposée) et mettrait ensuite à l'étude les moyens de tirer parti, à notre bénéfice, de nos ressources (. . .) » [20]. Cette idée d'une sorte d'organisme de planification sera reprise en 1933. Minville profite alors de la publication d'un rapport du Comité économique de la société des Nations sur la question pour développer le projet qu'il avait mis de l'avant six ans plus tôt [21]. Il explique pourquoi un tel Conseil devrait être constitué d'experts et avoir un rôle consultatif. Il esquisse même le schéma d'organisation par comités et sous-comités ainsi que les règles générales de nomination des membres. Il dresse une liste des principaux problèmes sur lesquels le Conseil devrait se pencher de toute urgence : « Le Conseil étudierait les problèmes que les autorités politiques lui soumettraient. Mais il jouirait d'un droit d'initiative, mettant à l'étude les questions qui lui paraîtraient suffisamment

20. *Agir pour vivre* ; op. cit. p. 157.
21. « *Les conseils économiques dans le monde* », Actualité économique, août-septembre 1933, pp. 205-219.

importantes. Il serait chargé d'élaborer une politique économique adaptée aux besoins, aux moyens, aux aptitudes, à la situation de notre peuple » [22]. Cette recommandation de Minville finira elle aussi par être mise en pratique par le gouvernement du Québec ; mais à travers les vicissitudes électorales, elle sera progressivement vidée d'une bonne part de son contenu.

Il y aurait encore plusieurs des idées économiques de Minville qu'il serait intéressant d'analyser. On ne peut, par exemple, manquer au moins de mentionner les deux premiers textes des tout débuts de sa carrière et portant l'un sur l'impérialisme américain, l'autre sur les investissements étrangers [23]. Ces textes manifestent une assurance qu'on ne retrouvera pas souvent par la suite. On a l'impression qu'à mesure qu'il avance dans l'examen des problèmes économiques, Minville en perçoit de plus en plus l'extrême complexité. Il multiplie alors les interrogations et évite de s'engager dans certains domaines plus étroitement techniques comme ceux de la monnaie par exemple. Mais les deux textes de ses débuts de carrière gardent une actualité et une jeunesse assez étonnante après plus d'un demi-siècle. Ce qui tend à démontrer que si Minville n'a jamais prétendu au titre d'économiste ce n'est pas faute de moyens mais probablement parce que les questions plus larges de « philosophie sociale » avaient pour lui plus d'intérêt.

* * *

22. Ibid, p. 216.
23. *Les Américains et nous* ; Action française, août 1923, pp. 98-105, et *L'ennemi dans la place : le capital étranger,* Action française, juin 1924 pp. 323-349.

Esdras Minville et l'École des Hautes Études Commerciales

par François-Albert Angers

Directeur pendant 25 ans

Au cours de l'été 1938, Esdras Minville devient directeur de l'École des Hautes Études. Il occupera aussi plus tard le poste de doyen de la Faculté des Sciences sociales, mais sans cesser de faire de la direction de l'École son occupation principale. Il restera au poste pendant vingt-cinq ans. C'était un diplômé de l'École, dont il avait obtenu la licence ès-sciences commerciales en 1922. Après ses études, il avait fait un stage chez Versailles, Vidricaire & Boulais, où il avait travaillé, sous la direction d'Olivar Asselin, à la rédaction du bulletin publicitaire La Rente, contact avec un maître de la langue qui devait contribuer à aiguiser son souci de la correction linguistique. Il avait contribué, avec Gérard Parizeau, François Vézina, Jean Nolin et Fortunat Fortier, à la fondation de l'Actualité économique, d'abord revue de l'Association des Licenciés de l'École, puis absorbée par l'École, en 1929, quand l'Association fut à bout de ressources. A l'École, où il entre en 1924, il sera professeur de composition française et de « français commercial » aux cours du soir, puis dans les préparatoires du jour, directeur du service de publicité, directeur de l'Actualité Économique, et professeur d'histoire économique du Canada en troisième année du cours de licence.

L'école avant Minville

Il succédait à Henry Laureys, un Belge, qui avait succédé lui-même en 1916, à M. A.-J. Bray, un autre Belge, premier directeur de l'École dès ses débuts en 1910. Le règne de M. Laureys à l'École avait également été long et significatif. Sous cette direction, énergique et dynamique, l'École s'était vite élevée au rang de la notoriété. Bien imbu des hautes traditions universitaires européennes, M. Laureys s'était vigoureusement attelé à la tâche de transformer une institution qui avait débuté au niveau d'une neuvième ou d'une dixième « primaire supérieure », en une institution universitaire

capable d'abord d'être affiliée à l'Université Laval (l'Université de Montréal ne devait elle-même naître qu'en 1920) ; mais également et indépendamment des exigences plus ou moins rigoureuses de l'affiliation, d'atteindre le niveau de qualité et de réputation des Grandes Écoles ou des Universités de calibre européen.

A ces fins, M. Laureys s'était d'abord attaché à créer pour l'École un corps professoral de carrière. Il avait progressivement élevé les exigences d'entrée à l'École pour les étudiants afin que l'accès au cours régulier soit axé sur le baccalauréat. Pour que l'École ne soit pas fermée de ce fait aux élèves du cours primaire, il avait institué des préparatoires, d'abord une, puis deux et trois, où les étudiants étaient soumis à rude épreuve de travail et à un fort cœfficient d'élimination. Les exigences pour l'entrée en préparatoires se faisaient de plus en plus rigoureuses au fur et à mesure que le système primaire supérieur du Québec se développait, la 12e ayant fini par être requise pour l'entrée en première préparatoire.

Quant aux professeurs, après le premier stade de recours aux personnalités canadiennes-françaises les plus prestigieuses du milieu des affaires pour les cours de gestion ou de techniques des affaires, et à des professeurs européens pour les sujets généraux, M. Laureys poursuivit l'édification de son corps professoral à partir de ses propres diplômés, dont les plus brillants se voyaient attribuer des bourses d'études en Europe ou aux États-Unis par le Secrétariat de la Province en vue de l'acquisition d'un autre diplôme universitaire au delà de leur licence HEC. M. Edouard Montpetit, qui avait créé à l'École le premier enseignement régulier d'économie politique au niveau universitaire au Québec, avait effectivement inauguré le système. La Corporation de l'École l'avait envoyé en Europe, dès 1907, pendant que l'on construisait l'immeuble, pour qu'il fût prêt à inaugurer son cours lors de l'ouverture en 1910.

Il aurait été bien présomptueux de parler de recherches à ce moment-là. Mais M. Laureys prépare systématiquement le terrain à l'esprit de recherche. En fait, son prédécesseur, M. de Bray, avait lancé le mouvement. Il avait dès le début créé une revue, La Revue économique canadienne, comme moyen de stimuler les professeurs à la publication ; mais cette expérience fut vite abandonnée, étant estimée trop coûteuse par les administrateurs de la Corporation de l'École. En 1929, M. Laureys pourra reprendre l'expérience en obtenant les budgets nécessaires pour absorber et soutenir l'Actualité économique.

Mais il s'applique aussi à féconder le milieu par l'invitation de professeurs étrangers, qui viennent exposer en conférences publiques dans l'amphithéâtre de l'École, certains des résultats de leurs travaux. D'autre part, l'École a développé un système de cours par correspondance qui amène les professeurs à rédiger des textes pour servir de guide ou de manuel aux étudiants inscrits à ces cours. Et elle subventionne, sur présentation des manuscrits, les professeurs qui préparent des manuels.

Ouverture au monde

M. Laureys soigne aussi tout particulièrement le rayonnement extérieur de l'École. Il a toute la prestance d'un ambassadeur, ce qu'il deviendra d'ailleurs pour le Canada, une fois sa direction de l'École révolue. Au Québec, il maintient tout particulièrement ses contacts avec le milieu des affaires en s'engageant activement dans les milieux des Chambres de Commerce. Il deviendra membre du Conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Montréal ; et en suivra l'ascension traditionnelle des divers postes du Bureau, jusqu'à et y compris la présidence. Les idées qu'il développe et qu'il veut propager dans le milieu, de la même façon qu'il en donne l'orientation à l'École, sont très internationalistes : la conquête des marchés extérieurs. Il

cherche à convaincre nos milieux d'affaires canadiens-français de sortir de la perspective du marché local, de s'engager résolument dans les voies du commerce d'exportation comme moyen de grandir.

Avec lui et à sa suite, la pensée économique canadienne-française devient très innovatrice dans notre milieu anglo-canadien fermé par l'idéal colonialiste. L'École des Hautes Études commerciales devient le centre principal d'une analyse critique rigoureuse et vigoureuse de la politique commerciale canadienne, qui se satisfait de trouver sa prospérité et son « indépendance », selon la formule d'André Siegfried dans deux « dépendances », dans le triangle commercial et financier Ottawa-Londres-Washington. Laureys et les autres économistes qui naissent de l'École prêchent la diversification des marchés internationaux comme moyen d'assurer le plein développement du Canada et de protéger la prospérité contre les aléas que présentent ses liaisons trop... particulières. Combien cela se révélera juste, après 1929, quand le Canada subira si durement le double contrecoup de la grande crise qu'on a dite mondiale — en grande partie parce que les horizons de nos milieux situaient le monde dans l'orbite anglo-saxon, mais qui fut surtout une crise générée par le monde anglo-saxon et sérieuse par dessus tout dans le monde anglo-saxon. Le Canada, coincé entre les deux crises américaine et britannique, en porte finalement le poids le plus lourd.

L'américanisation par Toronto

Cette thèse, et cette incitation aux Québécois d'être les fers de lance de cet effort de diversification en se lançant sur les marchés extérieurs autres que britanniques et américains, était en fait, quand on la regarde avec le recul du temps, géniale, plus géniale qu'elle se percevait peut-être elle-même sans doute. Il nous a trop échappé, en effet, que le repliement vers l'intérieur — si vaste que fût cet intérieur — imposé par l'idéal con-

fédératif, ne correspondait pas à la meilleure vocation du Québec, de par sa position sur un grand fleuve et sur un vaste océan, de par la richesse de ses ressources, internationale avant tout, plutôt que canadienne ; et cela avec autant de force et d'évidence que la contestation que fit Minville de la vocation agricole, alors que toute la structure et toutes les ressources impartissent au Québec avant tout une vocation industrielle, la place de l'agriculture ne pouvant se présenter que comme un appoint, mais d'autant plus important pour cela. On nous a estropié finalement en nous imposant, par le truchement d'une politique canadienne, le retournement vers un intérieur dont le centre ne pouvait guère être alors que Toronto, après avoir été lancé de Montréal en raison de l'accident géographique des rapides Lachine.

Importance du commerce international

Pensons seulement à ce que serait la situation du Québec d'aujourd'hui, face à son indépendance, si la politique qu'envisageait M. Laureys avait pu se réaliser. Imaginons que nos hommes d'affaires seraient devenus de grands hommes d'affaires parce qu'ils auraient pu donner à leurs entreprises la dimension qu'aurait permise un intense engagement sur le marché international. Les peurs de représailles que nous entretenons, en en exagérant d'ailleurs fortement les conséquences, par rapport au marché canadien qu'on nous dit absolument nécessaire au soutien de notre économie, se seraient trouvées réduites à la proportion d'une cause de minime importance. Le travail de négociation et de conclusion de traités commerciaux que nous devrons poursuivre après l'indépendance pour élargir la base de nos interdépendances se trouverait réalisé. Nous nous sentirions déjà plus libres en cela même que le Canada aurait encore plus besoin de nous, ce qui est déjà le cas actuellement, que nous n'aurions besoin de lui.

Deux conceptions différentes

Est-ce à dire que Minville, qui orientera l'École dans une tout autre direction comme on le verra, a eu tort contre Laureys, car le débat à ce sujet fut vif à l'époque dans les milieux qui touchaient l'École ? Problème sans doute complexe, mais qui se situe dans la détermination du réalisme relatif des deux prises de conscience en cause. Laureys, venu de l'étranger, et d'un pays au surplus qui a fait ainsi sa grandeur de petit pays, avait la réaction d'un homme qui raisonne en fonction d'un pays normal, alors que ni le Québec ni le Canada n'étaient des pays normaux. Minville homme du cru, voyait davantage les réalités propres de ce milieu anormal, les limites qui se trouvaient par là imposées à une action supposant au départ la normalité, et recherchait d'abord les moyens d'accéder à la normalité. Laureys était sûrement dans la mentalité du temps, courante même chez nous, qui refusait de penser que le Québec, en tant que francophone, pouvait être objet de discrimination : tout lui paraissait affaire d'initiative et de compétence. Et par rapport au Canada, il ne percevait pas assez intensément non plus, les liens coloniaux sentimentaux qui mettaient obstacle à l'application des politiques qu'il proposait. Il raisonnait sur un Canada dont les intérêts se définiraient par le Canada, alors qu'effectivement ils se définissaient surtout alors en fonction de l'Angleterre.

Où se situe l'irréalisme de Laureys ?

Que serait-il vraisemblablement arrivé si nos hommes d'affaires québécois s'étaient lancés intensément dans la voie qu'il leur indiquait ? Ils se seraient butés à une politique douanière et commerciale canadienne qui *voulait* privilégier les relations d'abord britanniques, puis américaines. On n'aurait pas accepté de changer les règles du jeu pour faciliter la diversification des marchés, nécessairement nuisible aux intérêts des deux autres par-

tenaires. Au Canada anglais, personne ne *voulait* cela. Et le fait que c'eût été le Québec qui aurait voulu cela, pour se donner plus de prestance économique, n'aurait pas été pour en faciliter l'acceptation.

Il a fallu la guerre pour nous révéler, au grand jour, jusqu'où allait la force de l'attachement canadien aux intérêts britanniques en préséance sur l'intérêt « canadien ». Il a fallu voir d'abord comment Mackenzie King justifiait l'entrée du Canada dans la guerre au nom de « l'intérêt canadien », qui ne pouvait en somme pas se dissocier de l'intérêt de l'Angleterre et du Commonwealth. Il a fallu voir ensuite les efforts inouïs, et franchement avoués dans des discours aux Communes, que le gouvernement canadien poursuivait pour sauvegarder le maximum possible d'hégémonie des intérêts britanniques au Canada. Alors que les États-Unis prêtent à l'Angleterre, le Canada donne pour que des obligations de remboursement ne viennent pas, après la guerre, obliger la Grande-Bretagne à liquider ses intérêts au Canada. On acceptera de limiter les occasions de développement industriel que la guerre fournit au Canada pour ne pas risquer de créer des industries qui pourraient concurrencer les industries anglaises après la guerre ; et quand on s'y mettra, c'est sur l'ordre du gouvernement britannique, dont un ministre déclarera froidement aux Communes, un bon matin : « Nous avons décidé d'industrialiser le Canada ». On refusera d'exiger ou d'accepter en paiement certains titres canadiens détenus par les Britanniques, et de « canadianiser » ainsi notre économie, afin de ne pas déranger l'influence économique et financière britannique au Canada ; et le fait que les Anglais, moins sentimentaux, vendront finalement certains de ces titres aux Américains, causera aux Canadiens un choc qui marquera le début d'une réaction proprement « canadienne » dans les politiques. Le gouvernement canadien refusera ouvertement de profiter des ouvertures offertes au Canada sur les marchés étrangers pour que les Britanniques puissent retrouver leur

place libre après la guerre sur les marchés internationaux.

Minville et la fin du colonialisme économique

C'est l'instinct de la connaissance vécue et la clairvoyance de tout cela que Minville avait et qui lui faisait voir autrement le rôle de l'École des Hautes Études commerciales, école pionnière de la pensée économique au Québec. Il avait été à une tout autre école : celle de l'Action française et de l'abbé Groulx. Il était nationaliste, avant que d'être internationaliste pour le Québec. Le chanoine Groulx, qui avait d'ailleurs été son maître à divers égards, l'avait formé aux disciplines de recherche qu'il pratiquait dans les « enquêtes » poursuivies à l'Action française et auxquelles Minville participe. Cette discipline de recherche reposait sur l'analyse très concrète des faits du milieu et le dégagement des leçons ou règles à en tirer avant de se lancer dans les hypothèses hasardeuses et les modèles abstraits. J'ai dit ailleurs, dans le numéro du cinquantenaire de l'Action nationale (mars-avril 1963), que la série des enquêtes de l'Action française, s'échelonnant sur dix ans de publication, constitue les premières recherches systématiques socio-économico-politiques de calibre universitaire au Québec.

Minville écrit son premier article dans l'Action française sur « les Américains et nous » (août 1923) ; puis il participe à l'enquête sur « l'ennemi dans la place », où il traite des « capitaux étrangers ». Puis c'est le coup d'éclat de 1927 ; sa conférence intitulée « Agir pour vivre », prononcée à la Salle Saint-Sulpice sous l'égide de la Société des Conférences des étudiants HEC et publiée dans l'Actualité économique, où il pose les bases et les exigences d'une politique économique rationnelle pour le Québec.

Un grand universitaire

De M. Laureys, Minville à l'École reçoit une formation

et une tradition d'excellence universitaire qu'il va continuer, mais alors en butte à des difficultés d'ordre politique qui vont gêner considérablement son action. Sur le plan de l'orientation générale, il arrive au contraire avec la tradition de Montpetit et de Groulx, qui signifie pour lui, à l'École, une contribution, mieux adaptée à l'état du milieu, à l'établissement d'une politique économique, selon un processus à la fois systématique, réaliste et rationnel par rapport à notre situation et à nos moyens.

* * *

Sur le plan du haut idéal universitaire, Minville aura été profondément influencé par la direction de Laureys. Lui qui venait de la Gaspésie, qui n'avait comme titre académique que sa licence HEC, sans aucune étude complémentaire à l'extérieur, donc sans avoir vécu dans des institutions universitaires de vieille tradition, se révélera être un universitaire de haute classe, très soucieux des standards de qualité universitaire à la fois sur le plan que l'on peut dire technique (qualité du corps professoral, niveau des cours, exigences de performance des étudiants, etc.) que sur le plan académique (souci du progrès de la connaissance, de la protection de la liberté d'expression comme exigence à cette fin, etc.). Naturellement, son souci d'une formation humaniste, qu'il continuait sans cesse de parfaire quant à lui, le disposait à entretenir de tels points de vues.

Dès sa première réunion de Conseil pédagogique comme directeur, il exprime son intention que l'École se montre plus stricte encore dans le choix, et surtout dans la promotion des professeurs aux différents paliers de la vie universitaire. Il veut que dorénavant, on exige davantage des professeurs en termes d'activité de recherche, de publication d'articles et d'ouvrages, de rayonnement intellectuel dans le milieu. A cette fin, il s'appliquera à réduire la charge dite normale de cours du professeur. Il va tenter, face aux exigences budgétaires

et aux normes du ministère, de l'abaisser de douze à six heures par semaine. (Comme référence, disons qu'en France, la charge régulière d'un professeur d'université est établie à trois heures par semaine). Et il se met à l'organisation d'un programme de travaux de recherche susceptible de réclamer le concours éventuel de tous les professeurs de l'École.

Difficultés du recrutement professoral

Il continue également la politique de son prédécesseur, de recrutement de nouveaux professeurs à partir des licenciés de l'École, à qui est assuré un stage d'études dans une université étrangère pour l'acquisition de titres additionnels. Il systématise le régime : les candidats ne seront pas seulement des « boursiers » du gouvernement, mais des stagiaires envoyés en congé avec solde après un ou deux ans d'expérience prise à l'École. Bientôt l'École réussira à faire admettre son titre comme donnant droit à l'admission au doctorat dans les universités françaises et américaines. Après, c'est donc le titre de docteur que les candidats pourront postuler normalement.

Un gros problème du régime précédent était donc en train de se régler ainsi : le manque de relève des professeurs du début, venant de l'insuffisance du recrutement et du manque de systèmes réguliers pour la formation de nouveaux professeurs. Malheureusement, l'inflation d'après-guerre et l'entêtement de M. Duplessis à ne pas vouloir permettre l'ajustement de l'échelle de traitements de l'École ont en partie saboté ce projet de création d'un corps professoral bien équilibré. De 1945 à 1957, Minville sera obligé de recourir à des expédients pour payer des traitements capables de garder les professeurs à l'École. Il viendra un moment où, en dépit de tous les expédients possibles, un professeur de l'École ne gagnait pas plus qu'un ouvrier spécialisé parmi ceux qui étaient alors les moins payés. Pendant que partout

les salaires montaient, l'échelle des traitements à l'École restait fixe. Si bien que les professeurs se voyaient offrir, dans le secteur privé, des salaires mirobolants en comparaison de leur traitement à l'École. Il devenait bien difficile pour eux et leur famille qu'ils ne quittent pas. Beaucoup quittèrent effectivement, replaçant le directeur devant de perpétuels recommencements.

Période noire

Minville a vécu, dans cette période, des heures pénibles ; et parfois humiliantes quand, reçu par M. Duplessis pour parler de l'École, il voyait celui-ci occuper, sans qu'il soit possible de l'interrompre, les deux heures de l'entrevue à parler des « grands » problèmes de la Province, pour n'avoir plus que cinq minutes ensuite à consacrer à l'École. Celle-ci n'avait pas dans ce temps-là l'autonomie qu'elle a aujourd'hui et la liberté relative d'administrer son budget. La première corporation autonome de l'École avait été abolie en 1926. A la suite d'une évolution commandée successivement par différentes hargnes politiques (il y avait liberté d'expression à l'École), elle était devenue à ce moment-là partie du fonctionnarisme provincial, avec chèque émis directement de Québec par le Secrétariat de la Province. Augmenter les professeurs de l'École HEC, c'eût été donner le branle pour une réclamation d'augmentation de tous les autres fonctionnaires provinciaux... et M. Duplessis ne voulait pas augmenter les fonctionnaires. Il ne jugeait pas leurs revendications justifiées « vu qu'il y avait des demandes comme ça pour remplacer ceux qui n'avaient qu'à partir s'ils n'étaient pas satisfaits » ; et que l'emploi de fonctionnaire tenait lieu pour lui de régime de sécurité sociale aux plus démunis.

Dans un commentaire à propos du décès de Minville, Gérard Parizeau, dans la revue Assurances, nous apprend qu'il a eu personnellement connaissance que Minville a finalement servi au surintendant de l'Instruction

publique (dont nous dépendions) l'ultimatum de la démission : « Monsieur, avec le peu de moyens mis à ma disposition, je ne peux continuer à administrer l'École ». Minville, que je voyais à peu près tous les jours à cette époque et qui m'a mis au courant de bien des choses sur ce sujet, ne s'est jamais prévalu auprès de moi, ni naturellement de tous les professeurs qui se désolaient de la stagnation du problème, de son geste. Exemple de plus de sa grande modestie, de sa grande discrétion quand il s'agissait de faire valoir ses mérites !

* * *

Il se penche aussi sur l'évolution à faire subir au cours de l'École. On y prépare aux affaires. Minville, on l'a vu par ce qui précède, n'est pas un homme d'affaires. Fils de pêcheur gaspésien, il connaît les problèmes des affaires par son cours à l'École, par les courts contacts qu'il a eus avec une maison d'affaires avant d'entrer aux HEC. Puis, à l'École, tout particulièrement de par son rôle de directeur de la revue l'Actualité économique, il a engagé sa carrière dans une réflexion et un approfondissement continus sur les problèmes socio-économiques du Québec et du monde. Il a eu le souci de compléter sa formation par, non seulement des lectures abondantes, mais de véritables études, avec direction de maîtres. En fonction d'un intérêt dont le siège est incontestablement l'économique, avec des compléments poussés de philosophie sociale et de pensée politique, il est avant tout préoccupé par l'insertion d'un enseignement comme celui des Hautes Études dans les grands courants de la pensée et des transformations d'un monde qu'il voit en mutation.

Même s'il s'est trouvé que la moitié ou plus des diplômés de l'École des Hautes Études se sont orientés vers la comptabilité professionnelle — ce qui a répandu l'idée que l'École est une école de comptables — ce résultat provenait des conditions et des exigences du

milieu, non de l'orientation donnée à l'École par ses directeurs et ses conseils successifs. Bien au contraire, il y a toujours eu dans l'École une tension constante pour réduire autant que possible la poussée vers la spécialisation comptable. C'est que l'École, dans l'esprit même de ses fondateurs — et cette tradition a été maintenue par tous les dirigeants —, avait pour objet, non pas de se plier uniquement aux exigences du milieu des affaires tel qu'il était, mais au contraire d'aider au milieu canadien-français à remonter le courant de son infériorité économique. Pour cela, ce sont des créateurs d'entreprise que l'École va essayer de générer le plus possible.

Créer une conscience sociale

Minville en reste bien d'accord et va continuer cette tradition, mais il veut l'enrichir. Une des positions qu'il prend — et qui n'ira pas dans le sens de défavoriser la comptabilité professionnelle —, c'est que le milieu québécois n'est pas assez vaste pour que l'École se contente de ne préparer qu'à la prise de décision base clef de l'action « entrepreneuriale » comme par exemple la Business School de Harvard. Il tient que l'école seule ne saurait former des entrepreneurs, type d'homme ayant des caractéristiques qui tiennent à la personnalité. Et que l'École HEC, vu les besoins du milieu, ne saurait s'en tenir à se limiter aux étudiants qui montrent ces traits caractéristiques de personnalité. Son rôle lui apparaît donc de former les hauts techniciens compétents des différentes fonctions des affaires, tout en donnant à l'ensemble du cours un ton ou un accent qui stimule l'esprit d'initiative et incite ceux qui en ont les aptitudes à préférer le goût de la création, de l'innovation, à celui de la professionnalisation ou de l'insertion dans un cadre à titre de rouage, fût-il essentiel.

A cette fin, il va s'employer à maintenir ses contacts avec les hommes d'affaires pour les interroger sur les besoins de leur entreprise en termes de qualités requises du personnel dans les différentes fonctions ; et

aussi sur leur conception de leur rôle comme sur les exigences de leur propre vie. Moulé par la pensée sociale de l'Église, il rejette la formule du libéralisme économique ; et ne conçoit pas le régime de l'entreprise privée autrement qu'en fonction d'un rôle social dévolu à l'homme d'affaires, du fait même qu'il se trouve alors être le leader naturel à qui est confié le soin d'assurer le développement, dont dépend le bien-être de toutes les parties du corps social. Il lui parait inconcevable, comme à l'Église, qu'une fonction aussi lourde de responsabilité et de conséquences, puisse être abandonnée au mécanisme aveugle du marché, de sorte que l'entrepreneur puisse s'estimer libéré de toute obligation morale et sociale. D'où son adhésion à l'idée du corporatisme social, dont il faut toujours dire que ses opposants l'ont jugé plus que légèrement, sans vraiment s'être donné la peine de la connaître et de la comprendre vraiment.

Si on opte pour le système de l'entreprise privée entre d'autres, ou si le système de l'entreprise privée doit continuer à fonctionner pendant un certain temps encore quelle que soit la bonne ou la mauvaise raison pour qu'il en soit ainsi, il ne peut, en tant que système, rester inorganisé, inorganique. Même conservée, la concurrence doit être intégrée dans un ensemble organique pour que les fins sociales soient aussi accomplies. La corporation sociale apparaît alors comme la forme démocratique d'organisation, à base paritaire patrons et travailleurs, qui peut régir l'ensemble et en régulariser le fonctionnement. Le rôle social de l'homme d'affaires est entre autres de comprendre la nécessité de se soumettre à un ordre et d'apporter sa contribution à son édification, dans la pleine conscience que la concurrence totale l'empêche d'assumer un tel rôle. Cela, de toute façon, signifie qu'il faut d'abord créer une conscience sociale au niveau des individus concernés. Il s'agit donc là de bien autre chose que ce qu'une navrante superficialité dit de la doctrine sociale de l'Église et du corporatisme, notamment dans la bouche de Laurier Lapierre à un

programme aussi important que celui de l'histoire du Québec à Radio-Québec.

Cheminement de son oeuvre

De tels hommes d'affaires, ayant une conscience sociale aiguë de leur rôle et de leurs responsabilités, au moins individuelles, et ayant en même temps comme base une formation qui leur confère une compétence spéciale dans un des domaines techniques de l'administration de l'entreprise, voilà ce qui va l'inspirer dans les transformations, à apporter progressivement dans les programmes de l'École. L'effort considérable de réflexion qu'il a poursuivi à ce sujet se retrouve dans beaucoup de ses écrits, dont un grand nombre de conférences dans des milieux divers d'hommes d'affaires. On le retrouve plus particulièrement dans les introductions qu'il écrit lui-même pour les annuaires de l'École d'année en année, dans un cahier publié par l'Institut d'Économie appliquée intitulé « Le chef d'entreprise », et dans un ouvrage publié chez Fides et consacré spécifiquement à « L'homme d'affaires » ; de même que dans un ouvrage plus général en deux volumes sur « Le citoyen canadien-français », partout où il est question du rôle de l'entreprise dans la vie sociale.

Il faut bien signaler que cela était loin d'être toujours bien vu dans les milieux d'affaires, et tout particulièrement chez les anciens de l'École. Ce n'est pas sans cette sorte de mépris du praticien envers le théoricien qui se mêle de pratique, que l'on déplorait, dans certains de ces milieux, que l'École fût dirigée par un « sociologue » ! Aujourd'hui, avec le recul du temps, il faut au moins constater que Minville voyait plus loin que le bout du nez de bien des praticiens ; et qu'il travaillait alors honnêtement, comme directeur d'une École de préparation d'hommes d'affaires, à former des hommes et à éclairer un milieu pour donner au régime de l'entreprise l'allure qu'il aurait fallu si l'entrepreneur voulait garder ce rôle de leader naturel, qu'il revendiquait. Au-

jourd'hui, on est bien loin d'une telle conception même là où l'entreprise est admise à en mener assez large. Chez ceux-là qui voulaient qu'on reste à l'ordre ancien, on aurait eu avantage à entendre Minville plutôt que de le taxer d'être un « idéologue » : le temps où les réformes qu'il proposait auraient pu donner au régime de l'entreprise chez nous une place plus décisive et permanente, est passé et ne reviendra sans doute plus ; l'opinion s'est maintenant totalement détournée de l'entreprise en tant que moyen de résoudre les vrais problèmes d'une société.

Homme d'idées et homme de faits

Comme l'indique déjà ce qui précède, Minville s'est aussi beaucoup mêlé au milieu des affaires ; et ne s'en est donc pas tenu à son cabinet de travail et à élaborer des idées autour de principes, de postulats ou d'hypothèses de travail. La méthode qu'il avait acquise, tel qu'il a été indiqué précédemment, le détournait de ces sortes d'exercices et l'incitait à aller examiner les faits, sur place dans le « milieu ». De même que M. Laureys, il a fait sa carrière « chambre de commerce », passant par toutes les étapes usuelles de conseiller et des diverses positions de l'exécutif jusqu'à la présidence inclusivement. Pendant une période d'au moins une dizaine d'années, il a donc été en contact quasi quotidien avec ce milieu, dans l'idée même de le bien connaître et de bien répondre comme directeur de l'École à ses besoins et à ses aspirations... normales et légitimes. Et la période de son influence à la Chambre de Montréal, après celle de Laureys, a donné à celle-ci un relief particulièrement brillant dans la prise de conscience du milieu des affaires aux problèmes du milieu québécois et sa participation à leur solution [1].

1. Pour ceux qui se demanderaient comment il s'est trouvé que cela a tellement changé (vers 1957), disons qu'à ce moment, les intérêts du parti libéral mis en danger à Ottawa ont exercé sur la Chambre les chantages qu'il fallait pour l'obliger à se taire. Devant l'imminence d'une défaite, l'objectivité n'était plus possible aux libéraux membres de la Chambre.

Entre autres, c'est cette présence et la perpétuation de son influence dans les quelques années qui suivirent son passage, après la fin de son cycle normal de participation aux conseils, qui ont fait de la Chambre de Commerce de Montréal, et par ricochet de celle de la Province, l'élément clef de la résistance du Québec à la centralisation fédérale. Il suffit de signaler pour le spécifier, que c'est dans les chambres de commerce, et particulièrement à Montréal, que furent élaborés les idées et projets qui conduisirent à la création de la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels. C'est une délégation de la Chambre de Commerce de la Province qui a effectivement demandé et obtenu de Duplessis la formation de la Commission. Toute cette action avait d'ailleurs trouvé un appui majeur dans le travail du directeur général du temps à la Chambre de Commerce de Montréal, Gilbert Latour, qui était un licencié de l'École HEC.

* * *

Études sur notre milieu

Mais revenons à l'orientation générale de l'École ou message qu'elle véhicule dans le milieu. Elle va se traduire à travers le programme de travaux que Minville envisage de susciter. En fait, cette action est déjà engagée quand il devient directeur HEC. Il a alors surtout rayonné dans le milieu par sa participation à l'Action française, puis à l'Action nationale, qu'il fonde en 1933 pour reprendre le travail de l'Action française abandonné en 1928 pour des raisons financières. Son rôle à l'École est relativement modeste, comme nous l'avons vu. Il n'enseigne d'abord qu'au cours du soir ; et ce n'est que beaucoup plus tard qu'il prendra contact avec les étudiants du cours de licence, et dans un cours relativement mineur de 3e année. Il y a l'Actualité économique par l'intermédiaire de laquelle il diffuse beaucoup d'idées ; mais c'est la plupart du temps par le biais de la chronique « Faits et nouvelles », qu'il rédige mais ne signe pas.

Outre d'être à l'Action nationale, il est aussi étroitement associé à la Commission des Semaines sociales du Canada, œuvre du P. Papin Archambault, fondateur en fait aussi de la Ligue des Droits du français, origine de l'Action française et encore membre de la Ligue successeur de l'Action nationale. Le P. Archambault était aussi le fondateur de l'École sociale populaire, qui publiait des études diverses à caractère surtout social, et de l'Action corporative à laquelle Minville participait également. Celui-ci se trouvait donc très engagé dans le mouvement de pensée et d'action, fondamentalement et éminemment social quoi qu'en disent les détracteurs du nationalisme « conservateur » et « traditionnel », qui monte à l'assaut du régime Taschereau. Ce n'est pas en fonction de la défense de l'autonomie provinciale, dont il est peu question alors, que ce régime est contesté, mais de sa politique économique et sociale de non-intervention dans la crise économique qui sévit et — de plus loin encore dans le temps — d'abandon des ressources naturelles aux capitaux étrangers. Dans ce mouvement, Minville était l'économiste-conseil et il signera (en tête de liste), avec Philippe Hamel, Albert Rioux, V.-E. Beaupré, J.-B. Prince, Anatole Vanier, Arthur Laurendeau (père d'André), Alfred Charpentier, Wilfrid Guérin et René Chaloult, le « Programme de Restauration sociale » (br ESP 239), inspiration du parti de l'Action libérale nationale qui va se former sous la direction de Paul Gouin.

Minville a eu, à ce moment, des contacts assez fréquents avec Maurice Duplessis, qui devient le chef des deux oppositions combinées de l'Action libérale nationale et du parti conservateur, sous le nom Union nationale, en 1936. Duplessis lui offrira alors un comté pour lui confier le ministère du Commerce et de l'Industrie, dont il est l'inspirateur. Minville n'ayant pas accepté d'entrer en politique, Duplessis au pouvoir lui offrit le poste de sous-ministre, que Minville refuse de même, acceptant seulement d'agir comme conseiller du minis-

tère avec un sous-ministre qu'il recommande : Louis Coderre. Minville pourra alors mettre en train l'inventaire des ressources naturelles qu'il avait réclamé dans « Agir pour vivre », comme base de préparation d'une politique rationnelle de développement pour le Québec. Au moment où il arrive comme directeur à l'École, l'inventaire est en marche et a déjà couvert, en deux étés successifs, les comtés du Bas-du-Fleuve à partir de Kamouraska jusqu'à la Gaspésie.

Le projet de travaux que Minville met en marche à l'École est relié à cette entreprise et à l'élaboration finale d'une politique rationnelle, on dirait aujourd'hui d'un plan. Déjà les professeurs de l'École, économistes et géographes surtout, sont engagés dans l'inventaire des ressources naturelles. Ils font partie des équipes qui, durant les vacances d'été en compagnie d'un agronome et d'un étudiant de l'École agissant comme secrétaire, font le bilan de l'état de la population, de l'agriculture, des industries et des services dans chaque comté ; pendant qu'une équipe du ministère de l'Agriculture fait l'inventaire des sols et une équipe du ministère des Forêts, l'inventaire de l'état de la forêt. Ces données devront être analysées ensuite. L'École s'en chargera.

En attendant que suffisamment de données soient rentrées, l'École s'engagera dans une sorte d'inventaire général de la situation et des problèmes des différents secteurs de l'économie québécoise. Pour ce premier stade, Minville ne vise pas tant à la recherche, qu'à rassembler dans un premier document ce qui est connu mais épars. Quelque chose l'agace tout particulièrement au Québec : beaucoup de gens écrivent beaucoup de choses, mais en tournant en rond pour redire un peu toujours les mêmes rengaines, se répétant et se citant les uns les autres sans souci suffisant, d'abord de remonter aux sources d'où la déformation graduelle des témoignages et des faits, puis surtout d'aller plus loin, d'apporter du neuf. Il voudrait, dans une première

collection de travaux de base sur les sujets généraux, ramasser tout l'acquis en un bon volume et que s'en soit fini des ressassages. Ainsi prend forme la série générale de la « Collection des Études sur notre milieu ».

Le bénévolat intellectuel chez nous

Qu'on ne s'imagine pas surtout, dans l'esprit d'aujourd'hui, que Minville, ayant l'oreille de Duplessis, a décroché le magot. D'aucuns l'ont pensé, et rencontrèrent un jour les gens de l'École pour leur demander s'il n'y aurait pas moyen de partager avec d'autres départements de l'Université de Montréal. Non ! il n'y avait rien de cela. Ce que Minville travaille, c'est la réduction de la charge de cours du professeur, qui pourra donner plus de temps à la recherche. Quant aux travaux de la Collection des Études sur notre milieu, ils donneront lieu à des séries de conférences publiques pour lesquelles les conférenciers auront droit à un cachet de $25 ; et le texte paraîtra dans l'Actualité économique, histoire de réduire les frais d'impression d'un volume qui pourra être ainsi mis sur le marché à prix populaires, en foi de quoi un émoluement de $35 sera versé. Il ne s'agissait pas là de faire une philosophie d'une sorte de misérabilisme intellectuel, condamné au bénévolat au nom d'une « vocation ». Il y avait simplement la prise de conscience qu'en ces années de crise économique et de chômage intensif, il n'y avait pas d'argent disponible pour la recherche au Québec, surtout étant donné les vues étroites du milieu sur le sujet à cette époque ; et que des universitaires relativement bien rémunérés alors face au reste de la population, se devaient de payer de leur personne pour faire avancer leur idéal de vie et d'activité universitaire.

Le plan, stimulant de la recherche

Ainsi commence et se publie, d'année en année, la série des ouvrages de la « Collection des Études sur notre milieu » : « Notre milieu », « Montréal économique »

(à l'occasion du tricentenaire), « L'Agriculture », « La Pêche et la Chasse », « La Forêt ». Le volume sur Les Mines a été mis en train, les conférences données, les textes publiés dans l'Actualité économique, mais le tout ne fut finalement pas édité parce que le dernier chapitre sur la documentation statistique (qui accompagnait chaque volume) ne fut pas terminé. Le plan du volume sur Les Manufactures fut établi, l'assignation des chapitres faite aux différents collaborateurs, et le dernier chapitre de la documentation statistique préparé (ce dernier chapitre parut seul plus tard dans la série des Études de l'Institut d'Économie appliquée), mais les autres chapitres ne furent jamais préparés. La Collection devait, selon le plan, se continuer par quelques autres ouvrages généraux sur les autres domaines de l'activité économique québécoise ; puis s'engager dans de véritables travaux de recherches par deux sous-séries parallèles de la Collection : une série régionale qui aurait repris, digéré, interprété, les données de l'inventaire sur les ressources naturelles et complété la connaissance des régions par des enquêtes supplémentaires dans le milieu ; une série sectorielle qui aurait d'abord entrepris l'analyse des différentes industries secondaires en fonction des développements nouveaux à envisager.

Le plan de recherche était donc en quelque sorte grandiose, cohérent par rapport à un souci de recherches qui ne seraient pas trop purement théoriques, mais ordonnées à la préparation d'une politique de développement pour le Québec. Dans l'idée de Minville, l'inventaire des ressources naturelles, commencé à raison de quatre comtés par été, devait s'amplifier de façon à couvrir tout le Québec dans cinq à dix ans au maximum. Graduellement, toutes les ressources intellectuelles et techniques des milieux universitaires et gouvernementaux devaient être mobilisées pour faire aboutir ces travaux le plus vite possible. Déjà dans les quelques volumes publiés avaient été associés à l'École, d'autres professeurs de l'École d'agriculture d'Oka et de l'École

d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de l'École des Pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, des spécialistes des ministères des Terres et Forêts et des Mines, etc. Du côté de l'École, où les études du début ne pouvaient guère intéresser que les économistes et les géographes, les développements ultérieurs, soit des volumes généraux comme les Manufactures, les Mines et les Transports, etc, soit surtout les travaux subséquents sur les différents types d'industries, devraient intéresser les professeurs des secteurs de la comptabilité et de l'administration, etc.

Pourquoi l'arrêt ?

Mais où donc tout cela est-il allé ? Et pourquoi les travaux et les publications ont-ils subi les coups de frein, puis l'arrêt qu'a laissé pressentir l'énumération des réalisations ? Le premier facteur a été la défaite de Duplessis en 1939. On comprend que Minville n'était guère *persona grata* chez les libéraux ; et le secrétaire de la Province du temps s'était juré qu'il prendrait la porte de l'École comme Laureys avait été éliminé par Duplessis. Nous entrons dans l'époque mentionnée antérieurement, où l'École descend aux enfers de l'intégration étroite et mesquine au fonctionnarisme, avec l'espoir que la loi de la fonction publique pourra faire taire les professeurs comme elle oblige les fonctionnaires au silence. Pour le moment cependant, l'élan de l'École dans ses publications n'est pas arrêté, puisque c'est précisément pendant cette période de 1939 à 1944 que s'amorce et s'engage dans la publication la Collection des Études sur notre milieu. Mais la nouvelle situation politique ajoute à ce qui a été dit précédemment de l'impossibilité de compter sur l'appui du gouvernement et du secrétariat de la Province pour aider au financement de l'opération ; d'où la nécessité des moyens de fortune et de l'engagement personnel des professeurs comme du directeur.

A ce point, c'est ailleurs que le freinage de l'opéra-

tion va commencer : au niveau de l'inventaire des ressources naturelles. Pour la poursuivre, Minville avait créé au ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Office de Recherches économiques, de même qu'un Office de Recherches scientifiques pour les recherches pures et d'innovation technique, etc. Or l'œuvre de Minville sous un gouvernement d'Union nationale doit, dans l'optique de nos mœurs partisanes, être sabotée par un gouvernement libéral qui estimerait autrement rendre hommage à son prédécesseur. Ce genre de massacre des meilleures initiatives de nos gouvernants québécois a été constante dans nos annales politiques depuis la Confédération. On n'abolit pas l'Office de Recherches économiques : ce serait trop gros, trop provocant. On le laissera mourir à petit feu et sans bruit. Minville, naturellement, n'est plus conseiller du ministère et il n'est plus question de hâter le processus d'inventaire. Comme il y a là un directeur de l'Office et deux ou trois chercheurs permanents, on les laisse continuer ce qui va devenir forcément, faute d'encouragement et de moyens, un enlisement ou un enterrement de première classe dans une routine imposée. Les enquêtes de comtés se continuent, à quatre comtés par année jusqu'à l'abolition de l'Office par ie gouvernement Lesage après 1960 ! Vingt années donc, et tous les comtés n'ont pas été couverts, quoique presque tous ! Mais pour les fins d'établissement d'une politique économique rationnelle régionalisée, qu'est-ce qu'on peut faire avec des chiffres de la Gaspésie qui datent de 1937 — et n'ont pas été tenus à jour — et des chiffres de l'Abitibi qui seront de 1960, ou quelque part par là ? Voilà bien ce qu'on appelle ruiner et déprécier — car on critiquera ce travail dans les milieux « savants » de 1960 — une initiative d'un gouvernement de l'autre parti !

Le Duplessis duplessiste

Cependant l'accusation du seul parti libéral, pour avoir démobilisé une initiative dont le succès était majeur

pour l'avenir du Québec, ne serait pas juste. En effet, cette première défaite de Duplessis ne fut qu'un court interrègne libéral. Cinq ans après, Duplessis reprit le pouvoir. Mais Minville ne redevint pas conseiller économique du Ministère ; et l'activité de l'Office de Recherches économiques ne fut pas revigorée. C'était un nouveau Duplessis qui arrivait au pouvoir, le Duplessis duplessiste, et non plus le Duplessis, sans doute usurpateur de la mission de Paul Gouin (la fable du bouc et du renard au fond du puits), mais quand même héritier mal à l'aise des engagements pris par l'Action libérale nationale devant le peuple du Québec. Ce Duplessis là, le Duplessis duplessiste, avait d'ailleurs appris une dure leçon, que Lesage a eu le malheur de trop oublier celle-là : c'est que quand on veut être « indépendant » dans sa politique, il ne faut pas dépenser au point de se mettre sous la coupe des financiers qui n'approuvent pas cette politique. Passant à l'autre extrême, un Duplessis aussi ménager que Séraphin succède au Duplessis dépensier des années '36. D'autant plus ménager maintenant que la politique fédérale va lui fournir dès 1945, un thème électoral sérieux, celui de l'autonomie provinciale. Il n'a plus besoin, avec cela, des politiques rationnelles et sociales pour prendre toute la Province, sauf les comtés anglais aux élections de 1948 ; puis la garder pour 25 ans de pouvoir. Les libéraux auront beau promettre toutes sortes de belles réformes sociales pour éviter la question de l'autonomie, les gens comprennent qu' « avant de mettre de la crème sur le gâteau », il faut d'abord ne pas « nous laisser voler notre butin ». Mais la question de l'autonomie, c'est un thème qui, autant que la question de la guerre en 1939, exige que le gouvernement sache se passer des financiers — donc qu'il administre avec les seuls impôts afin de ne pas se voir de nouveau acculé à faire des élections pour des raisons financières. Comme au surplus l'autonomie suffit à son succès électoral, pourquoi s'embarrasser de donner au peuple des politiques, si « rationnelles » soient-elles, qu'il ne réclame

finalement pas (en termes de rentabilité électorale). Cette philosophie du pouvoir, Duplessis ne s'est pas gêné pour l'exprimer carrément en diverses circonstances, d'où le peu de cas qu'il faisait des intellectuels et chercheurs. D'où finalement sa propension à considérer, Minville comme un rêveur plus qu'un réaliste ; ses idées ne lui étaient plus nécessaires pour garder le pouvoir, et risquaient au contraire de l'engager dans des controverses avec différents milieux très importants sur le plan électoral, dont les milieux d'affaires.

Étouffement de la recherche

Cependant, cela seul n'explique pas encore tout, car l'École comme telle restait toujours libre de s'engager selon le mode qu'elle avait adopté et qui la rendait également indépendante des problèmes financiers du type subvention, etc. Même si l'inventaire des ressources naturelles se poursuivait de façon à le rendre inutilisable pour des fins de politiques cohérentes d'ensemble pour le Québec, il restait valable pour une amorce de recherches régionales à approfondir. Ce qui va effectivement tout bloquer, de même que précédemment pour le problème du recrutement et du bon équilibre du corps professoral, c'est l'inflation et la question des traitements, dont nous avons vu qu'elle va handicaper les progrès normaux de l'École et de son programme de 1945 à 1959.

Ce que Minville attendait de collaboration de ses professeurs pour poursuivre l'œuvre proposée, il est bien obligé de se rendre compte qu'il en vient à ne plus pouvoir le demander, ne l'ayant d'ailleurs jamais imposé. Au contraire, il doit — et il l'encourage — admettre, contrairement à son opinion fondamentale sur le sujet, que les professeurs s'occupent de compléter leur revenu par des travaux professionnels extérieurs. C'est sa seule chance de les garder. Chaque année, l'augmentation de traitement de $100, ou de $200 pour les fins de carrière, que prévoit l'échelle de traitement de 1931 (non substantiellement revisée depuis), alors que l'échelle

elle-même est fixe, équivaut, à cause de l'inflation, à une diminution du revenu réel de chaque professeur, alors que ses charges familiales augmentent. Et comme il s'agit d'une échelle d'avant-guerre, les impôts en ont déjà mangé, avant l'application de l'indice du coût de la vie, une tranche beaucoup plus forte, surtout relativement à leur exiguité, qu'avant 1939.

La situation des professeurs est donc, et devient chaque jour, plus intenable. Il ne leur est plus possible de consacrer leur temps à des travaux, en somme gratuits, même si on a voulu les considérer comme régulièrement inclus dans leur fonction professorale. Les difficultés de recrutement inhérentes à la même situation font de toute façon qu'ils ne peuvent plus être vus ainsi parce que le manque de professeurs reconduit à une surcharge de cours pour chacun. Après ses premiers dix ans de directorat, qui se sont poursuivis dans une certaine euphorie — d'ailleurs bien atténuée par la mesquinerie de la phase libérale de gouvernement du temps —, les quinze ans qui vont suivre de ce directorat — et que Minville ne tente plus de passer à un autre en dépit de ses intentions premières parce qu'il ne veut pas laisser un état de crise à son successeur — vont plutôt être pour lui une sorte de calvaire doublé de frustrations et même d'humiliations d'une part, et d'autre part de ruine de ses espoirs d'y accomplir une grande œuvre à l'avantage du Québec.

Le tunnel ou le calvaire

Pendant ces dernières quinze années, Minville aux HEC, c'est donc l'araignée qui ne cesse de refaire la toile que des intrusions diverses viennent sans cesse déchirer. Mais il y reste et il y travaille avec toute la patience de Pénélope. Il poursuit inlassablement son travail de recrutement de jeunes candidats au professorat, de défense budgétaire de la politique nécessaire pour leur permettre d'aller parfaire leur préparation par l'acquisition de doctorats dans diverses universités étrangères. Il continue d'interroger sans cesse les hommes

d'affaires et de réfléchir sur la formation qu'il faut donner aux jeunes pour correspondre aux besoins des chefs d'entreprise et de l'économie québécoise. Il travaille donc constamment sur l'évolution et l'agencement des programmes. Il crée un baccalauréat en sciences commerciales, pour faire définitivement le pont entre le cours « primaire supérieur » et le niveau universitaire du cours de licence. Il veut qu'un enseignement régulier rende la licence accessible à tous, avec le travail nécessaire ; et non pas seulement, qu'outre les bacheliers des collèges classiques, elle ne soit ouverte qu'aux quelques équilibristes particulièrement habiles à se tirer des épreuves ardues des anciennes préparatoires. Il développe les cours du soir en une série d'enseignements techniques spécialisés des affaires avec diplômes réguliers non universitaires pour ceux que les circonstances empêchent de suivre les cours du jour.

Et il attend dans l'espoir de sortir du tunnel auquel l'ont confiné les circonstances précédemment décrites. Mais la sortie du tunnel ne viendra que vers la fin de son temps, avec la reconstitution de la Corporation de l'École et son administration sous un régime plus ouvert aux véritables besoins de l'École et du milieu. Trois ans plus tard, c'était pour lui l'âge officiel de la retraite.

* * *

La liberté de l'universitaire

Mais il serait quasiment injuste pour Minville de terminer cette histoire sur cet aspect pénible et quasi pessimiste quant à sa carrière à l'École. Il y a un aspect général du directorat de Minville qui doit être signalé parce qu'il fait à sa façon époque dans nos annales universitaires et politiques : c'est l'esprit de liberté académique dont il s'était d'abord lui-même prévalu avant de devenir directeur, et qu'il maintiendra, une fois devenu directeur, à l'égard de ses professeurs, en dépit des embêtements qui n'ont sûrement pas manqué d'en résulter pour lui. Ce certain esprit de liberté qu'on a toujours

reconnu à l'École des Hautes Études, souvent en s'en étonnant et en se demandant comment cela pouvait être possible, il vient en très grande partie du style de direction Minville.

Il y a des conceptions diverses de cette question dans notre milieu ; et à mon sens, on en a fait quelque peu dévier la véritable signification au cours des dernières années. Par exemple, il s'est développé une tendance dans nos milieux académiques à revendiquer la liberté pour chaque professeur d'enseigner ce qu'il veut, comme il le veut, dans sa classe, à l'encontre de toute intervention ; alors que les professeurs, se montrant plus réservés par rapport à leur rayonnement dans le milieu, revendiquent moins leur liberté d'expression dans les milieux extérieurs à l'université. Il est vrai que cela est plus généralement accepté aujourd'hui et exige moins l'état d'alerte.

Il ne saurait s'agir d'entrer ici dans la discussion du problème,qui comporte sûrement un contenu relatif au comportement du professeur dans sa classe, mais qui est beaucoup moins clair que celui du droit du professeur, d'université tout particulièrement, de jouir, au moins dans son domaine propre, de la plus totale liberté d'expression afin de pouvoir être un témoin des plus hautes vérités, même mises entre guillemets si on le préfère. Le professeur d'université en effet, lui qui est censé être à la pointe d'un savoir par son enseignement et ses recherches, est par définition le porteur des lumières qui doivent servir à éclairer les opinions de la collectivité. Nulle autre personne dans une société, sauf les écrivains, artistes, etc., qui assument un rôle similaire par leur vie propre, ne se trouve dans une situation comparable à ce sujet. On ne saurait avoir à leur endroit, à cause de cela — et c'est ce que signifie cette liberté académique qu'ils réclament — les mêmes attitudes que vis à vis des fonctionnaires ou des employés d'entreprise, dont on exige le silence comme condition même de loyauté et de bon fonctionnement administratif des institutions concernées.

Dans bien des domaines de la connaissance, l'exercice de la liberté académique ne pose guère de problème pour les professeurs qui s'en tiennent au domaine de leur spécialité. Il n'en est évidemment pas ainsi dans la plupart des sciences humaines et tout particulièrement dans les sciences juridiques et socio-économiques, où la science risque souvent d'affronter le pouvoir. Mais en vertu d'un certain sentiment de responsabilité et de solidarité, même les autres professeurs réclameront le droit de s'exprimer librement, comme en vertu de leur spécialisation dans l'art de penser, dans les domaines où les intérêts supérieurs de la collectivité sont en jeu hors même de leur spécialité respective.

Les administrateurs aiment la paix

Laureys, bien imbu des traditions universitaires européennes à ce sujet, avait en fait apporté avec lui, à l'École, ce type de sentiment. On a vu, au début de ce texte, qu'il s'exprimait en somme librement à l'égard de certains problèmes de politique économique canadiens. Toutefois étant étranger, et à cause de cela critiqué dans son rôle chez nous, il était plutôt timide face aux ennuis que pourrait lui engendrer, auprès du ministre dont il dépendait, telle ou telle « incartade » qui serait mal prisée par le gouvernement du Québec. Les procès-verbaux de l'École portent des traces que le franc-parler de Minville l'embarrassait par moment et l'amenait à intervenir quand il en résultait des accusations portées contre l'École. Dès mon entrée à l'École comme professeur, il survint également que Duplessis fut pris à partie par certains anciens de l'Action libérale nationale en fonction de certains propos que j'avais tenus. M. Laureys m'avait fait venir à son bureau, ou il avait en main les articles de journaux en question ; et m'avait gentiment, sur le ton du conseil, sans acrimonie, mais avec netteté « fait comprendre » qu'il était préférable pour l'École et pour ses professeurs, de se tenir hors des questions trop controversées sur un plan partisan.

Minville préfère la liberté intellectuelle

Minville, formé au sens de ce type de responsabilités de l'universitaire, en partie par l'exemple de M. Laureys dans certaines limites, et par les convictions qu'il retirait de sa participation aux travaux de la Ligue d'Action française, avait une très large activité de ce genre en dehors de ses fonctions à l'École. Et par sa direction de l'Actualité économique à l'École, il était constamment placé dans la situation de commenter les politiques des différents niveaux de gouvernements. Cette direction l'avait au surplus habitué à vouloir que ses collaborateurs — alors à la revue où les chocs en retour pouvaient se manifester au bureau de M. Laureys — aient comme lui leur franc-parler.

Personnellement, j'avais également eu l'occasion de voir M. Minville à l'œuvre alors dans son respect de la liberté des autres à leur franc-parler. Certaines opinions que j'avais émises dans un article que devait publier l'Action nationale (dont il était le président) avaient déplu au Docteur Hamel. Celui-ci, qui était aussi l'un des directeurs de la Ligue, exigeait que ces passages soient supprimés de mon article. C'est le Père Archambault qui négociait la censure avec Minville, à la demande de qui j'avais rédigé l'article. Minville pensait plus comme le Dr Hamel que comme moi sur la matière critiquée. Il n'accepta pour aucune considération que mon article fût censuré, les opinions que j'émettais lui apparaissant tout à fait valables en fonction de mes propres prémisses, et non pas erronées de manière qu'on aurait pu dire radicale.

A la vérité, Minville directeur a toujours continué à exprimer librement ses opinions, quoique y mettant peut-être à l'occasion plus de forme prudente qu'il l'aurait fait auparavant. Et il a toujours défendu le droit de ses professeurs de s'exprimer le plus librement du monde, et avec toute la vigueur qui pouvait leur paraître opportune, à condition bien sûr de ne pas tomber dans un certain ton de langage partisan ou du type attaques

personnelles n'ayant rien à voir avec le débat en cause. Même sur ce dernier point, il réagissait dans le sens d'une large latitude, faisant généralement une différence très nette entre ce qu'un professeur pouvait dire en dehors de l'École, dans des activités civiques qui ne concernaient pas sa fonction de professeur et ce qu'il pouvait dire au cours ou dans l'exercice de manifestations en public se situant dans la perspective de son rayonnement à l'extérieur comme professeur de l'École.

... même avec moi

Cela peut donner cependant l'impression qu'il intervenait souvent pour discuter de ces questions avec les professeurs, ce qui pourrait être une forme d'intervention de mise en garde. Mais telle n'était pas sa méthode. Il laissait les gens vraiment libres et n'intervenait que dans les cas extrêmes. La distinction dont je parle précédemment, quand il la faisait, n'était pas à l'adresse du professeur, mais de ceux qui voulaient le faire intervenir, ce à quoi il se refusait automatiquement s'il s'agissait d'une activité qui ne concernait pas l'École. Par exemple, dans mon cas, mes engagements à l'Action nationale : à ceux qui n'étaient pas heureux, il conseillait alors de porter leur plainte à l'intéressé lui-même.

Je n'ai pas à me dissimuler que j'ai sûrement été celui qui, à l'École, a pu lui causer le plus d'ennuis à ce sujet quant aux pressions de l'extérieur pour me réduire au silence. De plus, de 1938 à 1949, je me retrouvais exactement, par rapport à lui, dans la situation où il s'était trouvé vis à vis de M. Laureys : j'étais directeur de l'Actualité économique et devait rédiger les commentaires sur l'actualité, c'est-à-dire très souvent sur les politiques des gouvernements, dont les budgets. Je n'ai en fait à peu près jamais entendu parler des remarques qu'on pouvait lui faire à Québec, au Secrétariat de la Province tout particulièrement, lors des discussions du budget (et de mon traitement). Une seule fois, à propos d'un commentaire, il m'a transmis un message

sans le prendre à son compte. Vraisemblablement après une discussion qui avait dû être assez longue et percutante, Minville finit apparemment par consentir à me transmettre, à leur demande et de leur part, une question qu'il formula ainsi sans commentaires : « A Québec, on veut que je vous demande si vous n'exagérez pas parfois ? » Je lui ai répondu que je ne croyais pas avoir exagéré, mais que je reverrais la chose. Et la conversation finit là. Jamais, il ne me demanda sous quelque forme que ce soit de modifier un texte que j'avais pu écrire pour la revue, sauf que bien entendu nous discutions souvent ensemble le fond et même le détail des questions que j'avais l'intention d'aborder, mais sur le plan d'un échange de vues de caractère en somme scientifique. Il y eut en fait un de mes commentaires, en 25 ans, qu'il me demanda de changer ou de retirer : c'était un commentaire qu'il trouvait trop réaliste, dans les circonstances, sur les effets et conséquences d'un des emprunts de la Victoire pendant la guerre ! !

Là où il fut amené à intervenir le plus souvent, mais pas bien fréquemment encore heureusement, c'est quand un professeur même de l'École se plaignait des expressions d'opinions de certains confrères — et je précise pour éviter toute équivoque que je n'ai pas eu connaissance d'avoir ainsi été mis en cause du temps où je n'étais pas membre du conseil pédagogique, ni alors j'en suis sûr après que j'y fus. Mais la propension de tout être humain, même universitaire (et il faut dire parfois *surtout universitaire* quand il s'agit de certaines formes d'idéologie), cette propension dis-je est si grande à ne pas facilement tolérer la liberté d'expression des autres quand ils ne pensent pas comme lui sur certaines choses, que des professeurs contestent la liberté d'expression de certains collègues. Mais Minville poussait toujours à la limite de l'extrême liberté possible et tolérable, l'examen et la défense des cas qui étaient ainsi soulevés.

Socrate et les juges

Cela lui valut des critiques dans divers milieux pour la « trop grande liberté » qu'il laissait à ses professeurs. Les horizons d'où venait cette critique étaient multiples, ce qui ne rendait pas la situation de tout repos. Les uns s'appelaient partis politiques ; et la sensibilité était naturellement d'autant plus grande s'il s'agissait du parti au pouvoir. D'autres se situaient dans les milieux d'affaires, qui n'aimaient pas certains enseignements de l'École et certaines prises de position de professeurs. Certains concernaient les amis nationalistes mêmes de Minville, et cela jusqu'à tel collège classique où on s'interrogeait sur l'opportunité de le recevoir, comme directeur de l'École, en vue d'expliquer aux étudiants l'importance des carrières économiques pour les Canadiens-Français. Personnellement, j'ai été l'occasion d'une coléreuse critique qui lui fut faite en une circonstance délicate, où dans un de nos milieux universitaires on ne comprenait pas que j'aie pu écrire tel article dans l'Action nationale, vu que j'étais sous sa direction à l'École. Il prenait tout sur lui sans s'en plaindre ni même mettre au courant, la plupart du temps, le professeur critiqué.

Je m'abstiendrai en terminant de trop exalter cet aspect particulier de toute la carrière de Minville comme doyen ou directeur d'une institution universitaire, car je craindrais qu'on ne m'accuse de manque d'objectivité à prêcher pour ma propre paroisse : celle de mon droit à l'expression libre et sans détours de compromission que j'ai toujours si hautement revendiqué. Mais avec Minville aux HEC, je n'ai jamais eu à me battre pour cela. Je n'avais qu'à l'exercer. Objectivement, si l'on estime que le respect de la vraie liberté, c'est la capacité qu'on a de respecter la liberté d'expression et d'opinions des autres, même et surtout — c'est-à-dire avec un soin plus scrupuleux encore — quand ils ne pensent pas comme nous, alors il faudra voir que jamais homme n'a porté si haut ce flambeau dans notre milieu qu'Esdras Minville.

● ■ ●

Esdras Minville et l'Action Nationale

par Marcel-Aimé Gagnon *

* Marcel-Aimé Gagnon est l'auteur de plusieurs ouvrages sur d'éminents journalistes : Arthur Buies, Olivar Asselin et Jean-Charles Harvey. Il est un ancien président de la Société des écrivains canadiens. Il occupe présentement le poste de chargé des relations publiques à l'Université du Québec à Montréal.

Il n'est point étonnant qu'il y ait eu durant les années trente une recrudescence du nationalisme au Québec.

L'état stagnant de crise économique des années 29 à 36, appauvrissant les classes moyennes, conduisant les couches laborieuses au seuil de la mendicité, décimant le commerce et l'industrie, bref frappant impitoyablement le peuple canadien comme beaucoup d'autres peuples, devait aboutir, chez nous en sol québécois, à une prise de conscience collective.

Première conséquence sur le plan politique de la perturbation économique, un besoin de changement. Au cours des années de « dépression », les partis prolifèrèrent : Action Libérale Nationale, Union Nationale, CCF, Crédit Social, Union des Electeurs, ouvrier-progressiste et autres formations.

Seconde réaction tout à fait normale de la part d'un peuple insatisfait : un raffermissement de son nationalisme.

Quand les affaires vont mal, on s'en prend aussitôt aux gouvernements au pouvoir. C'est ainsi qu'Alexandre Taschereau dut abandonner son fief devant la poussée inattendue des forces neuves et jeunes de l'Action Libérale Nationale, dirigées par Paul Gouin, et la coalition duplessiste — que d'aucuns ont toujours trouvé quelque peu machiavélique — de l'Union Nationale.

Au fédéral, les libéraux ne purent tenir le coup au lendemain du Krach de 29, puis remontèrent en selle en 35 pour y demeurer longtemps.

La conscience nationale

Mais au delà des chefs, des partis et des scandales, au delà même de la faillite apparente du système capitaliste et du libéralisme classique, un phénomène d'éveil extraordinaire de la conscience nationale se produisit.

Le nationalisme québécois s'intensifia et se conso-

lida comme si notre âme collective, malade, pensait trouver dans l'idéologie traditionnelle adaptée aux conditions présentes le remède au chômage et à la misère.

Pour une bonne partie de l'élite du Québec, le nationalisme employé comme moyen politique et socio-économique, apparaissait comme la meilleure solution à l'état de crise nationale. Les mouvements d'action se partagèrent les plus belles intelligences et la thèse, devenue très populaire à l'époque, de l'abbé Lionel Groulx, préconisant un nationalisme que l'on a désigné avec raison d' « ecclésial » et de « laurentien ».

On était aussi à la recherche d'un chef de file capable de remplacer ceux qui avaient professé d'autres orientations nationalistes, tel un Henri Bourassa et son « péché » nationaliste pan-canadien dirigé contre l'impérialisme britannique, tel un Olivar Asselin et son nationalisme culturel en vue d'un retour aux sources françaises.

Tous semblaient s'entendre sur la nécessité de réévaluer notre condition nationale dans l'espoir d'atteindre à une nouvelle dimension. Forte donc du désir de protestation contre le système, d'une volonté de règlement des problèmes de l'heure, d'une soif d'identification, la jeunesse désemparée cherchait les voies de sa libération.

Les publications d'avant-garde se multipliaient et se disputaient les thèmes à la mode : *Vivre, Jeunesse,* les *Idées,* l'*Ordre,* la *Renaissance,* les *Cahiers Noirs,* et plus tard le *Jour,* participèrent à leur façon à la conception du renouveau politique et social.

C'est dans ce climat d'effervescence intellectuelle que naquit en décembre 1932 l'association des Jeune-Canada et qu'un mois plus tard la Ligue d'Action Nationale, présidée par Esdras Minville, commença la publication de l'*Action Nationale,* successeur de l'*Action Française* et de l'*Action Canadienne- Française.*

Une doctrine nationale

La nouvelle revue mensuelle se désignait comme un « organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique.»

Pour sa part, Esdras Minville proposait de rationaliser davantage la vocation historique du peuple canadien-français en lui donnant d'abord une doctrine qui serait autre chose que des mots et des sentiments patriotiques. Il suggérait en fait une révolution de notre esprit social et politique. Devant les Jeune-Canada, il déclarait :

« . . . Notre situation n'est si précaire à tous les égards, nos droits ne sont si souvent bafoués à l'extérieur et saccagés à l'intérieur, notre langue ne jouit de si peu de considération chez les étrangers et ne dépérit si tristement sur nos lèvres, en un mot nous n'avons tant de raisons d'interroger le présent et de redouter l'avenir, que parce que nous avons toujours manqué et manquons plus que jamais de direction ; parce que notre élite, avec une inimaginable inconscience de ses devoirs et de ses responsabilités, n'a jamais su réaliser l'accord des esprits sur quelques principes fondamentaux qui devraient régir notre vie collective, ne s'est jamais donné la peine d'élaborer la doctrine de vie nationale qui, visant un idéal bien défini, serait assez simple pour pénétrer toutes les intelligences, assez généreuse pour combler tous les sentiments, assez forte pour rallier toutes les volontés. Nous touchons là à la racine du mal, et ce mal, il est chez nous, dans nos esprits . . . »

Programme de "restauration sociale"

La mise en œuvre et l'application d'une telle doctrine nationale devait bientôt prendre la forme d'un vaste « programme de restauration sociale » auquel Minville travailla résolument et avec une exceptionnelle compétence professionnelle.

Inspiré de maintes sources, de l'Encyclique *Rerum Novarum,* d'un projet semblable de l'École Sociale Po-

pulaire, le nouveau manifeste influença particulièrement le programme politique de l'Action Libérale Nationale et celui de tous les autres partis. Il inspira la plupart des plus importantes lois adoptées à partir de 1935 tant à l'échelle provinciale que fédérale.

Les réformes « rurales » proposées par le programme et propagées par les campagnes d'éducation de la Ligue d'Action Nationale recommandaient un retour à l'agriculture familiale (idée chère à l'historien Groulx, l'expansion du mouvement « coopératiste », l'étude de méthodes de diversification de la production, un inventaire de la consommation sur les marchés urbains, une politique planifiée de la colonisation, la promotion des arts domestiques et des industries locales.

Dans le domaine « ouvrier », le programme préconisait l'uniformisation de certaines lois ouvrières, l'application de la Loi des pensions de vieillesse, des allocations aux mères nécessiteuses, un « salaire vital proportionné à la famille moyenne », des allocations familiales, un salaire minimum aux « journaliers », l'apprentissage obligatoire, la création d'un conseil supérieur du travail, un code du travail, l'organisation coopérative de la profession, la révision de la Loi des accidents de travail, la réglementation des ventes à tempérament.

Etatisation de l'electricité

Sur le plan « économique », le programme condamnait les trusts, les cartels du charbon et de la gazoline », la trop forte concentration de l'industrie du lait et du pain au détriment des petits commerçants. Il s'en prenait aussi au grand trust de l'électricité et proposait une saine concurrence, par la création d'une commission provinciale hydro-électrique. En ce secteur, il recommandait des enquêtes publiques sur la Beauharnois Power, la Montreal Light, Heat & Power et autres compagnies d'utilité publique. Il favorisait l'étatisation de la Beauharnois de même que l'obligation pour les

compagnies d'électricité de créer, entre les mains de l'État, par le versement annuel d'un pourcentage de leur capitalisation, une réserve avec laquelle le gouvernement pourrait, en cas d'abus prouvés, racheter ces entreprises d'après la valeur matérielle de l'actif.

De nombreuses réformes « financières » s'ajoutaient au programme, allant de la prévoyance de règlements stricts tant pour les compagnies que pour leurs actionnaires, à l'uniformisation de la Loi des sociétés à fonds social dans tout le Canada, à l'uniformisation des bilans, à la réglementation « sévère » et au besoin à l'abolition des « Investment Trusts » et des « Holding Compagnies ».

Quant aux réformes « politiques », elles s'attaquaient au « patronage » ; elles voulaient interdire aux ministres d'être administrateurs d'entreprises industrielles, commerciales ou financières ; elles favorisaient la création d'une imprimerie d'État provinciale, des élections à date fixe, l'obligation pour les partis politiques de déclarer les sommes souscrites à leur caisse électorale, la création d'un conseil économique provincial, etc.

Un travail d'équipe

Ce programme avait été préparé sous la direction d'Esdras Minville par une équipe composée des personnes suivantes : le Dr Philippe Hamel, Albert Rioux, V.-E. Beaupré, le Dr. J.-B. Prince, Anatole Vanier, Arthur Laurendeau, Alfred Charpentier, Wilfrid Guérin et René Chaloult.

La revue l'*Action Nationale* reprit chacun des articles du manifeste, les commentant au besoin, en faisant ressortir certains aspects ou en présentant de nouveaux. Ces propositions, on le conçoit bien, voulaient faire échec à la dictature économique par une meilleure répartition des richesses, par le relèvement des classes populaires, par la « reconstruction de notre édifice économique ».

Par ailleurs, pour mieux promouvoir cette œuvre

d'éducation populaire, Esdras Minville misait sur le postulat fondamental de la démocratie. Il lui apparaissait essentiel aussi, comme à ses collègues de la Ligue, de faire appel à l'élite pour qu'une fois convaincue de l'urgence du programme de restauration sociale, celle-ci puisse démarrer à son tour et orienter la masse dans le sens des intérêts les plus élevés de la nation.

Le principal besoin de notre peuple, écrivait Minville, c'est un besoin de doctrine... qu'il faut dispenser à l'élite, c'est-à-dire à ceux qui doivent exercer une action sur la masse. »

« Nos gens ne pensent pas nationalement, poursuivait-il. Ils ignorent tout de leurs devoirs envers la collectivité nationale, ne soupçonnent même pas la nécessité pour chacun d'ordonner sa vie au progrès de cette collectivité. »

Il reprochait à ses contemporains leur patriotisme « instinctif » qui s'exprimait, disait-il, en une suite désordonnée d'hésitations, de sursauts, d'abandons, de reprises : « ... Là où l'élite n'existe et n'agit pas, là encore où elle abdique, ou est entravée dans ses mouvements, faute des organisations nécessaires pour atteindre la multitude, la démocratie ne tarde pas à dégénérer en servitude et despotisme. »

Une université "nationale"

Parmi les institutions puissantes de pensée et de culture qu'il croyait aptes à former de telles élites, Minville plaçait au sommet l'université, clef de voûte de l'enseignement, centre de directives sociales.

Universitaire de carrière, Minville ne pouvait concevoir (en 1935) que l'université s'écartât d'une formule nettement axée sur la culture française en vue de « l'épanouissement du sens national » dans l'âme des étudiants.

Il rêvait ainsi d'une « université nationale », d'autres diront nationaliste. Quoi qu'il en soit de son objectif et

du dirigisme du mode d'éducation supérieure qu'il énonçait, l'idée-maîtresse qui s'en dégage mérite ici un rappel.

Autant dire que l'enseignement universitaire, de quelque spécialité qu'il se fût agi, ne pouvait produire à son avis tous les fruits que la société était en droit d'en attendre, s'il bornait l'étudiant aux horizons de la tâche professionnelle et s'il se complaisait, au point de vue « national », dans une « prudente » et « débilitante » neutralité.

Il affirmait que les maîtres avaient le devoir de dégager en tout le point de vue national et de créer ainsi une ambiance propice à l'épanouissement d'une personnalité intellectuelle, nettement canadienne-française et « ethnique », d'une conscience patriotique, c'est-à-dire génératrice de fierté nationale.

Sans doute, l'enseignement « neutre », c'est-à-dire pour lui visant simplement à meubler l'esprit, pouvait réussir à former des « spécialistes », des hommes de culture ou des savants, mais jamais, disait-il, des « chefs sociaux et nationaux ».

Le premier devoir national de l'université était de s'affirmer nettement, ouvertement, « sans l'ombre même d'une équivoque » comme une institution nationale, capable de reproduire dans sa propre physionomie les traits distinctifs, ce par quoi se manifeste l'originalité du Québec.

« L'université, concluait Minville, doit tenir compte de la situation particulière du peuple dont elle veut ainsi exprimer les plus hautes aspirations, de ses origines, de sa vocation historique, de ses aptitudes, bref de tout ce qui fait que ce peuple est ce qu'il est, de tout ce qui lui trace une voie différente de celle des autres peuples... Sans une telle adaptation, elle ne répondra jamais à la fin pour laquelle elle existe d'abord : éclairer et guider la nation, la doter d'une élite... »

La presse, instrument d'éveil

Esdras Minville considérait aussi la presse comme autre « puissant » instrument d'éveil, de redressement et d'éducation nationale, comme gardienne encore des véritables libertés démocratiques.

Dans cette optique, l'*Action Nationale* devait offrir une « tribune libre à ceux qui chez nous pensent librement », tribune qui fut surtout utilisée par le clan nationaliste et par les Jeune-Canada.

Il y a quarante ans, la presse (du moins une certaine presse capitaliste) avait cessé d'honorer sa mission « pour se mettre au service de quiconque manie des billets de banque », soulignait Minville. « Pour des fins cupides toujours, répudiant la règle du journalisme honnête, la presse a voulu *refléter* l'opinion au lieu de l'*éclairer :* elle s'est mise . . . à lui servir en pâture quotidienne les raclures des pires bas-fonds de la société . . . »

De la langue française

Minville ne croyait pas (en 1934) à la nécessité du bilinguisme intégral et même du bilinguisme tout court. « Une population intégralement bilingue, disait-il, ne se conçoit même pas, et demeure une parfaite absurdité.» Il jugeait néfaste et indigne pour les nôtres leur anglicisation progressive à tous les niveaux. Il visait, avec la Ligue, à mettre au point des méthodes d'action susceptibles d'endiguer la vague d'anglomanie qui était « en voie de compromettre le caractère essentiel de la Confédération » — à savoir la dualité nationale — et de favoriser par ailleurs la thèse de la « réserve québécoise ».

« Pays français, visage anglais, répétait-il à la suite de l'abbé Groulx : aboutissement lamentable d'une fausse éducation nationale ! « Nous en avons assez produit, en vérité, de ces prétendus bilingues, diplômés à satiété et bouffis de prétention, n'ayant que du vague dans la pensée pour n'avoir que de l'à-peu-près dans leurs

moyens d'expression, voués à perpétuité, de par leur déformation intellectuelle, aux fonctions de domestiques dans la maison de leurs ancêtres. L'aventure n'a que trop duré dans laquelle nous nous sommes ainsi fourvoyés, sous l'égide de borgnes acclamés roi dans un royaume d'aveugles. Si le peuple auquel nous appartenons doit survivre, qu'on le sache enfin. C'est par l'intelligence qu'il survivra . . . »

A un autre moment, s'adressant encore à un groupe de jeunes intellectuels, il s'exprimait ainsi : « Pourquoi sommes-nous ici ce soir ? Je suis chargé de répondre : pour protester. Eh oui ! pour protester. C'est en une protestation collective que nous nous associons contre le traitement infligé à la langue française, c'est-à-dire à l'élément le plus précieux, après la foi religieuse, de notre patrimoine moral . . . Le bilinguisme intégral tel qu'on veut le réaliser chez nous est une chimère désastreuse . . .La condition essentielle pour parvenir à une connaissance exacte et approfondie de l'anglais, c'est d'abord, pour nous, de posséder la langue française . . . Si l'ignorance de l'anglais peut être en certains cas une lacune, une connaissance insuffisante du français est en toutes circonstances pour nous pire qu'une lacune, une infériorité . . . S'il doit y avoir du français au Canada, c'est à nous d'en mettre . . . »

Esdras Minville ne croyait pas possible la restauration économique et sociale sans formation ou réforme de l'esprit « par l'intérieur ». « Pour atteindre comme peuple au sommet de la civilisation, et comme individu au plein épanouissement de notre personnalité, nous devons accepter la discipline que notre génie lui-même s'est forgée selon ses besoins et pour ses besoins au cours des siècles, à savoir, la discipline de la langue maternelle, de la langue française, signe et sauvegarde de l'âme française . . . » Minville voulait un peuple français dans un pays français.

L'organisation corporative

L'économiste Minville a souvent insisté sur l'importance de l'organisation de « l'institution corporative sur le plan national canadien-français. »

« Personne ne doute plus, lançait-il en 1938, que la génération montante n'endurera guère la dictature économique et qu'elle ne consentira plus aux grands capitalistes étrangers la situation privilégiée dont ils ont joui jusqu'ici à notre détriment. »

« L'heure approche où grands industriels anglo-saxons ou américains, grands commerçants de toutes provenances, devront accepter les règlements que nos autorités politiques leur imposeront. »

Il voyait la nécessité de transformer les associations professionnelles de même que les syndicats ouvriers et agricoles en « corporations » ou « institutions corporatives », cela afin de mettre fin à la dictature économique et d'assurer une meilleure répartition des richesses.

L'ensemble de la politique économique et sociale mise de l'avant par Esdras Minville dans l'*Action Nationale* débouchait sur l'initiative collective et l'action personnelle. Son œuvre d'éducation populaire a largement favorisé le développement des coopératives de production et de consommation, tant du côté commercial en général que dans le domaine des pêcheries, des forêts, de l'électricité, des coopératives de crédit, des caisses populaires, des associations professionnelles et des syndicats.

Bien entendu, le programme de restauration sociale de 1933 fut l'oeuvre de toute une équipe, et non d'un seul homme. Or, il fallait quelqu'un à la Ligue d'Action Nationale pour grouper les bonnes volontés, établir les campagnes d'éducation, suggérer des enquêtes, proposer des sujets de discussion, Minville joua ce rôle avec plusieurs dizaines de collaborateurs et les directeurs de la revue

l'*Action Nationale,* Harry Bernard, Arthur Laurendeau et André Laurendeau, notamment.

Durant son mandat à la présidence de la Ligue — j'émets cette opinion après avoir relu ses textes de 1933 à 1943 — Minville a axé son énergie vers des réformes viables, à caractère socio-économique. Il a contribué à préparer, de longue main, une nouvelle idéologie nationale. Il a pratiqué davantage le culte de l'avenir. C'est là une des lignes de force de sa pensée nationaliste et l'influence qu'il a exercée.

● ■ ●

Le Commissaire Royal

par Richard Arès

Qu'on me permette, en guise d'introduction, un lointain souvenir de mon premier contact avec la pensée d'un homme avec qui, quelque vingt ans plus tard, j'allais avoir le privilège de travailler, trois années durant, en tant que membre de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953-1956).

Automne 1930. Je me revois pensionnaire-finissant au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Le prêtre dont je sers la messe me laisse volontiers aller à sa chambre pour y lire le *Devoir*. Dans ce journal, se poursuit alors toute une polémique portant sur la réforme de l'enseignement secondaire. Depuis deux mois s'y affrontent les défenseurs des humanités classiques et les promoteurs des humanités scientifiques. Tout à coup, vers le milieu de décembre, entre en lice un nouveau participant. Sortant le débat des ornières lettres-sciences dans lesquelles il menaçait de s'embourber, le nouvel arrivant l'engage sur une voie jusqu'alors inexplorée et l'élève à des hauteurs qui vont laisser bouche bée à peu près tout le monde, si bien que personne d'autre n'osera plus intervenir pour continuer la polémique.

Qu'écrit-il ? Ceci : on met trop l'accent sur la formation de l'intelligence, sur l'instruction, et l'on oublie la formation, l'éducation. Or, à l'origine de nos faillites, il y a, sans doute, des insuffisances intellectuelles, mais surtout des déficiences de caractère. Si notre situation est actuellement plus précaire qu'elle ne l'a été à aucun moment de notre histoire, « c'est que nous sommes faibles par là même où nos ancêtres étaient forts : par le caractère ». Formation de l'intelligence oui, mais si nous ne voulons pas demeurer d'éternels vaincus, la première réforme à entreprendre est celle qui nous rendra « la vigueur de caractère que nous sommes en train de perdre sans retour ». Ce qu'il nous faut, en conséquence, c'est une éducation du caractère, une éducation qui donnera à la jeune génération ces cinq qualités indispensables : 1° l'amour du travail, notamment du travail intellectuel ;

2°le goût de l'économie ; 3° le sens de la discipline et l'ordre ; 4° la persévérance ; 5° le culte du devoir et le sens des responsabilités. »

Ces articles que l'École Sociale Populaire s'empressera de réunir en brochure sous le titre *Instruction ou Éducation ?* (janvier-février 1931, nos 204-205) avaient pour auteur un jeune professeur de l'École des Hautes Études Commerciales du nom d'Esdras Minville. Au séminaire où j'étudie alors, l'impression est considérable. Les professeurs nous signalent et commentent ces articles en nous engageant à lire la brochure qui les réunit. L'un d'entre eux va même jusqu'à dire : je connais l'auteur, c'est son propre portrait qu'il a tracé, ces cinq qualités qu'il réclame pour les jeunes étudiants, il les possède lui-même à un degré élevé.

Quelques années plus tard, l'occasion m'est donnée de rencontrer l'homme. A titre de secrétaire particulier du P. Joseph-Papin Archambault, S.J., j'assiste aux réunions de ces organismes que le Père dirige et qui ont nom : l'École Sociale Populaire, les Semaines sociales, l'Action corporative, etc. D'ordinaire, Minville y participe et les marque de sa présence. L'homme, chez lui, est à la hauteur de la pensée ; c'est vrai qu'il possède ces qualités de caractère dont il a proclamé la nécessité et fait l'éloge dans ses articles sur la réforme de l'enseignement secondaire. Toute sa personne irradie à la fois l'intelligence et le caractère, lesquels se fusionnent chez lui en une synthèse si harmonieuse qu'on ne saurait dire quelle qualité l'emporte sur l'autre.

La commission Tremblay

Les années passent et voici qu'un beau jour, plus précisément en février 1953, le gouvernement québécois, toujours en lutte avec Ottawa, cédant aux demandes de nombreux organismes, en particulier de la Chambre de Commerce de Montréal, se décide à instituer une commission royale d'enquête sur les problèmes constitution-

nels. Invité à en faire partie, je me sens particulièrement réconforté par la présence de Minville, le seul d'ailleurs que je connaisse personnellement. Je ne tarde pas à me rendre compte que, des six membres dont se compose ladite Commission, il est non seulement le plus connu et celui qui inspire le plus confiance, mais encore, le mieux préparé, celui qui possède les idées les plus claires sur la question.

Il a déjà à son crédit une multitude d'articles et de conférences, de brochures comme *La politique qu'il nous faut* (1932), *L'oeuvre de la colonisation* (1933), *Comment établir l'organisation corporative au Canada* (1936), *La force conquérante de la coopération* (1946), *L'aspect économique du problème national canadien-français* (1950), etc. Il a publié des ouvrages comme *Invitation à l'étude* (1945), *L'Homme d'affaires* (1945), *Le citoyen canadien-français* (1946), *Le Chef d'entreprise* (1953). Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, il a rassemblé autour de lui toute une équipe de professeurs, de chercheurs, d'écrivains et de conférenciers dont il prend la tête pour organiser la désormais célèbre et très riche série d'études sur *Notre Milieu.*

Il a été président de la Chambre de Commerce de Montréal et on vient de recourir à ses services pour relancer, à titre de doyen, la nouvelle faculté des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Expérience plus précieuse encore : il a déjà travaillé directement pour le gouvernement du Québec, fondant et organisant un office provincial de recherche scientifique, et surtout la commission fédérale Rowell-Sirois lui a demandé une étude spéciale sur *Les lois ouvrières et le régime social de la province de Québec* (1939).

Grâce à sa présence, à sa renommée, à l'estime générale dont il jouit, Minville plus que tout autre commissaire, contribuera à faire prendre au sérieux la nou-

velle Commission. Celle-ci, ayant annoncé qu'elle serait prête à se rendre dans les principales villes de la Province dans le but d'y recevoir et d'y entendre les mémoires exprimant les opinions, les désirs et les besoins de la population en la matière, les invitations affluent de toutes parts : municipalités, universités, associations professionnelles, unions ouvrières, clubs sociaux voire simple particuliers, font savoir qu'ils ont quelque chose à dire et désirent présenter un mémoire.

La tournée en province se révèle un franc succès ; partout Minville rencontre des anciens de l'École des H.E.C., souvent de ses propres anciens élèves, qui l'accueillent avec empressement ; certains l'invitent même à venir parler aux membres des associations et clubs dont ils sont devenus des dirigeants ; d'ordinaire, Minville accepte et toute la Commission suit.

Depuis longtemps déjà, les Commissaires ont commencé leurs réunions internes, pour étudier de près leur mandat et s'efforcer de s'entendre sur les réponses à lui donner. Au cours de ces réunions et des discussions qui les peuplent, Minville apparaît bientôt comme celui qui connaît le mieux sa province de Québec, celui qui a le plus réfléchi sur la plupart des problèmes que la Commission a mandat d'étudier, celui aussi qui possède la pensée la mieux enracinée dans les faits, la plus structurée et la plus cohérente.

Peu à peu, à partir de ces conversations internes, des nombreux mémoires reçus et des travaux spécialisés demandés à des particuliers, notamment à des professeurs de l'École des H.E.C., se dessinent les grandes lignes du futur rapport. Minville le veut le plus élaboré possible : nous ne travaillons pas seulement pour Duplessis, répète-t-il, mais pour les générations futures ; c'est la première fois qu'un gouvernement québécois accepte de financer une enquête aussi vitale et d'une telle envergure sur la situation du Québec dans la Confédération canadienne, il faut en profiter, ne négliger

aucun aspect, analyser en détail les besoins actuels du Québec et, par nos recommandations, lui assurer un fondement solide dans sa marche vers l'avenir.

Ces paroles sont d'autant mieux accueillies que celui qui les prononce se dit tout disposé à se mettre à l'ouvrage et à rédiger, sur certains thèmes qui l'intéressent particulièrement et sur lesquels il a davantage réfléchi, un premier texte pouvant servir de base à la discussion. Laissant, pour le moment, à d'autres le soin d'en faire autant en ce qui concerne les aspects historique et proprement juridique du problème, il se plonge dans l'étude des mémoires et des travaux spécialisés déjà présentés à la Commission pour en dégager l'orientation générale, en extraire l'essentiel des demandes, des suggestions et des recommandations, confrontant le tout avec ses propres connaissances, idées et convictions en chacun des cas.

Et c'est ainsi que s'élaborera peu à peu toute la cinquième partie du futur rapport, partie qui s'intitulera « Analyse des besoins et recommandations », couvrira les deux tomes du volume III, comprendra trois sections et vingt et un chapitres, presque tous portant la marque caractéristique de son rédacteur original : Esdras Minville.

La troisième partie

Tout autre que lui en aurait eu assez d'un pareil travail. Mais, au cours des discussions internes, il apparut assez vite que quelque chose le hantait : les Commissaires avaient écarté l'option *séparatiste* [1] et s'étaient

1. Au sujet de cette option, le Rapport écrit : « Les habitants du Québec, dans leur ensemble, ne désirent pas se retirer de la Confédération. Aucun des quelque 250 mémoires que notre Commission a reçus n'exprime un tel désir. Si de nombreuses plaintes se sont fait entendre concernant la politique du gouvernement central et à la manière dont il interprète la Constitution, si quelques-uns ont exprimé carrément l'idée qu'il fallait refaire la Confédération et rédiger une nouvelle constitution, personne n'a

ralliés à l'idée d'un nouveau régime fédératif, dont ils avaient tracé les grandes lignes en accord avec les besoins et les aspirations du Québec et des Canadiens français, mais ils n'avaient pas fait assez voir en quoi cette province et cette communauté nationale se distinguent des autres, constituent des cas particuliers et possèdent des titres à des traitements spéciaux. Il fallait, en conséquence, ajouter au rapport final une autre partie, plus sociologique, dans laquelle on montrerait, aussi clairement que possible, pourquoi et comment le Québec n'est pas une province comme les autres et ne peut pas se contenter d'être traité comme n'importe quelle autre, démonstration, ajoutait-il, qui pourrait se faire en partant de la notion de culture et de l'opposition existant entre, d'une part, la culture canadienne-française et, d'autre part, la culture anglo-canadienne.

A l'écouter, les autres Commissaires furent vite convaincus de la nécessité d'ajouter, au rapport en élaboration, des pages traitant, précisément, de l'aspect culturel de l'enquête dont le gouvernement québécois les avait chargés. Mais qui, sinon Minville, pouvait le mieux s'acquitter de cette tâche si importante, à la fois difficile et délicate ? Le sujet lui était familier ; il en avait déjà traité dans au moins deux de ses ouvrages antérieurs : *Invitation à l'étude* et *Le Citoyen canadien-français.* Pour lui, l'occasion s'offrait de le reprendre et, tout en clarifiant sa propre pensée, de le traiter à fond.

L'entreprise, cependant, allait se révéler des plus pénibles, épuisante même. Que de fois, arrivant, l'avant-midi, au siège de la Commission, n'avoua-t-il pas qu'il n'avait guère fermé l'œil de la nuit et que le travail

---

prôné la rupture du lien fédératif et la transformation du Québec en État indépendant. Dans la recherche des solutions aux différents problèmes qui nous préoccupent, il nous paraît donc juste et sage de laisser de côté la voie du séparatisme, puisque rien ne nous permet d'affirmer que la Province soit désireuse de s'y engager. » (*Rapport,* vol. II, p. 90) *N.B.* L'enquête auprès du public s'est tenue au cours des années 1953-1954.

de sa pensée s'était poursuivi jusqu'aux petites heures du matin. Tout comme le Jacob de la Bible dans sa lutte nocturne avec l'Ange, il avait vaillamment tenu le coup, mais il en ressortait blessé dans sa chair, dans sa santé.

En fin de semaine surtout, il ressentait le besoin de parler sa pensée, de s'exprimer verbalement devant quelque auditeur sympathique et apte à le comprendre. Et c'est ainsi qu'un beau jour il me téléphona pour me dire à peu près ceci : mes enfants et ma femme en ont assez de m'entendre discourir sur la culture, est-ce que je pourrais aller vous rencontrer, si vous êtes libre, dimanche avant-midi vers 9 heures ? Lui ayant répondu que j'en serais heureux et que, d'ailleurs, cela faisait partie de mon devoir de Commissaire, je le revois encore m'arriver, plusieurs dimanches de suite, monter à ma chambre, rester debout, se promener de long en large, allumant sa pipe à toutes les deux minutes environ, car, pris par l'exposé de sa pensée, il la laissait facilement s'éteindre, et remplissant ainsi, au cours des trois heures que durait sa visite, tout un cendrier d'allumettes à peine utilisées.

De cet effort exténuant devait sortir toute la troisième partie du Rapport Tremblay, celle qui a pour titre « La province de Québec et le cas canadien-français » et qui, plus que toute autre, présente du Minville à l'état pur. Encore aujourd'hui, après plus de vingt ans, cette étude psycho-sociologique demeure l'une des plus originales et des plus profondes qu'on ait jamais écrites en la matière. Je me permets ici d'en présenter l'essentiel, car elle me paraît toujours d'actualité, surtout en ce moment où il est question de reprendre les pourparlers constitutionnels.

Quelques passages caractéristiques

Une brève introduction explique tout d'abord pourquoi pareille étude s'impose. Le Rapport a déjà traité des origines de la Confédération, de l'évolution des rela-

tions fédérales-provinciales et des finances publiques, mais tout ce qu'il en dit pourrait aussi bien s'appliquer aux autres provinces ; il n'a pas suffisamment tenu compte du cas particulier du Québec, de sa situation propre dans la communauté politique canadienne. Il faut aller plus loin et plus profond :

> « Si, en effet, comme unité territoriale et économique, la province de Québec est une province comme les autres — marquée des mêmes traits de similitude et de dissemblance qui fournissent au fédéralisme canadien sa première justification — comme communauté humaine, elle n'est assimilable à aucune autre, ni par les origines, ni par la religion, ni par la culture, ni par l'histoire de la grande majorité de sa population, ni en conséquence par la plupart de ses institutions juridiques et sociales. Pour comprendre ses attitudes politiques et constitutionnelle de l'heure présente, il faut, remontant au delà de la Confédération et dépassant le droit constitutionnel lui-même, la considérer dans sa réalité humaine, historique et sociologique, dans la philosophie générale de la vie qui a animé de tout temps et continue d'animer son existence quotidienne. Nous touchons ici au problème de la culture et des cultures dans le contexte social et politique du Canada. C'est le problème fondamental du fédéralisme canadien. Il est beaucoup plus décisif que la diversité géographique et économique du territoire, et les moindres incidents de la vie quotidienne nous en rappellent l'existence » (Vol. II, p. 3).

Tout le premier chapitre, en conséquence, est consacré à expliciter les grandes notions de « culture, nation, société ». Chez l'homme, la culture est avant tout la mise en valeur de ses facultés spirituelles ; elle peut se définir comme « un ensemble organique de connaissances, de moyens d'expression et de valeurs ». Chez un groupe donné, elle apparaît comme « l'ensemble des valeurs spirituelles et rationnelles qui en sont à la fois le lien de communion et le principe différenciateur », et forme le patrimoine collectif de ce groupe : modes de vie, mœurs, coutumes, traditions, langue, lois, etc. C'est le principe informateur de la nation, laquelle est une réalité sociologique, une communauté de culture, alors que l'État est une réalité politique et procède de l'idée de droit. Entre ces deux réalités, des rapports existent

et la collaboration est nécessaire, collaboration qui se révèle particulièrement difficile dans les États hétérogènes, groupant des communautés culturelles différentes, comme c'est le cas du Canada.

Deux cultures principales coexistent à l'intérieur de la société canadienne : la canadienne-française et l'anglo-protestante. Chacune a gardé des liens de parenté avec la culture du pays européen dont elle origine et chacune a acquis en Amérique du Nord des caractéristiques propres. Ainsi, vivent en concurrence au Canada depuis 1760 deux types culturels : « L'un voulant, malgré la défaite militaire et l'assujettissement politique, préserver son caractère propre et, à cette fin, reprendre en mains le plus largement possible la conduite de sa propre vie ; l'autre, résolu à installer ses institutions, à organiser le pays selon sa conception et ses intérêts, à faire triompher partout sa culture. »

Cette concurrence, née de la Conquête et se traduisant dans les faits par une opposition à presque tous les niveaux, a eu pour la culture canadienne-française des conséquences désastreuses, particulièrement sur les plans économique et social. L'histoire en témoigne. Ayant perdu la maîtrise de leurs institutions [2], les Canadiens français ont dû se soumettre au régime imposé par la métropole et tâcher de réaliser leurs aspirations et leur vie sous l'empire d'une politique qui n'était ni conçue selon leur esprit, ni adaptée à leur situation, ni ordonnée à leurs fins. Même à partir de 1867, année où le Québec a été constitué unité politique autonome, la Province n'avait ni les ressources financières, ni la juri-

2. « Le drame de la conquête pour un peuple, c'est d'être assujetti à des institutions dont il ne possède ni l'esprit ni l'usage, et d'être ainsi mis en désaccord permanent avec les cadres de sa vie quotidienne . . . Les institutions les plus propres à assurer la vie d'un peuple civilisé sont celles qu'il se donne lui-même, de sa propre initiative, qu'il façonne à son image comme une projection de son esprit. Peu importe la forme si les exigences fondamentales de l'ordre humain sont respectées » (Vol. II, p. 45).

diction suffisante pour prendre les grandes initiatives qui s'imposaient. Elle a dû et doit encore se montrer accueillante aux entreprises étrangères, même au risque — pas toujours pressenti d'ailleurs — de voir se constituer dans son propre sein des centres d'influence d'une inspiration nettement étrangère à la tradition culturelle de sa population. « Au surplus, sa politique économique et sociale a dû et doit encore se développer : 1) à l'intérieur d'une fédération et donc de manière à ne pas créer de disparité trop profonde avec le reste du pays quant au régime de l'industrie, du travail, des impôts, etc. ; 2) sous l'empire de la politique du gouvernement central qui, lui, dispose, en vertu de la Constitution, des plus puissants moyens de contrôle de l'économie : douanes, monnaie, banque, etc. Tout cela, il va sans dire, conditionne largement l'exercice de l'autonomie provinciale » (vol. II, p. 59).

L'autonomie qu'ils ont acquise en 1867 pour leur Province demeure chose fort précieuse pour les Canadiens français, même si de nombreux obstacles s'opposent à son plein exercice. S'ils veulent conserver leur culture d'origine et en faire un instrument de progrès pour eux-mêmes et l'ensemble du Canada, les circonstances présentes les obligent à un effort très conscient, de plus en plus éclairé et attentif.

> « Ce n'est donc pas le moment pour eux, loin de là, d'abandonner la moindre parcelle d'initiative politique dans aucun des domaines d'activité où ils peuvent encore l'exercer efficacement : éducation, santé, assistance et sécurité sociale, propriété, droits civils, etc., qui correspondent précisément aux réalités où leur conception générale de la vie et les données les plus importantes de leur culture sont le plus largement impliquées. Ils savent, par une expérience vieille de deux siècles, ce qu'il pourrait leur en coûter de laisser à d'autres le soin de penser pour eux la politique de leur province. Si, sous prétexte d'accommodement financier avec le gouvernement fédéral et le reste du pays, ils abandonnent l'initiative dans divers domaines où ils ont réussi à la reconquérir, ou se privent des moyens de l'exercer pleinement, mieux vaut pour eux renoncer tout de suite, comme groupe, à tout avenir culturel. En revanche,

> retardés dans leur développement social et culturel, acculés à des situations dont, la clé leur échappant, ils ont soldé les frais en valeurs humaines. Et quand, par l'avènement du fédéralisme, une part d'initiative leur a été rendue, ils ont hérité d'une situation sociale qui limitait à l'extrême leur possibilité d'action et hypothéquait l'avenir » (p. 68).

Aujourd'hui, la politique sociale est devenue d'une importance capitale ; la génération présente doit s'imposer l'effort de la repenser et de l'adapter, toujours selon le sens et l'esprit de la vieille culture traditionnelle. La conséquence est claire :

> « En aucun moment de l'histoire, la liberté de vie et d'action que l'autonomie du Québec représente pour lui en tant qu'unité nationale, n'a été aussi fortement exigée par les circonstances. Il doit tout faire pour ne pas laisser détériorer le seul cadre politique dont l'effort de plusieurs générations lui a assuré la possession.
>
> Or, pour le préserver, il doit s'en servir, et apprendre à s'en servir, donc fournir l'effort de renouveau culturel qu'exigent les circonstances... Si, sous prétexte de stabilité économique, de sécurité sociale, d'uniformité des conditions matérielles de vie d'une extrémité à l'autre du pays, de simplification administrative, les Canadiens français instaurent chez eux n'importe quelles formes d'organisation sans s'assurer si elles sont en accord avec leur conception générale de la vie, ils se vouent eux-mêmes, à plus ou moins brève échéance, à l'anémie, voire à la stérilité culturelle. En quel cas, ils n'auront de reproches à faire qu'à eux-mêmes » (pp. 69-70).

C'est pourquoi le Québec, en plus de liberté, a aussi besoin de *sécurité.* A l'intérieur d'abord : les pouvoirs qu'il possède déjà, tant juridiques que financiers, il faut, non seulement qu'on ne cherche pas à les lui enlever, mais encore qu'il puisse les exercer sans entraves. Pour les Anglo-Canadiens en général, une redistribution des pouvoirs serait en somme d'importance secondaire. Ils sont de la même famille spirituelle et culturelle. Que la sécurité sociale, la santé publique, les lois civiles, voire les écoles relèvent de la capitale fédérale, cela peut entraîner pour eux des inconvénients techniques et administratifs, mais peu de conséquences sérieuses dans l'ordre de la pensée et de la culture.

la présence du Québec dans la Confédération, et d'un Québec fort, conscient de sa mission, les minorités canadiennes-françaises des autres provinces résisteraient difficilement au régime qui leur est fait et aux pressions qui s'exercent sur elles. Pourquoi ? Parce qu'il leur manque un milieu assez ample et consistant pour être vraiment régénérateur d'une culture distincte de la culture commune de leurs provinces respectives [4].

Un Québec fort, capable de s'acquitter de sa mission particulière, a besoin à la fois de liberté et de sécurité. De liberté d'abord, c'est-à-dire de la faculté d'exercer efficacement toutes les juridictions que lui confère la constitution, faculté non seulement théorique, mais pratique, disposant des moyens nécessaires à son plein exercice. Cette liberté, la province de Québec, comme unité politique, en a besoin pour fournir elle-même et provoquer chez ses ressortissants l'effort de restauration et d'expansion culturelles que les circonstances historiques exigent.

> « Sur la nécessité d'un tel effort, l'expérience historique des Canadiens français est concluante. Dans la mesure où, au long de leur histoire, avant ou après la Conquête, ils ont pu modeler eux-mêmes leur vie collective, communautaire ou politique, ils ont fait œuvre originale, grandi en nombre, se sont organisés, ont résolu leurs problèmes à leur manière, et ont progressé ; dans la mesure où, au contraire, l'initiative leur a été enlevée et où ils ont dû se plier à une politique d'inspiration étrangère et se soumettre à un cadre institutionnel dont ils ne possédaient ni l'esprit, ni l'usage, ils ont été entravés dans leur expansion,

4. Quelques lignes auparavant, on pouvait lire ces lignes sur les nécessaires rapports entre culture et milieu national : « Pour se maintenir et se développer, toute culture particulière doit posséder quelque part un foyer, c'est-à-dire un milieu où elle est non seulement enseignée, mais vécue, un centre où, par conséquent, elle est en chacune de ses données, d'usage courant, et par suite la condition de progrès personnel pour tous les individus de tous les milieux et de toutes les classes sociales. C'est le principe du milieu ethnique dont nous avons parlé au chapitre précédent. Sans un tel foyer, une culture particulière est vouée au dépérissement et à la stérilisation à plus ou moins brève échéance — comme une plante sans racines » (p. 65).

> ils ne mériteront de garder l'initiative que s'ils savent l'utiliser, de manière à donner à leur culture d'origine un épanouissement proportionné à sa fécondité intrinsèque, donc en se mettant en état de créer selon leur esprit des œuvres qui seront un enrichissement pour eux-mêmes et le reste du pays. Une culture n'a de chance de vivre que si elle s'exprime, s'épanouit et se donne » [3].

Suit un quatrième chapitre, intitulé « La province de Québec dans la Confédération ». De par la constitution de 1867, elle est devenue le centre politique par excellence du Canada français, la gardienne attitrée de sa civilisation ; aucune autre province canadienne n'est, comme unité politique, investie d'une aussi haute et difficile mission. La culture anglo-canadienne, aujourd'hui répandue dans neuf provinces sur dix, y inspire la vie dans toutes ses formes et manifestations. « Elle a à son service le régime institutionnel complet de ces neuf provinces — et du gouvernement fédéral lui-même dans la mesure où, dominé par la majorité anglo-canadienne, il croit, justement ou non, devoir, en toutes et chacune de ses initiatives, se laisser guider par elle. Elle dispose donc de tous les moyens dont une culture particulière peut avoir besoin pour s'exprimer et se développer » (p. 63).

La culture canadienne-française, par contre, ne peut compter que sur la vie organisée de la province de Québec, seul centre où, de nécessité courante, elle peut s'exprimer librement, se renouveler et s'enrichir. Sans

---

3. Vol. II, p. 60. C'est un texte qui devrait inspirer l'action de tous nos hommes politiques. La suite offre aussi matière à réflexion : « Pour conserver sa culture, l'enrichir d'une génération à l'autre, la faire fructifier en valeurs de vie, pour elle-même et pour les autres, une communauté nationale doit avoir la faculté de s'exprimer librement, donc, en tout premier lieu, de créer ses institutions, d'organiser elle-même et selon son esprit sa vie économique et sociale. A défaut de quoi, quelles que soient par ailleurs les garanties constitutionnelles, elle est atteinte dans sa vie de tous les jours, entravée dans son expansion matérielle et ses progrès culturels, réduite à l'alternative de laisser dépérir sa culture ou d'accepter dans son propre milieu la condition inférieure de l'étranger » (*Ibid.*).

Formant le groupe dominant dans l'ensemble du pays, ils ont la certitude que toute intervention du gouvernement fédéral dans leur vie nationale s'inspirera de leur conception à eux, et ira, par le fait même, dans le sens de la consolidation et de l'épanouissement de leur culture.

> « Il n'en est pas ainsi des Canadiens français ; toute intervention fédérale dans les domaines énumérés ci-dessus et d'une façon générale dans les juridictions provinciales, risque d'ignorer ou de contrarier leur façon traditionnelle de penser et d'agir. Et cela pour la raison bien simple, vérifiable quotidiennement, que seuls ceux qui appartiennent à une culture donnée et en vivent au jour le jour, peuvent penser et bâtir selon l'esprit de cette culture.
>
> C'est pourquoi la province de Québec, plus que toute autre, doit conserver les moyens financiers de s'administrer elle-même et avoir la certitude que ses prérogatives en ce domaine ne risquent pas à tout moment d'être remises en discussion » (pp. 70-71).

Sécurité aussi dans ses relations avec le reste du pays. Le traitement auquel les autres provinces ont soumis leurs minorités canadiennes-françaises, les jugements que certains journaux et certains hommes politiques y portent sur le Québec, les interventions répétées du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture, sinon de l'éducation, tout cela n'est pas de nature à créer le sentiment de sécurité dont les Canadiens français auraient besoin pour se sentir chez eux dans leur propre pays. En matière d'éducation, le Québec ne peut consentir la moindre concession. A l'égard de la culture, le premier devoir du gouvernement fédéral est de laisser aux provinces à qui incombe la responsabilité première l'initiative correspondante et les ressources fiscales dont elles ont besoin — et ne pas chercher, sous prétexte de stabilité financière, et en recourant à des distinctions plus ou moins subtiles, à se substituer à elle [5].

---

5. Parlant de la sécurité sociale, le Rapport écrit : « Ainsi en est-il des interventions en matière sociale : santé, sécurité, assistance, etc. A ce point de vue, la province de Québec, investie de l'autorité politique, a le droit de s'attendre que le gouvernement fédéral : 1) ne prenne aucune initiative sans son consentement ; 2)ne mette en vigueur aucune loi qui contrarie les traditions

Conclusion : la province de Québec a des motifs propres de préserver son autonomie : 1) elle est par l'histoire constituée foyer national, et par le droit, milieu politique fondamental du Canada français, par conséquent investie d'une mission dont aucune autre province n'a l'équivalent ; 2) étant donné que, comme toute communauté humaine caractérisée par une culture particulière, le Canada français a besoin d'un territoire où il puisse librement s'exprimer, bâtir ses propres structures institutionnelles, et créer selon son génie, la province de Québec est la partie du pays où cette faculté lui est la plus complètement assurée ; 3) l'autonomie des provinces en général, celle du Québec en particulier, est une condition de paix pour l'ensemble du Canada.

S'élevant à une perspective plus universelle, le Rapport termine ainsi ses considérations sur le cas canadien-français :

> « Le cas canadien-français, si aigu soit-il, n'est qu'un modeste épisode du vaste drame dans lequel sont engagés tous les peuples de même filiation culturelle et vraiment préoccupés de l'avenir de l'homme. Le monde de demain sera matérialiste (d'un matérialisme pragmatique ou philosophique, la différence n'est pas essentielle) ou humaniste et chrétien, selon que les hommes d'aujourd'hui en auront décidé dans l'intimité de leur conscience. Or, pour le Canada français, le choix est déjà fait. Rien, absolument rien dans sa conception de la vie et ses traditions de pensée n'admet le moindre compromis avec les idéologies inhumaines qui ont déjà ravagé le monde et le menacent encore de calamités effroyables. Dans la mesure où il s'efforce de vivre sa culture en profondeur, il contribue le seul barrage qui puisse en prévenir le triomphe : celui des consciences » (p. 86).

* * *

particulières de sa population ou ignore le caractère de ses institutions. Malheureusement, on n'a pas jusqu'ici montré à ce point de vue assez de clairvoyance. Peu nombreuses sont les lois sociales du gouvernement fédéral qui ne sont en rupture sur un point ou sur un autre avec les traditions sociales les plus importantes et les plus saines du Canada français » (*Ibid.*, pp. 72-3).

J'ai tenu à citer abondamment des passages de cette troisième partie du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels,* pour deux raisons surtout : 1) là se retrouve, à l'état original, la pensée personnelle et profonde du commissaire Minville, pensée à laquelle les autres Commissaires se sont empressés d'adhérer par la suite ; 2) elle prépare, fonde et légitime les recommandations qui seront formulées dans la cinquième partie et à la rédaction desquelles a contribué, plus que tout autre, le commissaire Minville.

Qu'on me permette d'ajouter une troisième et dernière raison : le message que contient cette troisième partie, celui qui l'a rédigé en a payé le prix aux dépens de sa propre santé ; c'est le message, pour ne pas dire le testament, d'un homme profondément enraciné en milieu québécois et représentant authentique, tant dans son esprit que dans ses actes, de cette culture canadienne-française dont il a toujours tenu à se faire le défenseur et le promoteur, surtout de ces hautes valeurs dont l'histoire l'a enrichie et qu'elle transmet à ceux qui font l'effort de la vivre intégralement : les valeurs morales, spirituelles et religieuses.

• ■ •

Pensées directrices

Si nous voulons comme peuple consolider nos positions, nous mettre en état de réaliser pleinement notre vocation nationale, donc de porter à leur plus haut degré d'épanouissement les valeurs de culture et de civilisation dont nous sommes les dépositaires, il va nous falloir améliorer notre situation économique, parvenir à une autonomie assez large pour nous soustraire, touchant l'une des nécessités les plus irréductibles de nos effectifs humains, à la dépendance de l'étranger (L'homme d'affaires, 1944, p. 16).

● ● ●

Il faut que nos hommes d'affaires, comme les autres classes sociales, aient le sens des intérêts nationaux, que spontanément ils choisissent dans l'exercice de leur propre activité professionnelle la ligne de conduite la mieux adaptée à l'esprit de notre culture et de notre civilisation, la plus conforme par conséquent aux exigences de fond de notre vie nationale. Il s'agit de bâtir nous-mêmes en toute originalité. Question d'hommes, question d'éducation. (L'homme d'affaires, 1944, p. 19).

● ● ●

Les temps semblent bien définitivement révolus de l'influence prépondérante, voire exclusive, de l'entreprise du type capitaliste ou même individuelle : ici comme dans le reste du monde, il va désormais falloir admettre dans l'organisation et le fonctionnement de la vie économico-sociale une certaine dose d'action collective, d'une inspiration différente. (L'homme d'affaires, 1944, p. 177).

● ● ●

Telles sont les principales ressources de la province de Québec : forêts, chutes d'eau, mines constituent le principal de sa richesse. Et ce sont des ressources industrielles. Il faut donc en prendre notre parti, et nous comporter ou plutôt nous préparer en conséquence. Ce qui ne veut pas dire, loin de là, que l'agriculture est quantité négligeable. Au contraire, un domaine agricole

d'une quarantaine de mille milles carrés est un actif dont nombre de peuples s'enorgueilliraient, dont ils tireraient un parti merveilleux. Nous dirions même, au risque d'avoir l'air d'énoncer un paradoxe, que l'agriculture dans la province de Québec est d'autant plus importante que la vocation de notre province est plus nettement industrielle (La bourgeoisie et l'économique, 1939, p. 18).

● ● ●

Par delà l'ouvrier, il y a l'homme, et c'est lui qu'il faut réintégrer dans les cadres de la société, en lui faisant une place appropriée à sa personnalité. Nous connaissons les conséquences pour l'ouvrier de la perte de son initiative sur le plan social. Eh bien, la perte de son initiative sur le plan professionnel a des conséquences plus graves encore... La rationalisation redresse ses habitudes jusqu'à en faire le résultat, non d'une inclination naturelle, mais d'une technique. Jour après jour, ses facultés créatrices sont annihilées, sa personnalité abolie. Il est réduit à un automatisme... Les fonctions industrielles déprécient l'homme au lieu de le stimuler. Si l'on n'intervient, la classe ouvrière — la plus nombreuse, ne l'oublions pas — glissera, d'une génération à l'autre, vers un primitivisme dont il est impossible, il va sans dire, de prévoir la nature et les conséquences exactes, mais qui, soyons-en certains, seront bien éloignées de ce qu'on entend par progrès et civilisation (Le citoyen canadien-français, I, 1946, p. 245).

● ● ●

Au temps de la Confédération, la préservation du particularisme canadien-français se présentait à tous les esprits, et du sommet à la base de la société, comme préalable à l'unité nationale ; à l'heure actuelle, dans bien des milieux et dans la pensée de nombre de nos dirigeants celle-ci est préalable à celle-là : l'unité nationale avant tout, à n'importe quel prix. Comme si la politique l'emportait sur l'humain. L'esprit de la Confédération s'est détérioré (Le citoyen canadien-français, II, 1946, p. 73).

Chacun est à même de le constater : l'industrialisation rapide du dernier quart de siècle a congestionné les villes, désagrégé notre classe moyenne, prolétarisé une proportion effroyable de notre population, suscité une multitude de problèmes au sujet desquels on s'interroge aujourd'hui avec inquiétude. Et pour remédier à ce désarroi, de toute part on réclame des lois dites sociales : allocations familiales, pensions de toutes sortes, assurance-chômage, maladie, invalidité, etc. Et on les réclame sans apparemment se demander si de telles mesures, louables dans leur intention, sont opportunes et si, dans un pays comme le nôtre, au point où en est notre économie, elles sont susceptibles de produire les résultats attendus. Nous avouons franchement, pour notre part, que ces mesures paraissent aussi inquiétantes que les maux auxquels elles prétendent remédier, et que l'acharnement qu'on met à les réclamer tout de suite révèle une singulière et très dangereuse propension à opter pour la solution la plus facile... Si l'industrialisation a fait surgir si tôt chez nous tant et de si graves problèmes sociaux, cela est dû pour une bonne part au fait que notre politique économique et sociale n'a pas su s'adapter aux exigences de notre milieu et coordonner l'exploitation de nos ressources de façon à en tirer le meilleur parti humain (La bourgeoisie et l'économique, 1943, p. 21).

● ● ●

Le coopératisme procède de l'association de personnes et nous offre ainsi le moyen, par la mobilisation de nos énergies humaines, de mettre sur pied des institutions capables de surmonter la concurrence des grandes associations de capitaux qui dominent à l'heure actuelle notre économie. Le coopératisme se présente comme l'un des principaux éléments de solution du problème économico-social des classes populaires. Nos ouvriers et nos agriculteurs ont intérêt à s'en servir pour reprendre en mains l'initiative de leur vie et stabiliser

leur situation. La loi de concurrence est au fondement même de l'économie libre. On peut en régulariser le jeu, mais il est dangereux de chercher à l'abolir. La concentration financière a multiplié les monopoles et quasi-monopoles, conduisant à la dictature économique universellement dénoncée. Or — à moins d'accepter le capitalisme d'État, genre russe, avec ses conséquences au point de vue humain — le coopératisme est seul de taille à réintroduire, selon une formule renouvelée, dans l'économie, le principe assainissant de la concurrence, car seul il peut édifier des entreprises libres, capables de surmonter la concurrence des monopoles capitalistes, donc de les forcer à tenir compte des exigences de la consommation. Le coopératisme est, à l'heure actuelle, l'une des forces sociales les plus sérieuses de la province. (Le citoyen canadien-français, I, 1946, Fides, p. 120-121).

● ● ●

Si, par l'action ordonnée des individus, de la famille et de l'école, nous savons communiquer, aux générations présentes et à venir l'amour du travail, la hantise du dépassement quotidien, l'esprit d'ordre, de tempérance, de discipline, un sens profond des responsabilités et du devoir, nous aurons jeté les bases, les seules permanentes — du redressement et de l'ascension de notre peuple (Le citoyen canadien-français, I, 1946, p. 148).

● ● ●

Cessons de nous tromper nous-mêmes en entretenant la vieille illusion que notre province est agricole, destinée à un avenir essentiellement agricole. Plaçons-nous plutôt devant les faits et tâchons d'en tirer le parti le plus avantageux. Forêts, mines, chutes d'eau, pêcheries sont des ressources industrielles, à utiliser selon leur nature en vue du plus grand rendement économique et humain (Le citoyen canadien-français, I, 1946, p. 212).

● ● ●

L'industrie de la province est en grande partie aux mains des Anglo-Canadiens et des Américains. Nous ne pouvons laisser se perpétuer pareil état de choses. Il nous faut participer activement à la vie industrielle de la province, acquérir des entreprises ou en créer nous-mêmes (Le citoyen canadien-français, I, 1946, p. 217).

● ● ●

Les grèves et les lock-out ont été jusqu'ici le moyen dont, de part et d'autre, on s'est servi pour fléchir l'adversaire, moyen tout à fait dans l'esprit d'un régime fondé sur la force. Un ordre social qui prétend sérieusement à la dénomination d' « ordre » ne saurait tolérer pareille façon de régler les conflits ouvriers. La société a pourvu au règlement des conflits individuels : nul n'a le droit de se faire justice à soi-même. Des lois régissent les rapports des hommes entre eux et des tribunaux tranchent, s'il y a lieu, les litiges. Il doit en être ainsi des rapports collectifs... L'arbitrage obligatoire et son instrument nécessaire, un tribunal du travail, paraissent la seule façon logique de traiter les conflits ouvriers. L'arbitrage obligatoire n'attente pas plus à la liberté des groupements sociaux que l'appel obligatoire aux tribunaux n'attente à la liberté individuelle (Le citoyen canadien-français, I, 1946, p. 243-244).

● ● ●

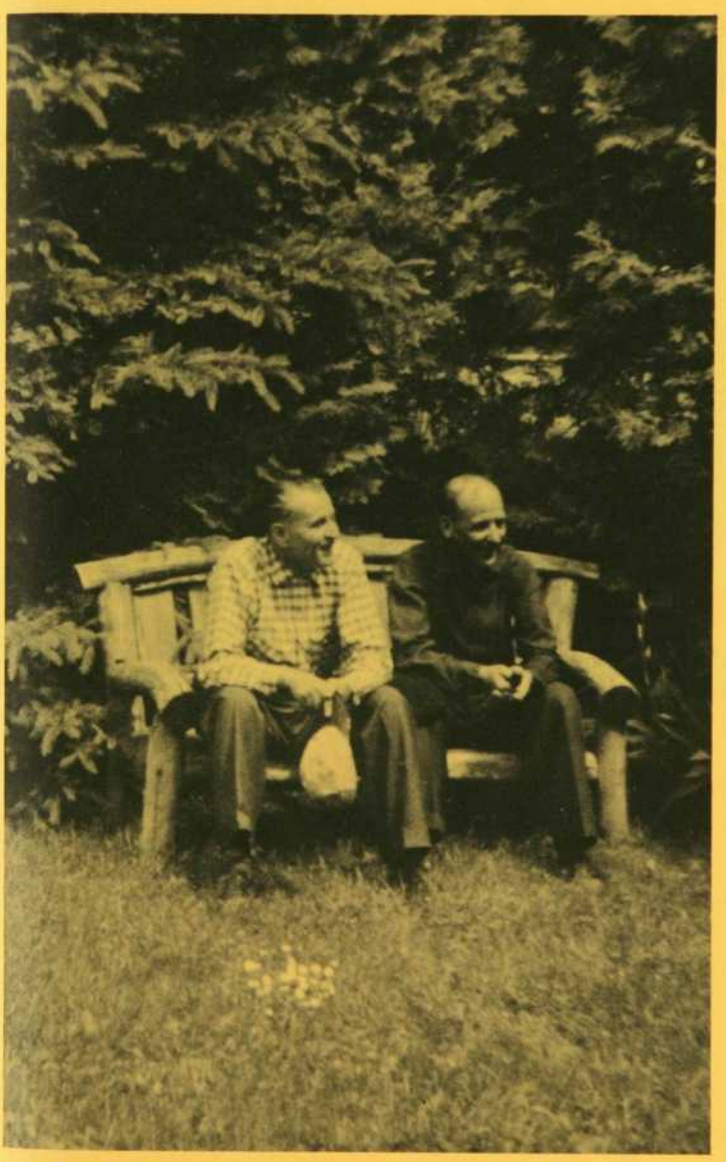

M. Esdras Minville, à droite, à sa maison d'été à Oka, tel que l'ont connu ses amis, souriant, simple et détendu. Son visiteur, à gauche est M. Roland Fournier, professeur à l'Ecole d'agriculture d'Oka, gaspésien comme lui.

La maison paternelle à Grande-Vallée. Les personnages sont la mère de M. Minville et la famille d'un de ses frères.

M. Minville, photographié avec sa mère et ses frères à Grande-Vallée. Une des rares photos de M. Minville en Gaspésie.

M. Minville, à son arrivée à Montréal, en 1915, à 19 ans.

M. Minville, vers l'époque de son mariage en 1931.

LA PREMIÈRE ÉQUIPE DE L'INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (juin 1937).
Sur la photo : Première rangée de gauche à droite : M. Lamontagne de l'Office de la Statistique du Québec ; M. François Vézina, professeur aux H.E.C. ; M. Esdras Minville, professeur aux H.E.C. et conseiller technique au ministère du Commerce et de l'Industrie ; M. Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'Ecole du Meuble ; M. Joseph Risi, de la Faculté des sciences à Laval.
A l'arrière, de gauche à droite et de bas en haut : MM. Louis de Gonzague Fortin et Charles Gagné de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière ; M. Benoît Brouillette de l'Ecole HEC, M. Pierre-Paul Vinet et à sa gauche M. Boucher, tous deux de l'Ecole Polytechnique ; derrière M. Minville, M. Delorimier étudiant de l'Ecole du Meuble ; à la gauche de celui-ci, sur la deuxième rangée MM. Roland Fournier et Firmin Létourneau de l'Ecole d'agriculture d'Oka ; à l'extrême droite en haut de la photo et de gauche à droite, M. Gilles Murray, alors étudiant aux HEC, M. Maurice Pérusse. Faisaient aussi partie de l'équipe un M. Cloutier de la Faculté des Sciences de Laval et un M. Gaudette de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière qui sont, peut-être, les deux personnes non identifiées de la photo.

M. Esdras Minville reçoit un diplôme de docteur, *honoris causa*, de l'université de Montréal par le recteur, Monseigneur Irénée Lussier. M. Minville a rempli une carrière d'universitaire exemplaire, exigeant l'excellence de l'institution, en un temps où tout était encore à faire et où les universités ne recevaient de l'Etat que des miettes.

Les Anciens H.E.C. célèbrent l'occession de l'un des leurs, pour la première fois, M. Esdras Minville, à la direction de leur Ecole, le 17 décembre 1938. À la table d'honneur, on reconnait M. Edouard Montpetit, économiste, professeur à l'Ecole des H.E.C., secrétaire de l'université de Montréal. À la gauche de M. Minville, François Vézina, économiste et professeur aux H.E.C.. Plus loin, Mgr Olivier Maurault, alors recteur de l'université de Montréal, et M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province.

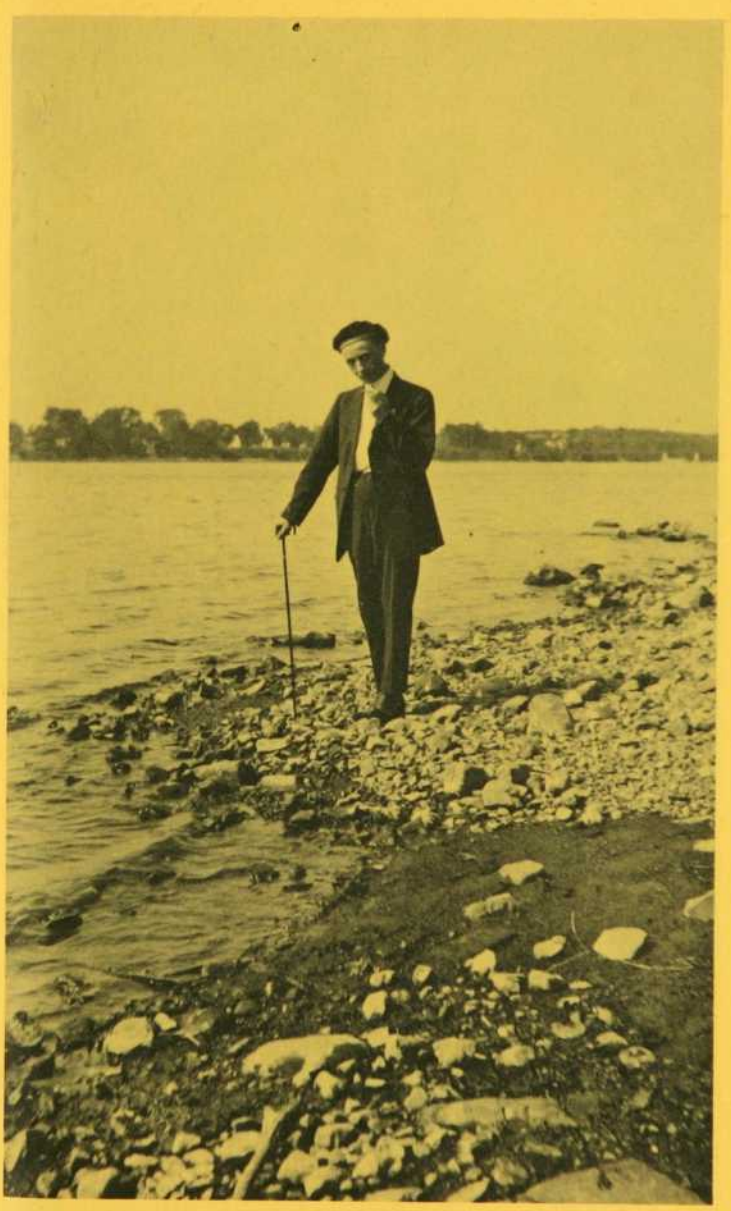

M. Minville, étudiant aux H.E.C., avec le bérêt et la canne symbolique de la vie étudiante extra-académique du temps.

M. Minville, commissaire provincial des scouts catholiques, 1944-1951. Il voyait dans le scoutisme un moyen privilégié de former les caractères par l'école active dans la nature et une ouverture aux qualités civiques de l'honneur et de la rectitude d'esprit.

M. Minville, vice-président de la Commission des Semaines Sociales en compagnie du Père Richard Arès, président et de Charles-Edouard Charbonneau, secrétaire. Longtemps les Semaines Sociales incarneront notre besoin de synthèses et d'organisation collective.

L'École des Hautes Etudes commerciales de la rue Viger, ouverte en 1910. M. Minville en fut le premier directeur québécois, après MM. A.-J. de Brey et Henry Laureys, tous deux belges. Grand style agrémenté d'une colonnade et de statues antiques qui faisait face au style du Château et de la gare Viger entre lesquels il y avait le parc Viger. Aujourd'hui la route transcanadienne a transformé ce quartier, cher à M. Minville. Il y aurait encore quelque belle place pour lui élever un monument !

Un événement mondain important d'autrefois : le bal conjoint annuel des étudiants HEC. et Polytechniques. Au centre de la photo, les deux directeurs Brouillette (Polytechnique) et Minville (HEC). (Photo du 1 mars 1952).

Aux examens de fin d'année, à l'École des Hautes Etudes Commerciales, un jury composé d'anciens et d'autres hommes d'affaires interrogeaient les finissants. On voit ici M. Minville au milieu des membres du jury.

Le 21 mai 1950, l'Université de Montréal remet des décorations à cinq personnalités franco-canadiennes. A cette table du banquet, on remarque, avec M. Minville, l'abbé Lionel Groulx, Jules Massé du Bon Parler français, Edouard Montpetit et Mgr Olivier Maurault.

Photo La Presse Montréal. M. Esdras Minville a atteint le sommet de son oeuvre. Il est un des auteurs principaux du Rapport Tremblay, en 1956. Son regard, bleu gaspésien, si pénétrant, si sérieux, a vu l'avenir du Québec. Ses idées sur l'autonomie du Québec et l'unicité de notre culture en ont fait un artisan unique du Québec contemporain, de son avenir culturel et économique.

La pensée économique d'Esdras Minville

par François-Albert Angers

L'œuvre écrite d'Esdras Minville, tant sous forme de volumes et de brochures que surtout d'articles, est considérable. Nous sommes actuellement à en faire le relevé en vue d'une première publication au moins qui mettrait en relief cette partie de son œuvre qu'il ne s'est pas lui-même soucié de mettre en volume : sa pensée économique. En attendant, l'échéance que nous laisse la préparation de ce numéro spécial de l'Action nationale ne nous permettra que d'en dégager l'essentiel, vu bien davantage à travers une longue expérience de collaboration constante, quotidienne, du soussigné avec l'homme durant plus de vingt-cinq ans, qu'en fonction d'une relecture et d'une revision systématique de toute l'œuvre.

Un économiste

Le paradoxe de cette présentation va venir de ce qu'elle fait de Minville un économiste, alors qu'il n'a jamais voulu se dire tel, qu'il s'est toujours récusé quand on lui en a attribué le titre. Dans sa droiture native et son sens de l'authenticité, dans le respect aussi qu'il avait pour les quelques rares économistes plus spécifiquement « patentés » au Québec à l'époque, il se refusait cette attribution, vu le peu de préparation formelle, de type académique, qu'il avait reçu en ce sens. Il avait été élève et disciple de Montpetit, à l'École des Hautes Études commerciales, à un cours d'économie politique de deux heures par semaine pendant deux ans, plus une année de politique commerciale et de finances publiques. Le reste, il se l'était donné lui-même ; il se le donnait constamment lui-même par un programme de lectures personnelles qui fut toujours très intense. Mais de toute façon, il évitait de présenter ses travaux dans des formes qui leur donneraient une allure savante, scientifique, préférant les procédés de l'essayiste. Il commentait surtout l'événement, analysait des situations et recherchait des solutions. Il ne construisait donc, ni n'explicitait par voies de théories économiques formelles ; partant des principes et des lois scientifiques de base, il jugeait

les faits appréhendés et procédait à l'élaboration d'une politique économique valable pour les situations concrètes envisagées.

Montpetit et Minville

En cela, il a été beaucoup plus qu'Edouard Montpetit, le continuateur en ligne droite d'Errol Bouchette : alors que Montpetit était frappé par la nécessité d'élargir au Québec la base de connaissance, tout en en tirant des applications politiques pour notre situation, Minville, comme Bouchette, est plus frappé par l'urgence d'une politique d'ensemble à définir et à expliciter. Compte sans doute pour beaucoup, dans ces attitudes respectives, la différence du milieu d'où originaient les deux hommes comme celle de leur préparation. Minville appartenait au petit peuple de pêcheurs de la Gaspésie et avait commencé sa vie dans la barque de son père ; Montpetit appartenait à la petite bourgeoisie de Montréal et à son cycle de formation du jardin de l'Enfance des Soeurs de la Providence suivi du cours classique. Minville était donc avant tout enraciné dans la réalité la plus charnelle, avec un sens aigu du réel sous ses formes les plus concrètes ; Montpetit était pétri d'intellectualisme et avait au surplus un tempérament d'artiste. N'ayant pas non plus eu l'avantage de recevoir la formation de nos collèges classiques, Minville n'a même pas pu subir la part d'influences déformatrices que l'on attribue souvent à cette forme d'enseignement humaniste, philosophico-littéraire, à savoir la tendance à l'excès d'intellectualisme et au jugement à prioriste, ou à la généralisation trop rapide sur des faits au nom d'une objectivité de type philosophique qui connaîtrait le réel mieux que le réel lui-même ne saurait être perçu dans l'immédiat.

Minville et doctrinaires à-priori

C'est pourquoi les analystes de l'avenir devront scruter minutieusement et probablement reviser radicalement les jugements portés sur Minville par une certaine école

plus récente, mais qui commence déjà à dater ; et en vertu de laquelle les analyses de la réalité canadienne-française tentées par cet homme n'auraient été que l'expression d'une mythologie résultant d'une rationalisation d'un idéal philosophique inspiré par une pensée doctrinale catholique. Cette école, selon l'expression populaire consacrée, jugeait « les autres selon ce qu'elle était elle-même », dans son désir d'engendrer une contre-mythologie qui opérerait la révolution de l'homme canadien-français selon le sens de leur propre idéologie. Autrement dit, elle présumait que la démarche intellectuelle d'un Minville était de même nature à prioriste, à base d'hypothèses de travail implicites ou inconscientes (forme de postulat philosophique imposé à la réalité pour y être ensuite objet de vérification) plutôt que la sienne propre ; sauf qu'à leur point de vue, la révolution urbaine au Québec éliminait ou devait éliminer l' « hypothèse catholique » et aussi bien l' « hypothèse nationaliste ». Or comme sa démarche à lui était rigoureusement fondée sur une attitude d'observation attentive et pénétrante du réel vécu, ensuite seulement rapporté à des catégories plus générales surgissant de cette réalité observée elle-même, il faudra plutôt s'arrêter sérieusement sur le témoignage qu'il porte de sa vision de l'homme canadien-français typique de son temps ; aussi bien de l'homme canadien-français urbain, qu'il a connu ensuite et auquel il s'est intéressé. Loin de nier que celui-ci fut en « révolution » — puisqu'il déplorait certaines des conséquences de cette révolution urbaine —, il n'avait pas le simplisme de croire qu'une seule ou deux générations en ville avaient fait perdre d'emblée à tant de terriens leurs traits ancestraux.

Minville et Groulx

Mais ce n'est pas seulement par le transfert de l'école gaspésienne à la formation très concrétisante de l'École des Hautes Études commerciales que Minville avait affiné son sens du réel en une aptitude à l'interpréter et à le

juger sans s'en évader. Il ne s'en cachait pas et il ne cessait d'en dire sa gratitude : son cours classique à lui, ce fut le contact de l'abbé Groulx, sa participation avec lui et sous sa direction aux travaux de l'Action française. Nous avons déjà dit dans l'article sur Minville et les HEC, le rôle important que cette influence a joué dans sa pensée, et caractérisé l'orientation qu'elle lui a donnée : souci de l'inventaire, de la connaissance approfondie du milieu, de la combinaison du phénoménologique avec le doctrinal pour une synthèse politique à la fois réaliste et normativée.

Ce sera là la constante profonde de toute la démarche intellectuelle d'Esdras Minville ; et par suite l'assise de ce qu'on peut appeler sa pensée économique, partie d'un ensemble aux dimensions beaucoup plus vastes que le seul aspect économique des choses. Toujours un souci méticuleux de correspondance avec « le milieu » ; donc dans l'ordre de la connaissance avant et pour l'action, une investigation, un « inventaire » complet des faits et données d'un problème. Puis l'insertion de ce contenu de réalités directement perçues à travers la vie — sans cet appareil à prioriste et, à mon sens peu scientifique, de « l'hypothèse de travail » — dans le cadre d'une pensée philosophique ou doctrinale correspondant aux valeurs civilisatrices du milieu pour en tirer les solutions pratiques.

En ce sens et par cette méthodologie, on peut dire que la pensée d'Esdras Minville, comme d'ailleurs celle de toute l'école d'Action française, était un produit et comme une sécrétion du milieu, à la fois à travers ses réalités physiques et humaines les plus concrètes ; et la prise de conscience des valeurs de civilisation dont il est porteur par son histoire et sa tradition. Pensée dynamique et progressive comme la vie elle-même, à travers le souci d'élévation ou de progrès qui anime le tempérament réformateur de ces hommes. Pensée objective sur le double plan scientifique et philosophique

de la double préoccupation de saisir l'objet selon ce qu'il est réellement, à la fois sur le plan concret et sur le plan abstrait ; par opposition à la tendance subjective et imaginaire qui découle de la méthodologie de « l'hypothèse de travail », où le chercheur tend presque fatalement à imposer son « moi » au réel jusqu'à travers les vérifications qui tombent alors trop souvent dans le travers de tronquer la réalité pour faire triompher l'hypothèse. Pensée évolutive plus que révolutionnaire, en fonction même du fait qu'elle prend le milieu tel qu'il est pour le faire progresser selon l'ordre de ses valeurs fondamentales propres, plutôt que de refuser, de rejeter ce milieu et de vouloir l'adapter à son « moi » par une transformation subite et radicale.

* * *

Les premières prises de position

Dans la recherche, maintenant, du contenu essentiel de la pensée économique d'Esdras Minville, arrêtons-nous un peu à ses premiers articles, même si nous n'entreprenons pas ici une analyse systématique de la progression et des développements de sa pensée ; car à travers les faiblesses d'une pensée de jeunesse, on y trouve très nettement en germe toute la force d'un esprit lucide et pénétrant, et les thèmes qu'il élargira ensuite. Par ces premiers articles qui portent sur « Les Américains et nous » (L'Action française, juillet 1923) et « Le capital étranger » dans l'enquête de 1924 sur « L'ennemi dans la place » (L'Action française, juin 1924). Minville se situe bien comme le continuateur immédiat d'Errol Bouchette, dont il reprend l'œuvre là où celui-ci l'avait laissée, sur les mêmes thèmes et dans la même prise de conscience des problèmes du Québec selon une volonté sous-tendue par l'aspiration d'indépendance. Mais il y utilise l'arme supplémentaire d'une formation plus systématiquement tournée vers l'inventaire des faits, et leur maniement rendu plus habile par les disciplines

économiques et comptables acquises à l'École des Hautes Études.

La lucidité et la pénétration de l'esprit à travers la bonne connaissance des faits, on l'aperçoit dès le début du premier article, en cette prévision sur la politique américaine qui, « en attendant qu'une nouvelle interprétation de la doctrine de Monroe (lui) permette d'aller *coloniser l'Europe*, . . . (s'emploie) activement à s'implanter dans les divers pays qui, par leur situation géographique, leurs conditions politiques et économiques, gravitent autour des États-Unis » (p. 95). Et le sens de l'indépendance y apparaît du fait que notre situation à nous dans ce mouvement « impérialiste » est perçue comme un « état de sujétion », non comme un bienfait sans réserve selon le seul souci de prospérité économique. Non pas opposition systématique : « Il est naturel qu'un pays comme le nôtre, en voie de formation, peu peuplé, . . . doive, pour assurer son essor, parfaire son outillage, développer ses ressources naturelles, faire appel au capital étranger » (p. 104) ; mais équilibre : « Mais encore ce pays ne doit-il pas, sous prétexte de perfectionner son organisme économique, compromettre sa liberté en se laissant délibérement glisser sous la dépendance de l'un de ses créanciers ».

Pas un agriculturiste !

Le second article sur le capital étranger est plus systématique et va plus loin. Il contient déjà ce que j'appellerai l'essentiel de la pensée de Minville, en même temps d'ailleurs que tous les sujets de malentendus — autour desquels l'intéressé fera plus tard des retouches de nuances ou de précision —, qui induiront des interprètes récents mais superficiels à lancer la thèse mythique de l' « agriculturisme » en notre nationalisme traditionnel. Il y est en effet question du « caractère de pays agricole que, dans son meilleur intérêt, (le Canada) devrait conserver longtemps encore » ; de critique d'un mouvement qui « sous l'impulsion de (l'industrialisation), . . . a

vu surgir sur notre territoire des grands centres, des villes immenses dont le peuplement s'est effectué au détriment des campagnes » (pp. 330-331). etc. A vrai dire, la lecture honnête et objective de l'article ne saurait permettre l'attribution de vues « agriculturistes » à l'auteur à moins de tomber dans l'erreur, commise d'ailleurs envers maints autres auteurs par les détracteurs de « notre nationalisme », de s'arrêter à des bouts de textes tronqués.

Plus tard Minville se fera le grand contestant de la notion de « vocation agricole du Québec », ce qui lui vaudra, chez les accusateurs du nationalisme, la réputation d'être plus « lucide » que les autres. Mais ce n'était pas là un changement sur le fond de sa pensée qui, en accord avec toute la pensée nationaliste quoi qu'on en ait dit, ne dénonçait pas l'industrialisation et l'urbanisation en soi, mais selon les modalités de leur avènement chez nous dans leurs conséquences sociales et politiques (nationales). Et par suite n'attachait pas à la dimension agricole du problème la valeur d'absolu qu'on a prétendu.

Opposition au libéralisme économique

Le fond de l'affaire, c'est l'opposition de toute une école de pensée au libéralisme économique ; et c'est cette réalité qui doit servir de base d'interprétation aux vues des nationalistes « traditionnels », en y ajoutant la notion refuge de l'agriculture préservatrice des énergies spirituelles de la nation en attendant mieux. Sauf qu'avant Minville, le stade contestataire n'a pas encore abouti à la formulation d'une politique cohérente de substitution, mais seulement à des propositions particulières et partielles. La pensée profonde se développe en fonction d'une idée d'équilibre et d'harmonisation. L'agriculture y occupe la place fondamentale d'une activité de base considérée indispensable à l'équilibre social : il faut donc, dans un pays neuf, voir à l'occupation rapide et complète du sol. Mais sans qu'il y ait là anti-

industrialisme, surtout dans un pays que toutes ses ressources destinent finalement à une vocation plutôt industrielle. Ce dernier point, Minville le souligne plus particulièrement mais pas pour lutter contre des politiques agricoles qu'il approuve : pour que l'effort nécessaire de colonisation ne fasse pas perdre la perspective d'ensemble.

Une industrialisation équilibrée

Cependant, pour ces hommes comme pour Minville, il y a telle chose que l'industrialisation à outrance ; une industrialisation, écrit Minville dans l'article susmentionné, qui « s'effectue sans méthode, et, eu égard au chiffre de notre population, trop rapidement » (p. 330). Surtout que cette outrance signifie « le capital étranger (qui nous dépouille de nos biens et s'attaque ainsi à la base de notre prospérité future » (p. 337). Et déjà, l'article plaide pour « un programme » (p. 345) d'action, non pas pour une opposition au progrès et le maintien d'un statu quo idéalisé. Un « programme » d'action, un « plan » de politique économique dira-t-il plus tard en 1927 (nous y reviendrons), pour un développement qui « hâte le jour où notre nationalité (québécoise) pourra, pour autant que la chose est possible, se suffire » (p. 345), tel est déjà dégagé du premier coup d'essai l'essentiel de la pensée économique d'Esdras Minville, l'oeuvre en quelque sorte à laquelle il aura consacré sa vie par tous les moyens dont il a pu disposer et qu'il a toujours su faire converger vers cet objectif.

Une pensée pour le Québec

Déjà et tout de suite dans ce premier article de fond, il s'applique à établir les normes et à fixer les bornes d'une politique du capital étranger. Trois ans plus tard, alors devenu directeur de la nouvelle revue de l'École des Hautes Études commerciales, *L'Actualité économique*, il élargira sa pensée à la dimension des besoins d'une politique économique générale pour toute la mise

en valeur, le développement et la prospérité économique du Québec. C'est sur ce texte majeur que, à travers l'abondance et les multiples facettes de l'œuvre écrite d'Esdras Minville, il importe de concentrer maintenant, dans un court article, notre attention pour aller au cœur de sa pensée économique.

Tout l'exposé, fondamental dans la carrière de Minville, est orienté vers une finalisation pratique et localisée. Ce n'est pas de la théorie économique, ou de la modelisation, ou de la vérification de modèles qui l'intéressent ; mais bien l'avenir économique d'une collectivité donnée, « la province de Québec, foyer principal de la nationalité canadienne-française » [1]. Et ce n'est pas par un modèle qu'il situe ses problèmes, mais par l'analyse des événements et de la situation économique réelle dans le déroulement historique et dans une vue prospective de ce qui en résultera si les choses continuent d'évoluer selon la ligne de ce point de départ. La proposition fondamentale qui découle de cette analyse et de cette prospective s'énonce ensuite ainsi : « Puisque nous sommes aujourd'hui acculés à la nécessité de tout recommencer ou à peu près, n'est-il pas raisonnable que nous tâchions de procéder cette fois avec méthode, selon un plan d'ensemble logique, suivi ? » Donc construction globale et cohérente d'une politique à dégager de la connaissance du milieu, comme il sera détaillé par la suite de l'exposé ; « ensemble logique » donc, mais aussi « suivi », c'est-à-dire pour l'action ou l'application. C'est là intégralement, la définition qui spécifiera plus tard le terme « planification » dans la pensée économique de notre temps.

Au commencement, la planification

Quelles sont les modalités de cette planification ? D'abord, « commencer par le commencement », « multiplier les inventaires » des ressources. Puis de là, con-

1. L'Actualité économique, vol. III, p. 146.

ception d'une politique d'aménagement équilibré de tout le territoire québécois : « ... au lieu de chercher à canaliser la poussée économique qui donnait dans le centre de la Province, de la répartir si possible d'une frontière à l'autre, d'ouvrir des régions nouvelles ... nous avons laissé le mouvement de centralisation dérouler ses ondes ... » (p. 150).

C'est dans cette perspective et non dans une vision « agriculturiste », qu'il perçoit dans l'industrialisation et l'urbanisation excessives un risque « de briser entre nos mains l'un des principaux instruments de notre survivance et de notre progrès : l'agriculture » (p. 151). Il reconnaît qu'en « multipliant les centres urbains, l'industrie crée des débouchés à l'agriculture » (p. 152). Ce sur quoi il insiste, c'est qu'il y a « une mesure », un équilibre à garder. Et alors dans notre cas, non seulement en fonction des pures exigences du développement économique et social, mais aussi bien de l'avenir de la collectivité nationale ; par rapport au seul domaine qui nous reste (p. 152) et à partir duquel nous puissions travailler par nous-mêmes et pour nous-mêmes dans une optique constructive.

L'ensemble des faits que Minville considère, c'est d'abord « le formidable élan imprimé à la grande industrie en ces dernières années » et qui « nous interdit ... tout nouvel effort *en ce sens* » (p. 155), *à l'époque* et non pas dans un absolu anti-industriel. Comme collectivité soucieuse de son indépendance nationale, il estime *qu'au moment où il parle,* nous n'y ferions rien sans accentuer davantage la mainmise encore plus complète de l'étranger sur notre économie (pp. 150-154) ; car « peu nombreux et peu fortunés ... il serait téméraire de prétendre nous mesurer avec le colosse qui habite dans notre propre maison » (p. 154). La nécessité est toujours là, absolue, comme « le grand, pour ne pas dire l'unique objectif, de notre action ... de retenir nos gens chez nous, de multiplier notre nombre ... » (p. 154). Mais

après la poussée d'industrialisation qui vient d'être traversée, sous le signe encore irrépressible de la domination étrangère et de la centralisation urbaine sur une seule ville, et vu les raisons de fait précédemment invoquées, Minville considère qu'il faut chercher maintenant à y arriver par la multiplicité des initiatives suscitées sur toute l'étendue du territoire.

L'industrialisation aux mains de nos gens

Par suite, « le grand effort des années à venir devra tendre enfin à établir l'agriculture sur la base d'une prospérité stable et définitive, et ensuite, reconstruire, en marge des grandes industries, une chaîne de moyennes et petites entreprises, . . . qu'il nous suffira de compléter, de fortifier, pour en faire l'organisme économique complet dont nous avons besoin » (p. 155). Ainsi, à partir d'une classe agricole prospère, chaque région serait-elle appelée à mettre en valeur toutes ses ressources (p. 158). Qu'en disent ce qu'ils voudront tous les anachronisants, ce programme était aussi réaliste pour l'époque, que robuste dans sa conception d'un développement harmonisé, charpenté, construit à notre mesure . . . et même à la mesure du monde d'alors. Car deux ans plus tard, et pour toute une décennie, allait éclater la grande crise économique du monde occidental, au cours de laquelle il n'y eut à vrai dire pas de place pour de nouveaux progrès de la grande industrialisation nulle part au monde. Seuls des pays charpentés un peu comme Minville voulait construire le Québec, telle la France par exemple, surent passer à travers d'une façon un peu convenable.

On pressent aisément qu'une telle conception du développement économique tend vers un type d'action assez peu compatible avec le libéralisme économique. Selon les schèmes préconçus et les conclusions fantaisistes des adversaires du nationalisme traditionnel, la pensée de Minville, prise dans les « mythes » de « notre

catholicisme », va-t-elle se révéler si « irréaliste » qu'elle tournera en rond, obnubilée par « l'anti-étatisme », la « peur de l'État ». Voyons ce qu'il dit.

Part importante de l'État

Devant l'analyse si lucide qu'il fait des conséquences de la politique du dernier quart de siècle (pp. 148-154), il arrive vite à la conclusion que « des mesures énergiques » (p. 154) s'imposent pour corriger « les dégâts que nous avons subis ». Dégâts qui sont analysés bien sûr dans la perspective de la centralisation urbaine, mais selon la double optique d'un déséquilibre, d'une démesure sociale et d'une domination étrangère, résultat « d'une grosse part d'imprévoyance et d'inintelligence de la situation » (p. 150) ; non pas dans celle, encore une fois, d'une opposition au développement comme tel, au bénéfice du maintien d'une société exclusivement agricole et rurale. Cette action énergique, comment la conçoit-il ?

« Je vous le demande, écrit-il, l'élaboration et l'exécution d'un plan de cette envergure, qui devra nécessairement tenir compte de notre situation toute particulière, peuvent-elles être abandonnées à l'initiative privée . . . ? Poser la question, c'est la résoudre. En régime démocratique, comme en tout autre régime, c'est le devoir des autorités de gouverner dans l'intérêt présent et futur de leurs administrés ». Voilà donc clairement explosé le mythe de « anti-étatisme », de la « peur de l'État » du nationalisme traditionnel. Car Minville n'était pas un isolé en la matière, mais le reflet de la pensée très affirmée de tout le mouvement nationaliste tel qu'on peut le percevoir, — si l'on accepte de ne pas se boucher les yeux de préjugés, de préconceptions —, à travers les travaux de l'Action française et des Semaines sociales. En cette même année 1927, où l'Action française terminait la série de ses dix enquêtes annuelles par une onzième résumant les autres en une « doctrine », dans l'article sur l'Industrie et le Commerce, vraisemblablement écrit par l'abbé Groulx mais engageant toute l'équi-

pe, on lit : « Et qui dressera et fera exécuter le plan selon lequel ces industries . . . » (quelle opposition, n'est-ce pas, du nationalisme traditionnel à l'industrialisation!) . . . « pour le plus grand avantage de la population tout entière, cette fois, et non pas seulement pour celui d'une poignée d'entrepreneurs étrangers . . . : l'État ! eh oui, l'État! eh oui, l'État! en toute vérité l'État lui-même, puisque aussi bien son rôle *consiste à stimuler l'initiative privée languissante, à compléter l'initiative privée insuffisante, à remplacer l'initiative privée impuissante, à encourager l'initiative privée suffisante* ». Que voilà bien, en effet, la « peur » morbide de l'État !

Lucidité sur le rôle de l'État

Minville, comme toute l'école nationaliste de son temps, se situe donc, par sa pensée économique, très nettement et très résolument dans le courant interventionniste ; *et cela dès 1927,* alors que le monde, et le Canada tout particulièrement, est en pleine prospérité économique. Exultant même de prospérité, car aux États-Unis on croit avoir résolu le problème des cycles grâce aux indicateurs de Harvard et à l'application par le Federal Reserve Board, de la théorie quantitative de la monnaie d'Irving Fisher. Le temps est proche (mars 1929) où le président Hoover lancera, un peu comme dans l'aventure ou la légende du Titanic, le mot d'ordre du *Forward* ! « Prosperity forever! » Ce n'est pas ce que pensent de l'avenir les nationalistes du Québec.

Ils sont en forte opposition avec la pensée dominante au Canada et dans les milieux politiques officiels du Québec, où le libéralisme économique n'a jamais eu si bonne presse, tout le monde y étant d'ailleurs en train de s'enrichir à la Bourse. Cette pensée dominante néfaste, ce n'est cependant pas, comme l'ont prétendu les détracteurs du nationalisme traditionnels, celle de « notre catholicisme ». Bien sûr, l'interventionisme de Minville, comme celui de ses contemporains nationalistes, n'était pas socialiste. Il était même résolument

anti-socialiste, surtout étant donné ce que signifiait encore le socialisme en ce temps-là. Voilà bien d'ailleurs où le fanatisme montre le bout de l'oreille, que de prononcer le « hors le socialisme point de salut » en soutenant implicitement que toute pensée non socialiste est nécessairement anti-sociale. La pensée de Minville et des nationalistes « traditionnels » est bien au contraire résolument sociale ; c'est même le seul quartier dans « notre réserve » où il existe une pensée sociale, nettement dégagée du colonialisme et du libéralisme ambiants au Québec.

Social sans socialisme

Ceux qui sont au courant de la critique poseront la question de savoir qu'est-ce que tout cela voulait dire, puisque se situant dans la perspective de la doctrine sociale de l'Église et du concept d'État supplétif. C'est qu'ancrés dans leurs préjugés socialistes, ils ont plus le goût de se moquer de cette notion que de la comprendre. Ils ont manqué de voir que le principe supplétif met en cause le sens vraiment démocratique de l'intervention de l'État et qu'il signifie, non pas l'absence d'intervention de l'État mais la décentralisation dans son mode d'opération. Le principe supplétif n'allait pas contre un rôle important et même globalisé de l'État, mais contre l'exercice bureaucratique de la fonction de l'État, celui-ci devant se soucier de confier aux instances inférieures ce qui est de leur ressort et peut être laissé efficacement à leur autonomie, quoique devant résolument se charger de ce qui le concerne plus directement ou est hors de la portée efficace des instances inférieures.

Autorité sans autoritarisme

Dans l'esprit de Minville et de ses contemporains, il n'y avait donc aucune contradiction dans cette revendication d'un rôle fort de l'État tout en ne lui reconnaissant qu'un rôle supplétif. Là se situait le joint universel de leur pensée démocratique. Ils voulaient l'auto-

rité, non l'autoritarisme. Là gît le paradoxe de l'accusation portée contre le Canada français d'alors, d'une part de ne pas avoir le sens démocratique, en même temps que, d'autre part, on lui reproche sa peur de l'État. Bien sûr, il remet souvent en cause le type de démocratie britannique à base de suffrage universel ; mais d'autre part, il ne veut pas d'un État omnipotent. Les critiques manquent tout simplement de percevoir le sens de cette pensée démocratique organique, qui doit être prise dans son ensemble. C'est la désarticulation qu'ils lui font subir qui en fausse le sens et la rend incohérente.

Sens de la synthèse et régionalisation

Cependant, l'originalité de la pensée de Minville en l'occurrence, c'est qu'il n'est pas seulement interventionniste, comme l'avaient été jusque-là, partout dans le monde, les économistes, peu nombreux, qui n'étant pas partisans du libéralisme économique, n'étaient pas non plus socialistes. Ce qui est original dans la pensée de Minville, c'est l'intervention conçue par rapport à un plan d'ensemble pour une orientation globale de l'économie. Plan d'ensemble dans lequel s'insère non seulement une orientation générale de l'économie, mais combinée en plus à une régionalisation du développement. La pensée économique socialiste du temps n'atteignait pas cette dimension, étant plus préoccupée par les problèmes généraux de la propriété des moyens de production et de la répartition générale des richesses.

Un précurseur

Naturellement, pour mesurer l'originalité de cette pensée, et prendre conscience de son importance dans la pensée économique contemporaine, il faut bien tenir compte du temps : 1927, année de triomphe pour le capitalisme libéral. Quelques années plus tard, dans le désastre de la crise des années '30, beaucoup d'idées nouvelles de ce genre germeront partout, la faillite totale du capitalisme libéral devenant trop flagrante pour

que tous ne soient pas mis à la recherche de ce qui pouvait ou en sauver l'essentiel ou le remplacer. Mais penser ainsi en 1927 ! C'est ce qui faisait dire à François Perroux, le plus grand penseur économique de notre époque, qui connaissait Minville dès ce moment-là étant collaborateur de l'Actualité Économique, qu'il considérait celui-ci comme le précurseur de toute la grande école dont il est le prophète. A quelqu'un en effet qui lui posait des questions sur Minville, et sur un ton de réticence qui indiquait sans doute l'attente d'une tout autre réponse, Perroux lançait le trait avec sa fulgurance habituelle : « Mais Minville, c'est notre prédécesseur à tous !»

Il y a cependant que Minville ne se présentait pas alors à la façon de l'économiste qui donne son opinion selon le mode universel. Il voyait le Québec, les conditions du Québec, les problèmes du Québec ; et il y apportait les solutions qui lui paraissaient appropriées selon son analyse des faits et situations, sans prétendre à plus. Comme tel, ce n'était pas retentissant à l'échelle mondiale. Dans son article de 1927, il voit la mise en place du système par le biais de l'utilisation des compétences que nous commençons d'avoir et qui sont sans emploi. On les utiliserait dans la formation d'un Conseil d'Orientation économique, « conseil technique d'études économiques... composé... d'ingénieurs, ingénieurs agricoles, ingénieurs des mines, ingénieurs forestiers, économistes, sociologues, juristes, chargés d'aider l'État, de l'éclairer... dans la lourde tâche d'imprimer une direction rationnelle au développement économique de notre province » (p. 157).

Éducation économique

Mais déjà en 1927, il voit l'importance aussi de ce qu'on appelle aujourd'hui *les structures mentales du développement.* « Sachons-le bien cependant, écrit-il, la direction la plus ferme ne vaudra à peu près rien, et je me demande même si elle sera possible, tant que

notre population n'aura pas compris l'importance vitale des questions en jeu. Si l'absence de direction a été l'une des causes de notre faiblesse, il faut bien admettre que le défaut d'éducation en a été et en est encore la cause principale. Comment voulez-vous que l'on s'attache à résoudre un problème dont on ignore l'ampleur et la portée, et même jusqu'aux données élémentaires de l'existence ? Un dressage des esprits s'impose et cela, n'ayons pas peur de le dire, depuis la base jusqu'au sommet de notre société » (p. 159).

Ainsi Minville, qui n'a jamais voulu se considérer comme un économiste, nous apparaît-il, dès son premier grand coup, comme l'un des premiers sinon le premier, non seulement au Canada français mais dans la pensée économique mondiale, théoricien du développement selon les données contemporaines du plan, de l'aménagement régional et de la réforme des structures mentales.

Après son article de 1927, chaque mois il écrit, dans l'Actualité économique des commentaires, il multiplie les conférences, il fondera l'Action nationale en 1933. Dans le premier cas, il pousse la réflexion sur les différents aspects de la question ; dans les deux autres, il dégage des synthèses et diffuse ses propos. Il élargira graduellement tous les problèmes pour les situer dans sa perspective d'ensemble : la colonisation, ce n'est pas uniquement ouvrir et défricher des terres pour l'agriculture, c'est bâtir un pays, une région en fonction de toutes ses virtualités ; le problème social, ce n'est pas uniquement le problème ouvrier, mais la construction d'une société bien harmonisée où chaque élément ou classe sociale joue le rôle nécessaire à la prospérité de tous, etc.

Cependant, entre temps, un événement majeur est venu changer le cours des choses, non seulement pour le Québec, mais pour le monde entier : la grande crise économique des années '30. C'est alors que sa pensée s'intègre plus spécifiquement, après *Quadragesimo Anno,*

dans la solution du corporatisme social mis de l'avant par les encycliques pour restaurer l'ordre économique. La faillite du capitalisme libéral ajoute de la dimension à sa prise de conscience d'un besoin de politique économique rationnelle d'ensemble. Il ne s'agit plus seulement de mettre de la cohérence, de l'équilibre social et national dans un mécanisme qui, par ailleurs, fonctionne à toute allure. Il faut prendre conscience que ce mécanisme lui-même est susceptible de ratés catastrophiques et doit être complètement repensé et refait. Minville n'a pas besoin d'un grand acte de soumission à l'Église pour se rallier à la solution corporative. Elle n'est que le prolongement, dans une conception plus organique de la société, des idées qu'il a engendrées.

Aussi, il est proprement aberrant de voir, par exemple, un Laurier Lapierre, commentant les événements de cette période, demander à l'un des témoins de cette époque, Paul Sauriol : « Mais que faisiez-vous ? Que proposiez-vous devant le désarroi général ? Vous n'aviez pas de pensée sociale ? Vous ne pensiez qu'au corporatisme social et à la doctrine de l'Église » Complètement aberrant, car précisément, le corporatisme, c'était une pensée toute sociale, une pensée de reconstruction fondamentale, révolutionnaire face au capitalisme libéral. Malheureusement, on préfère, dans certains milieux chez nous, s'attacher à des versions mussoliniennes et hiltériennes du corporatisme pour juger le corporatisme d'ici et celui de l'Église sans s'être donné la peine de l'analyser.

Un corporatisme redresseur

En définitive, le corporatisme social de Minville et de l'école nationaliste «traditionnelle », c'était d'abord tout simplement la reconnaissance que le régime économique ne pouvait plus être abandonné à la thèse du libéralisme économique. Il fallait prévoir des mécanismes qui remplaceraient ou régulariseraient le marché libre. Plutôt que des commissions bureaucratiques d'État, on jugeait

préférable de confier le tout à des organismes paritaires, où patrons et ouvriers, au niveau des secteurs d'abord, puis au niveau général ou global dit intercorporatif régiraient le fonctionnement de l'économie, établiraient les plans de production pour éviter les gaspillages et le suréquipement qui avaient été les principales causes de la crise, détermineraient les salaires et les conditions de travail en même temps que la sécurité sociale des travailleurs. Si ce n'était pas là une pensée et une politique sociale, qu'est-ce que c'était ? Il est ridicule de continuer à répéter que c'était du fascisme. C'est montrer qu'on ne sait rien de ce qu'était le fascisme. Bien sûr, dans les milieux politiques traditionnels, on ne voulait pas de ces propositions et on ne faisait effectivement pas grand chose contre la crise, attendant que le mouvement du pendule revint de lui-même à la prospérité comme cela s'était passé dans chacun des cycles qui avaient marqué l'évolution du capitalisme depuis un siècle alors. Mais les nationalistes n'étaient pas de ceux qui croyaient à une telle attitude parce qu'ils ne croyaient pas à la doctrine du libéralisme.

Le corporatisme social

Pour Minville, le corporatisme social, vu l'effondrement du régime économique traditionnel, ne constitue qu'une forme plus généralisée, plus systématisée, de la politique rationnelle qu'il estimait nécessaire même dans un cadre où le mécanisme de l'entreprise concurrentielle suffit à soutenir le rythme de l'activité. Dans la perspective plus complexe d'un effondrement des mécanismes traditionnels, il y aura, outre l'État et le Conseil économique, pour l'exécution — et parce qu'il faut éviter l'État omnipotent ou autoritaire —, les organismes paritaires de réglementation, jouissant de toute l'autonomie nécessaire et compatible avec leur aptitude à résoudre les problèmes. La perspective ancienne de l'article de 1927 se trouve dépassée par l'événement mondial et intégrée dans un système qui n'est plus nécessaire uni-

quement pour résoudre les problèmes du Québec, mais le malaise mondial lui-même. Il n'y a pas plus de fascisme là dedans que dans la planification française dont c'est une préfiguration mieux articulée. Il y a eu au Québec des partisans de la formule de l'État corporatif, formule voisine de celle qu'avait adoptée Mussolini, mais cette thèse avait peu d'audience au Québec, sauf dans l'idée bien différente et qui eut une certaine audience, de faire élire au Conseil législatif, des représentants des divers milieux corporatifs plutôt que d'en faire le refuge ou musée des anciens partisans « rouges » ou « bleus » selon le parti au pouvoir.

Quand les mots dominent les pensées . . .

Ce que les détracteurs de « notre catholicisme », de « notre nationalisme» et de « notre corporatisme » ne voient pas, c'est que jusqu'à la guerre, les idées économiques que cette pensée avait fait naître au Québec plus qu'ailleurs, en raison de notre situation particulière, sous l'influence de Montpetit et de Minville, vont devenir aussi celle, à des degrés divers, de tout le monde occidental en crise. Le « New Deal » de Roosevelt et les codes de la NRA (National Recovery Administration), le régime qui se développe en France des ententes industrielles, le plan similaire de réorganisation volontaire des industries britanniques sous la menace d'entente forcée si le volontariat n'aboutit pas, tout cela n'a jamais été taxé de fascisme, quoique participant au même esprit et à des structures similaires, sans le mot corporation, pour la restauration des économies sur la base d'une collaboration entre l'État et l'entreprise acceptant l'idée d'une organisation rationnelle de l'économie. La guerre va interrompre tout cela, parce qu'elle va permettre de retrouver le plein emploi des ressources par des moyens évidemment bien spéciaux ; et aussi, parce que trois ans avant qu'elle éclate, Keynes était venu redonner au monde libéral l'espoir de pouvoir régler les problèmes du capitalisme libéral en réduisant l'intervention de l'État

à une politique complémentaire d'investissement, puis de jeux budgétaires de dépenses, de taxation ou de détaxation et de sécurité sociale, donc sans mettre en cause le contrôle de la production et des marchés. Au Québec, Maurice Lamontagne, et d'une façon générale les économistes nouvellement sortis de l'École des Sciences Sociales de Québec, se feront les hérauts de ce nouvel évangile, dont la faillite actuelle dans le chômage et dans l'inflation remet tout en cause.

Minville, pour sa part, n'est pas impressionné par ces « gadgets », qui ne peuvent, à ses yeux, avoir fondamentalement qu'une valeur passagère. Il continue de réfléchir et d'approfondir sa vision des choses ; et il en donnera la synthèse dans l'ouvrage en deux volumes intitulé « Le Citoyen canadien-français » où trois chapitres sont particulièrement consacrés à l'économique, les chapitres IV, V, et VI. du premier volume.

Le citoyen canadien-français

Dans cet ouvrage de pensée globale, les arêtes de la pensée de Minville sont moins vivement dégagées, tout se trouvant noyé dans un ensemble qui cherche plus à couvrir tout le terrain qu'à dégager des priorités d'action ; mais les assises de cette pensée s'en trouvent mieux révélées, même si l'auteur a tenu dans son sous-titre (« Notes pour servir à l'enseignement du civisme ») à souligner qu'il n'avait pas tellement cherché à organiser ses pensées selon leur valeur respective qu'à les jeter en vrac dans un cadre logique avec l'idée de servir, et faute de temps pour raffiner le tout. Il faut alors se garder de pousser trop loin à partir de ce texte, une analyse qui prétendrait retracer l'évolution de la pensée de Minville ; il vaudra mieux pour cela vérifier l'évolution dans le temps à travers la multiplicité de ses articles. Le cadre logique a lui-même ici imposé un ordre de développement qui peut n'avoir pas de rapport avec l'ordre d'importance des sujets traités, en même temps que ce put être pour l'auteur l'occasion d'exprimer

toute une pensée dont il n'a jamais dévié mais dont il n'avait jusque-là traité que des parties selon le déroulement des circonstances. De plus, le thème même autour duquel est organisé le livre amenait à considérer toutes choses par rapport aux individus dans leur personnalité de citoyen, plutôt qu'en fonction d'elles-mêmes, de leur nécessité ou de leur efficacité propres.

Priorité à l'humain

Il reste qu'il existe toujours différentes façons de concevoir un même sujet et de le développer ; et que le choix de telle façon plutôt que de telle autre n'est sûrement pas sans rapport avec les préoccupations propres de l'auteur. C'est ainsi qu'on a l'impression, en lisant le Citoyen canadien-français en regard de l'ensemble de l'œuvre de Minville, qu'avec la maturité, — et c'est au fond ce qu'il y a de plus normal — il a comme renversé le processus de pensée de l'article de 1927 et attaché plus d'importance à l'humain qu'au technique ; plus aux structures mentales de la population et aux solutions qui en dérivent, et relativement moins aux solutions techniques imposées d'autorité. Peut-être y a-t-il dans cela aussi, le désenchantement d'avoir constaté, dans l'irrationnalité de la politique en régime démocratique, combien les idées justes prennent du temps à s'introduire, de sorte que ce qui à l'esprit paraît si facile parce que ne dépendant que du bon vouloir et de la décision de quelques-uns, se révèle en pratique presque plus difficile que ce qui apparaît le plus difficile — le changement de mentalité de toute une population — et n'aboutit guère de toute façon qu'à travers ce changement de mentalité.

Mais ne nous aventurons pas trop à interpréter, car il y a une donnée plus profonde de la pensée de Minville qui suffit à générer tout cela. Comme il a été précisé au début, cette pensée ne se situe pas dans l'orbite du raisonnement scientifique dont elle utilise plus les conclusions qu'elle ne cherche à les former,

mais dans celui de l'action politique («agir pour vivre » qui était le titre du fameux article de 1927 résume à lui seul tout Minville). Et une pensée politique, Minville ne conçoit pas, et à juste titre à mon sens, que cela puisse exister valablement sans référence à une philosophie, à une doctrine. Or, la philosophie de Minville étant personnaliste, sans nécessairement pour autant tomber dans les systématisations de l'école personnaliste, l'humain tend naturellement à y avoir préséance sur la technique, qui doit toujours respecter l'humain ; et au niveau de chaque personne, non pas seulement dans une conception grégaire de l'humain selon l'ensemble de l'humanité.

Appel à la solidarité

Dans la vie économique du citoyen canadien-français, la dimension nationale étant ainsi assumée comme une donnée première, Minville fait une place première au sens de la solidarité, et au coopératisme qui en permet, dirait-on aujourd'hui, la « socialisation ». A travers le texte, on sent le souffle du « sans cela, rien ne se fera qui nous conduira à une véritable forme d'indépendance nationale ». Et ! mon Dieu, ce n'est là qu'une expression concrétisée et mise en tête d'exposé, du « la direction la plus ferme ne vaudra à peu près rien, et je me demande même si elle sera possible . . .» qui faisait terminer l'article de 1927 sur l'éducation nécessaire avant et pour le plan. L'éducation à faire pour la création d'une économie nationale, c'est celle de la solidarité nous dit-il en 1946 ; et la forme concrète, active, efficace d'éducation de la solidarité, c'est la pratique du coopératisme.

Au delà de l'individu, Minville resta fidèle à la conception organique de l'organisation et de la politique économico-sociales. Pour tenir compte de la susceptibilité des temps, il substitue le terme « association professionnelle » à celui de « corporation » et de « corporatisme », mais c'est la même conception, développée au cours des années '30, d'une direction économique ferme

mais hiérarchisée et décentralisée. Il faudra recourir cependant à ses écrits de la période en cause pour retrouver sa vraie pensée économique sur le sujet, celle de la validité proprement économique de ce système. Dans le Citoyen canadien-français, il se contente d'y faire allusion et de faire appel à notre conscience catholique pour en croire et accepter les directives de l'Église à ce sujet, forts du fait — même si elles ne sont pas à proprement parler dans nos traditions libérales prises ailleurs — qu'elles correspondent à un besoin universel de restauration et d'organisation de la vie économique, et que c'est notre intérêt de profiter de la coïncidence de notre philosophie de vie avec un besoin universel pour nous y mettre avec plus de cœur.

Au-dessus de l'économique, le politique

Reste alors à voir ce que doit être la politique, dont les fondements seront « une doctrine sûre » et « une plus exacte connaissance des faits ... comme ils se présentent non pas dans l'univers ... mais dans le milieu où le citoyen est appelé à agir ... » (p. 183). Après avoir choisi la philosophie catholique comme la meilleure base de doctrine, il s'applique à définir les objectifs de la politique et les modalités selon lesquelles ils doivent ou ne doivent pas être réalisés, en conformité avec la doctrine : sécurité, liberté, bien-être social conçu non seulement en fonction des biens matériels, mais aussi bien des exigences intellectuelles, spirituelles et morales, donc y compris le national. Cela implique une coordination des forces sociales dont la responsabilité directe incombe à l'État. Ce qui est remarquable dans cette construction, c'est que rien n'y est « nationaliste » au sens mesquin du mot ; que le national y apparaît justement comme une dimension de l'universel et des besoins humains de sécurité, de liberté et de bien-être.

Ce rôle de l'État cependant, on n'a rien dit de pratique quand on n'a fait qu'évoquer sa fonction suprême. Et ce sont ceux qui n'ont pas pu dépasser ce niveau

superficiel de la simple appréhension des choses sans leur compréhension qui auront reproché aux nationalistes traditionnels leur « peur de l'État » parce qu'ils se sont préoccupés de bien définir les fonctions de l'État. Pour Minville, on s'en doute par ce qui précède, l'action de l'État ne se définit pas par une seule des coordonnées, soit la sécurité, soit la liberté, soit le bien-être, mais par la synthèse des trois dans la soumission à leurs exigences, « sans jamais affirmer l'un au détriment de l'autre » (p. 192). Cela appelle, selon lui, à la fois « décentralisation verticale » des responsabilités ou « adaptation à la diversité sociale : individu, famille, profession », et une « décentralisation horizontale ou adaptation au milieu géographique et économique : localité, région, province, pays » (p. 195).

Les objectifs généraux

C'est dans ce cadre enrichi que revient, au sommet, l'idée du « plan (nécessaire) de mise en valeur » (p. 211). Les objectifs politiques du plan sont maintenant mieux définis : « juste conception de la politique économique la mieux adaptée à notre cas national, coordination de nos propres forces, recours de plus en plus généralisé aux formules d'organisation les mieux appropriées à nos moyens, protection de l'épargne et utilisation des capitaux ainsi créés à l'édification d'entreprises coopératives ou capitalistes fondées sur les ressources du sol et ordonnées à nos besoins, contrôle général de l'économie grâce à une organisation sociale qui, tout en laissant aux entreprises commerciales et industrielles l'initiative nécessaire à leur expansion, les oblige néanmoins à s'intégrer à l'économie et à contribuer pour leur part, au progrès bien compris de la population » (p. 219).

Voilà pour les objectifs généraux, mais qu'il faut régionaliser. Minville distingue six grandes régions, six pays au Québec, qui doivent être chacun « traités selon (leur) potentiel propre, . . . » : la plaine du Saint-Laurent, les Laurentides, les Cantons de l'Est, l'Abitibi, le Lac-

Saint-Jean-Saguenay, la Gaspésie (p. 219-220). Dans chaque région donc, « pas seulement l'exploitation des matières premières, mais . . . leur pleine utilisation sur place (dans) des industries locales et régionales, au besoin liées les unes aux autres, coordonnées en vue de la plus complète utilisation des richesses naturelles et de la plus grande satisfaction de la population » (p. 221). Et au delà de cela, il faudrait encore plusieurs pages pour analyser l'ampleur de la pensée économico-sociale de Minville à la lumière de tous les éléments de politique qu'il propose en matière de salaire, de logement, de loisirs, etc . . .

* * *

Comment situer la pensée économique de Minville chez nous et dans le cours de la pensée économique contemporaine ? Disons tout d'abord et d'une façon générale combien il a été malheureux pour nous qu'une école de pensée nous soit née vers 1950, dans le courant d'ailleurs d'une tendance méthodologique mondiale, qui s'est trop éloignée du souci de réalisme, de ce qu'on peut appeler la pensée scientifique «traditionnelle » de méticuleuse observation des faits pour s'évader dans le jeu des « hypothèses de travail » systématiques, hypothèses la plupart du temps prématurées, trop à prioristes. Il en est résulté des interprétations historiques ou autres en fonction de la vraisemblance de ce qu'a pu être le passé sans souci de ce qui s'est vraiment passé. Il suffit alors que ce qu'on a imaginé « explique » bien ce qui s'est passé pour qu'on le tienne pour vrai. Caricature de la science véritable, dont le souci de rigueur exprimé par la formule « tout se passe comme si . . . » est dévié de sa signification pour autoriser toutes les fantaisies au lieu d'être le refus modeste de tirer *des faits* des relations de causalité là où il ne peut y avoir que corrélation de coïncidence ou de causalité reliée à un autre fait antérieur ou supérieur non encore connu.

Une pensée moderne

Le résultat pour nous, c'est qu'on a complètement faussé, dans un anachronisme patent, le sens de tout ce qui s'est passé au Québec. Car il se trouve, en effet, que dans le monde ultra-libéral anglo-canadien et américain dans lequel nous étions plongés pendant tout le premier tiers du 20e siècle, notre « catholicisme » et notre « nationalisme » nous ont fourni les éléments d'une pensée originale, en avance de celle du milieu officiel ou ambiant, en avance si l'on considère l'évolution qui s'est produite dans le monde occidental non socialiste après 1930. Il n'est pour le voir qu'à relire, dans Pour une doctrine, le chapitre « La pratique et la doctrine catholique » que Montpetit consacre à la différence qu'il faut faire entre la théorie économique et son application en politique économique [1]. L'erreur des analystes de l'école concernée par mes propos fut de transposer au plan de l'élite intellectuelle et sociale — c'est-à-dire à ces moments-là presque intégralement et uniquement l'école nationaliste — ce qui était la pensée stéréotypée, étrangère aux poussées et aux aspirations du milieu, conditionnée par l'effet de domination d'un peuple conquis et relativement asservi, des dirigeants politiques et de leurs prolongements, dont en grande partie le monde des affaires canadien-français.

Tout cela s'intégrait dans la formation, la direction et l'évolution des deux grands partis canadiens, libéral et conservateur. Là toute la pensée — si l'on peut parler de pensée, et s'il ne s'agit pas plutôt de réflexes conditionnés par le conformisme nécessaire pour arriver en politique — est effectivement libérale. Mais quand on en sort pour passer aux milieux catholiques et nationalistes, on se retrouve au contraire dans le courant d'une pensée interventionniste très en avance sur le temps d'alors.

1. Librairie d'Action canadienne-française, 1931.

Une idée de la dignité nationale

Ainsi l'idée de plan et de planification globale que Minville mettra en forme, le premier, en 1927 (ne l'oublions jamais), ne jaillit pas de sa pensée comme un phénomène de création spontanée et inusitée. Il met en forme que l'on peut dire scientifique indiscutablement — et c'est en cela qu'il est économiste quoi qu'il en ait dit — une perception d'abord vague, puis s'affirmant de plus en plus, qu'a le milieu québécois de ses problèmes et de leurs solutions possibles. Déjà, à la fin du XIXe siècle, Errol Bouchette avait fait appel à l'État si nécessaire pour créer l'instrument de planification de l'épargne québécoise qui seule, nous avertissait-il dès lors, pourra nous permettre de résister au flot des capitaux américains se faisant pressants à nos frontières et de rendre possible le développement du Québec par les Québécois. Cela est dit *fin du XIXe siècle, soulignons-le !* Et Mercier aurait peut-être réalisé cette politique si la rue Saint-Jacques n'avait pas réussi à s'en débarrasser.

Dans les années 1900 à 1910, Olivar Asselin a pris la suite de ces idées en les poussant beaucoup plus loin. C'est une vigoureuse politique d'intervention de l'État qu'il réclame pour résoudre les problèmes du Québec à la fois sur le plan social et sur le plan national. Il demande à l'État une « planification du développement économique en fonction des ressources naturelles » [1]. L'abbé Groulx, beaucoup plus loin qu'Asselin du sens de l'économie, perçoit la nécessité d'une politique consciente et active pour que les Canadiens-Français puissent, comme groupe national ayant besoin de son indépendance économique, surmonter l'hypothèque de la Conquête et l'envahissement du territoire par les capitaux étran-

1. Voir Peter Southam, « La pensée économique d'Olivar Asselin », dans *Économie québécoise*, Les Presses de l'Université du Québec, éd. de 1969.

gers [2]. Et ce à quoi va s'appliquer Minville finalement, comme jeune recrue du groupe d'Action française ayant une formation économique, c'est à établir cette politique. Georges Pelletier parle lui aussi d'un plan d'industrialisation et de la formation d'un Conseil économique [3].

Edouard Montpetit, notre premier économiste professionnel, qui a donné à Minville la formation académique qu'il a en science économique, n'est cependant pas tout à fait à ce diapason. Sa « science économique », c'est-à-dire une approche plus généraliste des questions, le retient davantage dans les limites de la science d'alors. Son premier ouvrage datant de 1931, survient après la conférence de Minville de 1927. Comme ce premier ouvrage est bien loin du climat et de la tension planificatrice de la pensée de Minville, il apparaît que c'est plus l'école de Minville qui le fera s'engager davantage par la suite, que l'inverse. Avant son premier livre, il a donné nombre de conférences et de cours depuis 1910, mais tous ou la plupart sont plutôt dans le ton de *Pour une doctrine,* qui en constitue comme la synthèse.

Parallèle avec Montpetit

Montpetit est le premier chez nous à avoir, du moins officiellement, une formation économique spécialisée. Il est comme conscient d'être le porteur unique d'un trésor qu'il faut convaincre au plus vite ses compatriotes de vouloir acquérir et utiliser pour leur profit national. Il diffuse donc l'idée de science économique, ses éléments fondamentaux, le sens de son importance. Dans cette période de ses débuts, il s'engage peu dans la proposition de solution. Dans *Pour une doctrine,* qui marque son souci de faire une distinction très claire entre une science économique qui étudie un ordre naturel, donc une économie en liberté, et une science d'écono-

2. Voir Marie-Lise Brunel, « Groulx face à l'économique durant les années 1915-1920 », op. cit.
3. Voir Paul-André Linteau, « Georges Pelletier et la vie économique, des Canadiens français », op. cit.

mie sociale qui se préoccupe de l'aménagement économique du monde, ce n'est quand même pas lui qui prend position. Il se réfère, en les acceptant cependant pour lui, à des documents pontificaux et épiscopaux qui proposent un interventionisme plus modéré, plus social, plus répartitif, que résolument économique. Il se classe ici au départ, et ne s'aventurera pas beaucoup plus loin par la suite, parmi les membres de ce qu'on a appelé l'école catholique libérale, elle-même en avance sur les économistes traditionnels qui ne deviendront, qu'après la guerre de 1940, l'équivalent sous l'étiquette de néo-libéraux. De même, Montpetit plus formellement économiste que Minville, aborde les problèmes de haut, à l'échelle universelle, sur le plan de ce qui est relatif à toute économie, plus qu'au ras de la réalité immédiate du Québec [1].

Minville est donc bien, en 1927, le grand novateur, le grand prédécesseur pour qui François Perroux avait tant d'estime et d'admiration. Quand Montpetit fera l' «allocution d'honneur » à la fin de sa conférence de 1927, il donnera sa caution générale aux idées de Minville : « Avec des hommes comme M. Minville, une doctrine indiquera des routes nouvelles dans le domaine de l'Économique . . . Mais ce sera à la condition de regarder en face la réalité, comme l'a fait M. Minville . . . Prêtons l'oreille aux commandements de l'heure dont M. Minville nous a dit les exigences ». Cependant, *Pour une doctrine,* quatre ans après ne porte pas de traces d'une adhésion formelle à l'idée fondamentale d'une planification. Lorsqu'en 1938, il écrira l'introduction du premier volume de la Conquête économique, composé de textes antérieurs à 1927 et de la reprise de *Pour une doctrine,* il se refusera à s'engager à fond sur une « doctrine ». « Il nous faut une doctrine, écrira-t-il. Je ne suis malheureusement pas de ceux qui peuvent la formuler. » Il paraît déplorer que « notre vie économique (aille) seule,

1. Voir Rodolphe Joubert, Edouard Montpetit, Editions Elysée, 1975,

au gré des manoeuvres et des intérêts individuels » ; et il déclare que « nos institutions devraient s'en préoccuper, dégager ses ressorts profonds, organiser ses rouages. » Mais ajoute-t-il : « Pas d'économie dirigée, mais une ferme volonté de rénovation par la conscience de nos forces que l'école révélera. » Cette prise de conscience devrait faire que notre vie économique « (n'aille) plus au petit bonheur. » Elle serait confiée à « une sorte de Conseil de Recherches, qui établirait et classerait nos richesses et placerait en pleine lumière l'ensemble du domaine promis à notre activité » [1]. Il ne va pas plus loin ; et quand il fera l'éloge de Minville, en introduction à une bio-blibliographie préparée par Anne-Marie Morisset quelques années plus tard, il prendra la distance conventionnelle de spécifier que l'admiration reste possible même quand on ne partage pas toutes les idées de l'intéressé.

Un précurseur

Minville se dresse donc, au centre de notre pensée économique, comme le véritable précurseur d'une pensée économique organisée à la moderne, mais non socialiste, au Québec et pour le Québec. Et cette pensée québécoise se révèle avoir eu une valeur d'universalisme qui permet de lui assigner un rôle dans le développement d'un courant de pensée comme celui auquel François Perroux a donné tant de vigueur, de souffle et de dimension. Nous avons dit, plusieurs je crois parmi nous, que Edouard Montpetit était en quelque sorte notre Adam Smith, notre père de l'économie politique. Mais à y bien penser, il faut préciser que cela n'est vrai qu'à moitié ; et c'est Minville qui doit se voir donner le crédit de l'autre moitié, la moitié la plus innovatrice.

En effet, Montpetit a bien été le premier chez nous à développer l'exposé d'une véritable science écono-

1. La Conquête économique, volume I — Les forces essentielles, Bernard Valiquette, pp. 57-59.

mique, en forme de science de portée universelle. Ce que Minville s'est systématiquement refusé de faire, ne s'estimant pas préparé pour aborder les choses ainsi. Il reste que l'enseignement que M. Montpetit nous a donné le premier n'était pas sa création propre, mais bien la transmission ici d'un enseignement élémentaire des principes de la science économique — et notre milieu n'était pas alors prêt à plus — qu'on lui avait apprise et qu'il nous communiquait en y mettant le sceau de sa personnalité.

Adam Smith avait été au surplus un créateur d'une science nouvelle à partir des rudiments qui s'étaient construits, notamment avec les Physiocrates, au siècle précédent. Or il s'est révélé ensuite un certain nombre de choses relativement à cette « science classique » créée par Adam Smith, continuée par Ricardo et Stuart Mill jusqu'à ce qu'elle eût été rénovée par Marshall. C'est qu'elle était finalement, sous son extérieur universel, une science beaucoup plus particulière aux conditions et aux intérêts de l'Angleterre du temps qu'elle ne le paraissait. Adam Smith en effet n'a pas bâti sa théorie de « la richesse des nations » sur des hypothèses de travail et des modèles abstraits — Dieu merci d'ailleurs — , mais à partir d'une polémique contre les mercantilistes, obstacle à la plus grande prospérité de l'Angleterre, et en fonction de l'observation très réaliste de ce qui se passait en Angleterre en ce milieu et cette fin du XVIIIe siècle.

Le tort de Minville, pour sa réputation de savant, si tort il y a, c'est qu'il n'avait rien du lanceur de ballons, même en ce que cela peut comporter de légitime sur le plan scientifique. Il n'a pas cherché à conclure du particulier au général et à formuler en théorie ce qui lui enseignaient la réalité et les problèmes du Québec. Il était de la catégorie des savants modestes, type Mendel, oserais-je dire des vrais savants ! Puisque lui ne songeait à se préoccuper que de faire aboutir

une politique économique au Québec, il laissait à d'autres qui auraient pu avoir fait une étude plus exhaustive d'un ensemble d'autres cas, de tirer des conclusions plus générales. C'est en cela justement qu'il estimait ne pas devoir se donner pour un scientifique.

Un Minville toujours actuel

Le point important à dégager de tout cela, c'est que Minville ne doit pas rester pour nous, si novateur qu'il puisse nous apparaître pour son temps, un témoin seulement d'un passé maintenant dépourvu de toute valeur d'actualité. Au contraire, l'œuvre de Minville est une oeuvre à reprendre, à relire et à approfondir aujourd'hui, car quiconque la relira se rendra compte combien il reste à faire de tout ce qu'il a dégagé. Et s'il en est ainsi, ce n'est pas uniquement parce que les politiciens, en démocratie, sont toujours au moins une ou deux générations en retard sur les penseurs. C'est aussi parce que nos jeunes économistes ont été pris de la fièvre du « scientifique » dans ses formes les plus abstraites, les plus ésotériques ; et ont délaissé le chemin d'une méthodologie qui rend les découvertes scientifiques utilisables pour la réalité. Personne ne doutait de l'utilité pratique des propos de Montpetit ou de Minville, sauf qu'on pouvait être ou n'être pas d'accord avec eux pour réaliser ce qu'ils recommandaient par suite de leurs découvertes *dans le réel*. C'était aussi l'époque où nous n'avions pas d'économistes et où les travaux de ces hommes, uniques et isolés, nous faisaient rêver d'en avoir plus de semblables partout dans les ministères, et sinon dans les affaires, du moins dans les Associations d'hommes d'affaires. Le paradoxe aujourd'hui, c'est maintenant que nous avons des quantités d'économistes, et on se demande à quoi ils servent. Les économistes eux-mêmes se demandent quelle influence et comment ils pourraient avoir une influence dans les décisions qui se prennent. Une cure de Minville, ne serait-ce que pour des fins méthodologiques, ferait du bien pour aider les

économistes eux-mêmes à saisir quelles relations il peut bien y avoir entre leurs modèles et la réalité ; et à quel endroit et après quelles transformations ils pourraient s'y insérer.

● ■ ●

Notes biographiques et répertoire bibliographique des oeuvres d'Esdras Minville

préparés par André Bergevin

I— Notes biographiques

Né à Grande-Vallée, dans le comté de Gaspé, le 7 novembre 1896 ; fils de Joseph Minville et d'Adélaïde Fournier. A épousé, en 1931, Alice Demers qui lui a donné trois enfants : Thérèse, Jean et Pierre.

ETUDES

— Etudes primaires dans son village natal de Grande-Vallée.

— Etudes secondaires au pensionnat Saint-Laurent des Frères des Ecoles Chrétiennes (Montréal) et diplômé en 1917.

— Etudes supérieures à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal de 1919 à 1922. Licencié en Sciences commerciales de l'Université de Montréal en 1922.

Apprentissage des affaires

De 1922 à 1927, il fait d'abord un séjour d'un an en assurance-feu dans les bureaux d'assurance J.E. Clement Inc., et pour le reste, dans la maison de finance Versailles, Vidricaire et Boulais, à titre de chef de la publicité.

Carrière universitaire

— En 1924, professeur à temps partiel à l'École des Hautes Etudes commerciales (composition française et français commercial, cours du soir et cours par correspondance).

— En 1927, professeur à temps plein à l'École des H.E.C. ; chef du service de la publicité de l'École.

— De 1929 à 1938, secrétaire général de l'*ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE*, revue d'économie dont il avait été l'un des fondateurs en 1925 et l'un des membres du comité de rédaction de 1925 à 1929.

— De 1938 à 1962, année de sa retraite, Directeur de l'École des H.E.C. et professeur titulaire d'histoire économique du Canada.

— Doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal de 1950 à 1957.

Activités diverses

— Membre de la Commission générale des Semaines sociales du Canada à partir de 1933 ; il en devient vice-président en 1959.

— Président fondateur de la Ligue d'Action Nationale de 1934 à 1944.

— Conseiller technique au ministère du Commerce de la province de Québec de septembre 1936 à septembre 1938 — spécialement chargé de l'organisation de l'inventaire des richesses naturelles. Il organise alors l'Office de recherches économiques et aussi l'Office de recherches scientifiques de la province dont il fut le premier président.

— Commissaire provincial de la Fédération des scouts catholiques de 1944 à 1951.

— Président de la Chambre de Commerce de Montréal en 1947-48.

— Membre de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), en 1953.

— Membre de la Société royale du Canada.

— Membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Prix, décorations et titres honorifiques reçus :

— Membre de l'Ordre du Mérite Coopératif,
— Membre de l'Ordre de la Fidélité française,
— Prix de la Province de Québec (section des sciences morales) en 1945,
— Prix Duvernay en 1947,
— Lauréat du Conseil des Arts du Canada en 1964,
— Médaille Innis-Gérin de la Société Royale du Canada en 1967,
— Médaille d'Argent du Mouvement National des Québécois en 1975,
— Doctorats *honoris causa* de l'Université d'Ottawa

(Droit), de l'Université Laval (sciences économiques et sociales), et de l'Université de Sherbrooke (sciences économiques), et de Montréal.
— Directeur honoraire de l'École des Hautes Etudes Commerciales en 1962.

Décédé le 9 décembre 1975.

II— Répertoire bibliographique

1— Ouvrages :

— *HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA,* Beauchemin, Montréal, 1934, 128 pp.
— *INVITATION A L'ÉTUDE,* (Premier prix David 1945), Fides, Montréal, 1945, 169 pp.
— *L'HOMME D'AFFAIRES,* (Premier prix David 1945), Fides, Montréal, 1945, 184 pp.
— *LE CITOYEN CANADIEN-FRANCAIS,* (Notes pour servir à l'enseignement du civisme), Fides, Montréal, 1946, 2 volumes, 277 et 341 pp.
— *LES AFFAIRES : L'HOMME, LES CARRIÈRES,* 174 pp. Fides, Montréal, 1965.

2— Direction d'ouvrages :

— Directeur de la Collection des « Études sur notre Milieu » et collaboration aux divers ouvrages :

NOTRE MILIEU. Fides et HEC, 1942, 443 pp.
Dans cet ouvrage, M. Minville est l'auteur de :
— la *préface,* page 1 à 13.
— le chapitre sur la *forêt,* pages 153 à 182.

L'AGRICULTURE. Fides et HEC, 1943, 555 pp.
Dans cet ouvrage, M. Minville est l'auteur de :
— la *préface,* pages 1 à 11.
— le chapitre sur la *colonisation,* p. 275 à 346.

MONTRÉAL ÉCONOMIQUE. Fides et HEC, 1943, 430 pp. (Préfacé par M. Minville).

LA FORÊT. Fides et HEC, 1944, 414 pp.
Dans cet ouvrage, M. Minville est l'auteur de :
— la *préface,* pages 7 à 10.
— le chapitre sur le *problème social de la forêt,* pages 307 à 336.

PÊCHE ET CHASSE. Fides et HEC, 1946, 580 pp.
Dans cet ouvrage, M. Minville est l'auteur de :
— la *préface,* pages 7 à 10.
— le chapitre sur le *problème social du pêcheur,* pages 153 à 183.

3— Participation à des ouvrages collectifs :

LES SEMAINES SOCIALES DU CANADA.

« Les divers modes de colonisation ». Semaines sociales du Canada, Congrès de la Colonisation, les 10 et 11 Avril 1944 à Montréal, (Compte-rendu). École Sociale Populaire, Montréal, 1944, pp. 40-42.

« Juste répartition des richesses », Semaines Sociales du Canada 11ème session, Montréal 29 août-sept. 1932. (L'*Ordre Social Chrétien* — Compte-rendu des cours et conférences) École Sociale Populaire, Montréal, 1932, pp. 62-82.

« L'oeuvre de la colonisation », Semaines Sociales du Canada, 12ème session, Rimouski, 13-18 août 1933. (*Le Problème de la Terre,* — Compte-rendu des cours et conférences). École Sociale Populaire, Montréal, 1933, pp. 212-238.

« Comment établir l'organisation corporative au Canada », Sem. Soc. du Canada, 14ème Session, Trois-Rivières, 19-23 juillet 1936. (L'*Organisation professionnelle.* — Compte-rendu des cours et conférences). École Sociale Populaire, Montréal, 1936, pp. 237-262.

« Quelques aspects du problème social dans la province de Québec », Sem. Soc. du Canada, 16ème session, Sherbrooke, 25-30 sept 1938. (*Pour une société chrétienne.* — Compte-rendu des cours et conférences) École Sociale Populaire, Montréal, 1938, pp. 158-180.

« Éducation nationale et sociale », Sem. Soc. du Canada, 23ème session St-Hyacinthe, 26-29 sept. 1946. (*La Jeunesse.* — Compte-rendu des cours et conférences. École Sociale Populaire, Montréal, 1946, pp. 249-274.

«Humanisation du travail », Sem. Soc. du Canada, 26ème session, Joliette, 29 sept. - 2 oct. 1949. (Travail et Loisirs). Compte-rendu des cours et conférences). École Sociale Populaire, Montréal, 1949, pp. 195-219.

L'ÉDUCATION NATIONALE. (En collaboration avec H. Bastien et Albert Lévesque), Montréal, 1935, 209 pp.

NOTRE BOURGEOISIE. (En collaboration avec MM. Victor Barbeau et l'abbé Lionel Groulx). Conférences réunies en volumes, Premier congrès de la J.I.C., Montréal, 25-27 février 1939.
« La bourgeoisie et l'économique », pp. 13-55.

ENQUÊTE ROWELL-SIROIS. « La Législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec ». (Étude préparée pour la Commission royale entre le Dominium et les Provinces. Appendice 5, Ottawa, 1939, pp. 99.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PROBLÈMES CONTITUTIONNELS. Sous la présidence du juge Thomas Tremblay, les autres commissaires étant : R. Arès, s.j., P.-H. Guimont, E. Minville, H. Parent et John P. Rowat, N.P. Province de Québec, 1956.

Volume I : Aperçu historique.
Finances publiques.

Volume II : La province de Québec et le cas canadien-français.
Le fédéralisme.

Volume III : Cinquième partie : Analyse des besoins et recommandations
Tome I : La juridiction provinciale.
Tome II : Les problèmes municipaux et scolaires ;
les relations fiscales et financières.

Volume IV : Documentation statistiques.

4— Brochures :

Le Banquet Minville, Monrtéal, 17 décembre 1938. Texte du discours de M. Minville à l'occasion de sa nomination à la direction de l'École H.E.C., avec les commentaires de Omer Héroux et un compte-rendu d'Alfred Ayotte. — L'Association des Licenciés de l'École H.E.C., Montréal, 1938, 22 pp.

Instruction ou éducation ? (À propos de réforme de l'enseignement secondaire). École Sociale Populaire, Nos 204-205, Montréal, 1931, 64 pp.

La politique qu'il nous faut. A.C.J.C., 1932, 44 pp.

L'oeuvre de la colonisation. École Sociale Populaire, 1933, 32 pp.

Le scoutisme et notre problème national. Éditions Servir, Montréal, 1943, 26 pp.

La force conquérante de la coopération. Le Conseil supérieur de la coopérative, 1946, 36 pp.

Humanisation du travail. 1949, 32 pp.

L'Aspect Économique du problème national des Canadiens-Français. Bellarmin, Montréal, 1950, 36 pp.

Le Chef d'Entreprise. Étude N° 6. Service de Documentation économique de l'École des H.E.C., 1953, 62 pp.

L'éducation du Québec face aux problèmes contemporains. Rapport du congrès sur l'éducation (5 au 9 février 1958). Alerte, Saint-Hyacinthe, 1958, 180 pp.

5— Articles de revues et journaux :

L'ACTION FRANCAISE

— « Les Américains et nous », août 1923, pp. 97-105.

— « L'ennemi dans la place : le capital étranger », juin 1924, pp. 323-349.

— « Vos doctrines », Réponse de M. Esdras Minville à une enquête de l'Action française. Février 1926, pp. 95-109.

— « La défense de notre capital humain : le réservoir de la race ? » mai 1926, pp. 258-276.

« Vos doctrines ? . . . » Extrait d'un article paru dans l'Actualité économique de septembre 1926 inti-

tulé : *Un pas dans le bon sens — vers l'union de la race.* Octobre 1926, pp. 235-236.

— « En entendrons-nous parler bientôt » (sur la question du Labrador) mai-juin 1927, pp. 383-384.

— « Méditation pour jeunes politiques », (Quatre articles sous le pseudonyme Jacques Dumont) (janvier-avril 1927) :
1er article : vol. XVII, janvier 1927, pp. 28-40.
2ème article : vol. XVII, février 1927, pp. 100-110.
3ème article : vol. XVII, mars 1927, pp. 170-178.
4ème article : vol. XVII, avril 1927, pp. 217-227.

L'ACTION CANADIENNE-FRANCAISE

— « Leur manière d'être et la nôtre », À propos du chemin de fer de la Baie d'Hudson, janvier 1928, pp. 52-56.

— « L'Actualité », À propos d'une causerie ayant pour sujet : *Les Canadiens-Français et le milieu américain,* et pour invité : le gérant général de la Banque Canadienne Nationale, M. Beaudry Leman, mars 1928, pp. 175-178.

— « L'éducation économique », mai 1928, pp. 262-286.

L'ACTION NATIONALE

— « Discours » (à une assemblée de jeunes au Gésu, le 19 décembre 1932), février 1933, pp. 120-128.

— « La semaine sociale de Rimouski », (Jacques Dumont, pseudonyme), La sociologie, septembre 1933, pp. 54-59.

— « L'action nationale » décembre 1933, pp. 219-229.

— « L'éducation nationale, les chocs en retour de l'anglomanie » avril 1934, pp. 195-220.

— « À l'Université », L'éducation nationale, janvier 1935, pp. 5-25.

— « Ce que nous voulons », Un peuple français dans un pays français . . . nous le trouvons décrit dans *Orientations,* un livre de l'abbé Groulx, octobre 1935, pp. 92-102.

— « L'organisation corporative sur le plan national canadien-français », septembre 1936, pp. 24-34.

— « L'assurance chômage », (Chronique) Jacques Dumont (pseudonyme, janvier 1938, pp. 56-60.
— « Connaître notre milieu », Jacques Dumont (pseudonyme), juin 1938, pp. 445-449.
— « Le corporatisme et le national », octobre 1938, pp. 131-140.
— « Préparer l'après-guerre », (Mot d'ordre), janvier 1940, pp. 3-14.
— « 25 ans de vie nationale : L'économique, progrès ou régression », janvier 1943, pp. 16-30.
— « Sommes-nous indépendants ? Les faits économiques », mars 1947, pp. 204-229.
— « Réformer le régime industriel », novembre 1947, pp. 164-172.
— « Pour ou contre le manuel unique d'histoire », mai 1950, pp. 383-387.
— « Le chanoine Groulx couronne son oeuvre », septembre 1950, pp. 8-18.
— « Les conditions de l'autonomie économique des canadiens-français », mai 1951, pp. 260-285.
— « Une question d'hommes », novembre-décembre 1953, pp. 112-124.
— « Les universités en face des octrois fédéraux », décembre 1956, pp. 272-283.
— « Les universités en face des octrois fédéraux », Les subventions fédérales : faveur ou piège ?, janvier-février 1957, pp. 355-367.
— « Monsieur E. Minville commente l'évènement du cinquantenaire de l'Action Nationale » au programme *Aujourd'hui*, à CBF/TV, le 19 mars 1963, mai 1963, pp. 988-993.
— « Ce soir-là » (éditorial). À propos d'un témoignage d'amitié rendu au Chanoine Groulx et à E. Minville, mai 1963, pp. 905-914.
— « Le Canada français missionnaire », (Chronique Les écrits et les Livres), octobre 1963, pp. 196-202.
— « Lettre à F.-A. Angers », septembre 1969, pp. 22-23.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

a) *Articles :*

— « Le rapport Preston et les intéressés », avril 1925, pp. 12-15.
— « L'impôt sur le revenu », mai 1925, pp. 9-11.
— « La forêt canadienne », juin 1925, pp. 15-20.
— « Banque et centralisation », juillet-août 1925, pp. 3-9.
— « À propos de finances publiques », octobre 1925, pp. 12-14.
— « Quelques opinions », janvier 1926, pp. 13-16.
— « L'industrie américaine de l'automobile », février 1926, pp. 10-12.
— « Géographie et géographe », avril 1926, pp. 8-11.
— « Un pas dans le bon sens », septembre 1926, pp. 1-7.
— « Au sujet d'un récent jugement du Conseil privé », mars 1927, pp. 1-5.
— « La Gaspésie n'entend pas mourir » septembre 1927, pp. 106-112.
— « Agir pour vivre », novembre 1927, pp. 146-161.
— « À quoi mène le haut enseignement commercial », octobre 1928, pp. 139b-145b.
— « M. Hoover et nous », novembre 1928, pp. 105-107.
— « De Montréal à Victoria » -I- (E. Minville et F. Vezina), octobre 1929, pp. 161-175.
— « De Montréal à Victoria » II- (E. Minville et F. Vezina), novembre 1929, pp. 201-210.
— « De Montréal à Victoria » -III- (E. Minville et F. Vezina, février 1930, pp. 321-333.
— « Le budget canadien de 1930 », mai 1930, pp. 58-62.
— « Le budget canadien de 1931 », juin-juillet 1931, pp. 117-122.
— « La conférence impériale de 1932 », août-septembre 1932, pp. 186-193.
— « La crise bancaire aux États-Unis », mars 1933, pp. 536-542.

— « Le budget canadien de 1933 », avril 1933, pp. 1-11.
— « Les Conseils économiques dans le monde », août-sept. 1933, pp. 205-219.
— « L'oeuvre de la colonisation », novembre 1933, pp. 333-349.
— « Le budget canadien en 1934 », mai 1934, pp. 80-90.
—« Le budget canadien en 1934-35 », avril 1935, pp. 13-27.
— « Lendemain d'élection », octobre 1935, pp. 446-463.
— « Le budget canadien en 1935-36 », mai 1936, pp. 158-172.
— « Le budget canadien en 1936-37 », mars 1937, pp. 464-478.
— « Quelques aspects du problème social dans la province de Québec », octobre 1938, pp. 401-424.
— « Notre problème social », juin-juillet 1940, pp. 201-209.
— « La bourgeoisie et l'économique », mars 1939, pp. 401-425.
— « La forêt », juin-juillet 1941, pp. 241-274.
— « La colonisation en Argentine », février 1944, pp.
— « Le problème social de la forêt », novembre 1943, pp. 60-89.
— « Pour une doctrine ouvrière », janvier 1944, pp. 264-285.
— « La coloniastion en Argentine », février 1944, pp. 309-320.
— « Le problème social du pêcheur », mars 1944, pp. 429-459.
— « Les affaires, champ d'activité professionnelle », avril 1944, pp. 1-15.
— « Les fonctions de direction » (L'Homme d'affaires), mai 1944, pp. 101-117.
— « Les fonctions auxiliaires », juin-juillet 1944, pp. 212-238.
— « La formation de l'homme d'affaires », août-septembre 1944, pp. 301-318.
— « Les Canadiens français ont-ils le sens des affaires », octobre 1944, pp. 432-449.

— «-Schéma d'une politique de sécurité économique et sociale pour la province de Québec », décembre 1944-janvier 1945, pp. 123-186.
— « La loi fédérale des relations ouvrières », avril 1948, pp. 5-24.
— « Les fins du travail et l'organisation industrielle », janvier-mars 1949, pp. 595-607.
— « L'aspect économique du problème national canadien-français », avril-juin 1950, pp. 48-77.
— « Le chef d'entreprise », I- *Essai d'interprétation humaniste,* janvier-mars 1953, pp. 579-598. II- *Type professionnel et social* avril-juin 1953, pp. 5-38.

b) *Commentaires sur l'actualité :*

— « Difficultés ouvrières », 29-I-n°1.
— « TARIFS et bénéfices ferroviaires », 29-I-n°1.
— « Les lentilles et nous », 30-I-n°1.
— « LE RAPPORT PRESTON » 30-I-n°1.
— « Le prix du blé », 31-I-n°1.
— « Le discours du BUDGET », 31-I-n°1.
— « Les Hautes Etudes commerciales » 32-I-n°1.
— « Notre COMMERCE EXTERIEUR », 18-I-n°2.
— « Conventions commerciales », 18-I-n°2.
— « La FRANCE et nous », 19-I-n°2.
— « L'Afrique du Sud et la PREFERENCE IMPERIALE », 19-I-n°2.
— « Les méfaits de l'IMPOT », 19-I-n°2.
— « L'impôts et les affaires », 20-I-n°2.
— « La PROPRIETE IMMOBILIERE et l'impôt sur le revenu », 20-I-n°2.
— « L'accueil des journaux », 20 I-n°2.
— « Nos INDUSTRIELS en convention », 21-I-n°3.
— « Le parti conservateur et la PROTECTION DOUANIERE », 22-I-n°3.
— « La compétence en ASSURANCE », 23-I-n°3.
— « Le PORT de QUEBEC », 23-I-n°3.
— « La dernière session », 22-I-n°4.
— « Les CHEMINS DE FER et le Sénat », 22-I-n°4.
— « Les directeurs de la HOME BANK », 23-I-n°4.
— « Les AFFAIRES et les diplômés d'université », 23-I-n°4.
— « La PREVENTION des INCENDIES », 18-I-n°6.
— « Sir Henry Thornton et les CHEMINS DE FER », 18-I-n°6.
— « La nouvelle commission du tarif douanier », 18-1n° 6.
— « PORTS OCEANIQUES et taux d'assurance », 19-I-n°6.
— « ABUS et SPECULATION », 19-I-n°6.
— « TARIFS ferroviaires », 19-I-n°6.
— « La Russie exportera-t-elle du BLE ? », 10-I-n°6.
— « La dernière récolte », 18-I-n°7.
— « Un congrès agricole », 18-I-n°7.

— « Les ELECTIONS », 18-I-n°7.
— « L'INDUSTRIE DU PAPIER et nos forêts », 19-I-n°7.
— « Les fabricants de CHAUSSURES en convention », 15-I-n°8.
— « Le COMMERCE INTERNATIONAL et notre pays », 15-I-n°8.
— « L'A.M.C. et le TARIF » 16-I-n°8.
— « Une chambre de commerce centrale », 16-I-n°8.
— « Le remboursement de notre DETTE », 17-I-n°8.
— « L'Expropriation du BOIS A PATE », 17-I-n°8.
— « Les griefs des PROVINCES MARITIMES », 17-I-n°8.
— « La PRAIRIE s'industrialise », 18-V.
— « En route », 19-V.
— « La PRODUCTION MINIERE dans la province de Québec », 20-V.
— « Le PORT DU HAVRE », 21-V.
— « L'amélioration de la situation financière de l'ETAT BELGE », 22-V.
— « Les PLACEMENTS CANADIENS à l'étranger », 57-V.
— « L'Industrie HYDRO-ELECTRIQUE », 52-V.
— « La soie artificielle », 58-V.
— « Le nouveau TARIF américain », 60-V.
— « Les taux ferroviaires », 61-V.
— « Le CREDIT A L'EXPORTATION en Allemagne », 63-V.
— « Le PORT de MONTREAL », 96-V.
— « La richesse nationale du Canada », 98-V.
— « Les grands PORTS canadiens », 99-V.
— « Nos FOURRURES », 100-V.
— « Nouvelle variété de FROMENT », 101-V.
— « L'industrie du PAPIER en Allemagne », 102-V.
— « Congrès international d'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL », 103-V.
— « Le charbon en Alberta », 141-V.
— « L'INDUSTRIE au Canada », 142-V.
— « Saint-Jean et Halifax », 143-V.
— « Les BANQUIERS du monde », 144-V.
— « Les AUTOMOBILES dans le monde », 146-V.
— « Les automobiles au Canada », 181-V.
— « Le CANAL WELLAND », 182-V.
— « Les PECHERIES canadiennes », 183-V.
— « Le DANEMARK agricole », 185-V et 201-V.
— « La POPULATION du Canada », 218-V.
— « L'AGRICULTURE au Canada », 219-V.
— « L'élevage du RENNE », 220-V.
— « L'exposition de Poznam (Pologne) », 222-V.
— « Les progrès du Canada », 262-V.
— « Notre commerce avec l'AMERIQUE DU SUD », 263-V.
— « L'INDUSTRIE dans les Provinces Maritimes », 264-V.
— « Sucre et sirop d'ERABLE », 265-V.
— « La BANQUE INTERNATIONALE », 267-V.
— « Un Conseil économique aux Etats-Unis », 269-V.
— « Notre industrie de la CHAUSSURE », 302-V.
— « Le COMMERCE du Canada en 1929 », 303-V.
— « Les MINES dans la province de Québec », 305-V.
— « Les "multiples" au Canada », 306-V.

— « EXPOSITIONS internationales », 308-V.
— « Le COMMERCE du Canada en 1929 », 343-V.
— « L'Industrie du BOIS », 344-V.
— « Le CHARBON au Canada », 345-V.
— « L'élevage des ANIMAUX A FOURRURE », 346-V.
— « L'année économique en GRANDE-BRETAGNE », 347-V.
— « Le PÉTROLE en Alberta », 376-V.
— « Le PORT DE CHICOUTIMI », 377-V.
— « L'industrie HYDRO-ÉLECTRIQUE », 378-V.
— « La région de la BAIE D'HUDSON », 380-V.
— « Notre Industrie MINIÈRE », 381-V.
— « L'année économique en TCHÉCOSLOVAQUIE », 383-V.
— « L'entente polono-anglaise du CHARBON », 385-V.
— « Les CHEMINS DE FER nationaux », 19-VI.
— « Nos exportations d'AUTOMOBILES », 20-VI.
— « Le BATIMENT en 1929 », 22-VI.
— « Une TRÊVE DOUANIÈRE », 23-VI.
— « Le commerce dans nos PORTS », 63-VI.
— « L'organisation de nos PÊCHERIES », 64-VI.
— « Le CAPITAL ÉTRANGER au Canada », 66-VI .
— « L'organisation du COMMERCE EXTÉRIEUR », 67-VI.
— « Parité du CHANGE canado-américain », 69-VI.
— « Notre industrie MANUFACTURIERE », 108-VI.
— « La production de l'OR au Canada », 109-VI.
— « Le PORT DE TORONTO », 111-VI.
— « Le COMMERCE canadien depuis la Confédération », 112-VI.
— « Le nouveau TARIF américain », 114-VI.
— « Le règlement des RÉPARATIONS orientales », 116-VI.
— « Le TRAITÉ DE COMMERCE polono-allemand », 118-VI.
— « La commission consultative du TARIF », 179-VI.
— « Nos ressources FORESTIÈRES », 180-VI.
— « L'industrie canadienne du CAOUTCHOUC » 182-VI.
— « La culture des FRUITS au Canada », 184-VI.
— « L'industrie du PAPIER scandinave », 185-VI.
— «Notre industrie de la SOIE », 220-VI.
— « Le TÉLÉPHONE au Canada », 222-VI.
— « Nos PÊCHERIES », 223-VI.
— « L'industrie du PAPIER », 226-VI.
— « Le commerce du Canada avec l'ORIENT », 227-VI.
— « La place du Canada dans le COMMERCE du monde », 230-VI.
— «Le COMMERCE extérieur des États-Unis », 231-VI.
— « La CONFÉRENCE IMPÉRIALE », 276-VI.
— « Mission canadienne en ORIENT », 278-VI.
— « Notre industrie TEXTILE », 279-VI.
— « Les EMPRUNTS ÉTRANGERS aux États-Unis », 282-VI.
— « Les CHAINES DE MAGASINS canadiennes », 321-VI.
— « Les COMBUSTIBLES au Canada », 323-VI.
— « La Banque française d'acceptations », 324-VI.
— « La MONNAIE DIRIGÉE et l'or », 365-VI.
— « Le BLÉ », 368-VI.
— « Les ALLOCATIONS FAMILIALES en Grande-Bretagne », 370-VI.

— « Règlement des CRÉDITS DOCUMENTAIRES », 371-VI.
— « D'une CRISE à l'autre », 413-VI.
— « Notre production MINIÈRE en 1930-», 415-VI.
— « L'industrie canadienne de l'ALUMINIUM », 418-VI.
— « Le conflit DOUANIER en Europe centrale », 419-VI.
— « Les rapports commerciaux franco-bulgares », 421-VI.
— « Les progrès de l'industrie HYDRO-ÉLECTRIQUE », 465-VI.
— « Le commerce et l'industrie de la FOURRURE », 467-VI.
— « Le COMMERCE EXTÉRIEUR des Etats-Unis en 1930 », 470-VI.
— « L'industrie des conserves de FRUITS et de LÉGUMES », 26-VII.
— « L'industrie FORESTIÈRE », 29-VII.
— « Le COMMERCE EXTÉRIEUR de la Russie en 1929-1930 », 371-VI.
— « Notre industrie MANUFACTURIÈRE en 1929 », 68-VII.
— « Le COMMERCE canadien avec l'Empire britannique et les États-Unis en 1930 », 71-VII.
— « Congrès international des RELATIONS INDUSTRIELLES », 72-VII.
— « Les PLACEMENTS américains et britanniques à l'étranger en 1930 », 74-VII.
— « Le COMMERCE EXTÉRIEUR du Canada en 1930 », 137-VII.
— « Les FAILLITES au début de 1931 », 140-VII.
— « Encore la RUSSIE », 142-VII.
— « Consolidated Paper Corporation », 213-VII.
— « Le TOURISME au Canada en 1930 », 215-VII.
— « Le TRAITÉ de COMMERCE canado-australien », 219-VII.
— « TRAITÉ de COMMERCE entre les États-Unis et la Pologne », 221-VII.
— « Le problème de l'OR », 223-VII.
— « La question de l'OR », 265-VII.
— « Agir », 266-VII.
— « L'industrie LAITIÈRE au Canada en 1930 », 269-VII.
— « Le commerce international du CHARBON », 274-VII.
— «Le CRÉDIT AGRICOLE », 312-VII.
— « La PRODUCTION au Canada en 1929 », 312-VII.
— « Le Canada producteur d'OR », 315-VII.
— « Les États-Unis, marché de l'AMIANTE », 317-VII.
— « Notre COMMERCE avec l'Orient », 370-VII.
— « L'industrie canadienne du PAPIER en 1930 », 373-VII.
— « L'HYDRO-ELECTRIC COMMISSION de l'Ontario », 376-VII.
— « Le COMMERCE INTERNATIONAL en 1930 », 379-VII.
— « A propos de contingentement du blé », 419-VII.
— « Douze années d'activité économique au Canada », 422-VII.
— « L'ORIENT économique en 1931 », 426-VII.
— « Le TARIF anglais », 468-VII.
— « La production MINIÈRE du Canada en 1931 », 470-VII.
— « La récolte canadienne en 1931 », 473-VII.
— « Le COMMERCE INTERNATIONAL en 1931 », 476-VII.
— « Le RECENSEMENT de 1931 », 526-VII.
— « Le COMMERCE EXTÉRIEUR des Etats-Unis en 1931 », 529-VII.
— « La CANALISATION du Saint-Laurent », 21-VIII.

— « Le BUDGET canadien de 1932 », 28-VIII.
— « Le RAPPORT GIBB », 27-VIII.
— « L'ASSURANCE-VIE dans le monde », 30-VIII.
— « Trafic maritime du PORT d'ANVERS en 1931 », 33-VIII.
— « RETOUR à la TERRE et décentralisation — deux suggestions », 74-VIII.
— « Le nouveau TRAITÉ canado-néo-zélandais », 79-VIII.
— « Les accords canadiano-britanniques », 279-VIII.
— « Le Rapport Duff-Askfield », p. 280-VIII.
— « Les COOPÉRATIVES de CONSOMMATION en Allemagne », 283-VIII.
— « Les élections américaines », 323-VIII.
— « Les ACCORDS d'OTTAWA », 387-VIII.
— « L'Etat allemand et les affaires », 389-VIII.
— « Le traité germano-canadien », p. 434-VIII.
— « La récolte canadienne 1932 », p. 435-VIII.
— « L'état des prix », p. 438-VIII.
— « La récolte canadienne en 1933 », 522-IX.
— « M. Roosevelt et l'ARGENT-METAL », 525-IX.
— « L'EMPLOI au Canada en 1932 », 485a-VIII.
— « STATISTIQUES et statisticiens », 489-VIII.
— « Le problème du BLÉ », 491a-VIII.
— « La question du LAIT », 548-VIII.
— « La TECHNOCRATIE », 552-VIII.
— « Le COMMERCE EXTERIEUR du Canada en 1932 », 37-IX.
— « L'aide aux CHOMEURS », 41-IX.
— « Du côté de chez Roosevelt », 87-IX.
— « Les DETTES internalliées », 89-IX.
— « Le nouveau TRAITÉ DE COMMERCE franco-canadien », 164-IX.
— « Pourquoi de la PETITE INDUSTRIE ? », 167-IX.
— « La journée de huit heures », 173-IX.
— « L'accord du BLÉ », 238-IX.
— « Chez nos voisins », p. 240-IX.
— « L'enquête sur les BANQUES », 245-IX.
— « L'activité économique », 313-IX.
— « Le CHEPTEL de la province de Québec », 317-IX.
— «Guerre monétaire ? », 375-IX.
— « La BALANCE des COMPTES du Canada de 1926 à 1932 », 379-IX.
— « Le RAPPORT MACMILLAND », 383-IX.
— « L'industrie canadienne de la PATE DE BOIS et du PAPIER », 464-IX.
— « Le RAPPORT MACMILLAN », 468-IX.
— « Le traité germano-canadien », 434-VIII.
— « La récolte canadienne de 1932 », 435-VIII.
— « L'état des PRIX », 438-VIII.
— « M. Roosevelt et l'argent métal », 525-IX.
— « La pêche canadienne en 1933 », 522-IX.
— « La situation économique du Canada », 585-IX.
— « Le nouveau DOLLAR américain », 589-IX.
— « Les PLACEMENTS INDUSTRIELS au Canada », 641-IX.

— « CONCILIATION ET ARBITRAGE », 643-IX.
— « L'industrie MINIÈRE du Canada en 1933 », 645-IX.
— «Le COMMERCE EXTÉRIEUR du Canada en 1933 », 47-X.
— « L'état des PRIX », 52-X.
— « Le BÂTIMENT en 1934 », 117-X.
— « L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE au Canada en 1933-1934 », 119-X.
— « Le prix de gros des DENRÉES AGRICOLES au Canada », 120-X.
— « La situation du TRAVAIL au Canada », 187-X.
— « Les PÊCHERIES de la province de Québec », 190-X.
— « Le TOURISME en 1933 », 193-X.
— « Le REVENU de la nation canadienne », 270-X.
— « Les PÊCHERIES du Canada en 1933 », 272-X.
— « La crise du CAPITALISME », 345-X.
— « Le nouveau traité franco-canadien », 348-X.
— « La COLONISATION dans la province de Québec », 417-X.
— « L'organisation de l'ÉPARGNE », 500-X.
— « Notre COMMERCE avec la Belgique », 504-X.
— « Une N.I.R.A. canadienne », 568-X.
— « La situation économique du Canada », 573-X.
— « La question de l'ÉLECTRICITÉ », 640-X.
— « CRÉDIT AGRICOLE, crédit rural », 643-X.
— « Les mouvements des PRIX en 1934 », 646-X.
— « Les affaires au Canada en 1933 et 1934 », 712-X.
— « A popos de réforme », 716-X.
— « Nouvel accord franco-canadien », 719-X.
— « LE RAPPORT KENNEDY », 57-XI-A.
— « Le Congrès des économistes de langue française », 166-XI-A.
— « L'industrie MINIÈRE au Canada », 168-XI-A.
— « Une idée ancienne toujours opportune », 259-XI-A.
— « Les relations commerciales France-Canada », 264-XI-A.
— « Le 8ème Congrès de la CHAMBRE DE COMMERCE internationale », 353-XI-A.
— « L'aventure politico-économique de l'ALBERTA », 360-XI-A.
— «Les 25 ans de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales », 464-XI-A.
— « Plus de LIBERTÉ économique », 467-XI-A.
— « COMMERCE et civilisation », 62-XI-B.
— « L'état des PRIX », 68-XI-B.
— « Le traité de commerce canado-américain », 70-XI-B.
— « Le traité de commerce Canada-États-Unis », 160-XI-B.
— « La conférence fédérale-provinciale », 166-XI-B.
— « Le traité de commerce Canada-États-Unis », 160-XI-B.
— « La conférence fédérale-provinciale », 166-XI-B.
— « La formation de l'HOMME d'AFFAIRES », 167-XI-B.
— « L'ÉDUCATION commerciale », 262-XI-B.
— « Savoir où nous allons », 268-XI-B.
— « IMMIGRATION et peuplement », 360-XI-B.
— « La ROUTE TRANS-CANADIENNE et la province de Québec », 365-XI-B.
— « Un suprême témoignage d'intérêt », 368-XI-B.

— « Les Américains et la stabilisation des MONNAIES », 468-XI-B.
— « Les AFFAIRES au Canada en 1933 », 470-XI-B.
— « Va-t-on recommencer ? », 68-XII-A.
— « L'administration de nos PORTS », 71-XII-A.
— « Les chômeurs au travail », 173-XII-A et 269-XII-A.
— « Les CHEMINS DE FER et la province de Québec », 271-XII-A.
— « CHOMAGE des jeunes et chômage tout court », 468-XII-A.
— « La durée du TRAVAIL », 474-XII-A.
— « Les élections américaines », 68-XII-B.
— « Libéralisme ? Communisme ? Corporatisme ? », 154-XII-B.
— « L'entente commerciale Canada-Allemagne », 166-XII-B.
— « La situation économique », 264-XII-B.
— « Le CRÉDIT SOCIAL », 270-XII-B.
— « La COLONISATION forestière », 374-XII-B.
— « Combattre le COMMUNISME ? », 479-XII-B.
— « Les intérêts et les idées », 483-XII-B.
— « Congrès international des sciences économiques et sociales », 65-XIII-A.
— « Le budget de la province », 67-XIII-A.
— « L'aventure ABERHART », 70-XIII-A.
— « La revision des IMPÔTS », 169-XIII-A.
— « Le TOURISME », 173-XIII-A.
— « L'inventaire des RESSOURCES NATURELLES », 271-XIII-A.
— « Les relations FÉDÉRALES-PROVINCIALES », 372-XIII-A.
— « Connaître notre MILIEU », 376-XIII-A.
— « Le SYNDICALISME catholique », 461-XIII-A.
— « Quelques aspects d'un grand problème », 51-XIII-B.
— « L'industrie MINIÈRE », 58-XIII-B.
— « ASSURANCE CHOMAGE », 149-XIII-B.
— « Politique des SALAIRES », 265-XIII-B.
— « Vivre selon ses moyens ou selon les moyens des autres ? », 271-XIII-B.
— « L'aide de l'État à l'industrie et au commerce », 365-XIII-B.
— « Le problème des CHEMINS DE FER », 455-XIII-B.
— « Un mot de la PETITE INDUSTRIE », 458-XIII-B.
— « SALAIRES et abondance économique », 70-XIV-A.
— « Le rapport de la COMMISSION PURVIS », 162-XIV-A.
— « Le BUDGET canadien de 1938 », 270-XIV-A.
— « Le nouveau bill fédéral des RELATIONS OUVRIÈRES », 153-XXIV.

A TRAVERS LES REVUES

À chaque mois de publication de l'Actualité Économique, à partir d'avril 1928 jusqu'à juin 1938, M. Minville tenait une chronique intitulée « À travers les revues ». Cette rubrique se composait d'extraits d'articles tirés de diverses revues ou journaux canadiens ou étrangers. Ces

extraits étaient souvent précédés ou suivis de commentaires.

L'ACTION ECONOMIQUE

LES AFFAIRES

ALERTE. Revue de la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste. Texte de la conférence d'ouverture du Congrès de l'Education de la province de Québec. Discours du président du dîner de clôture, le dimanche suivant, 1955.

ALMANACH DE LA LANGUE FRANCAISE

LE BULLETIN DES AGRICULTEURS

CAHIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE

CANADA

Les Cahiers de Nouvelle-France (pensée chrétienne et nationale). « Quelques données du problème politique au Canada français » pp. 262-284, Oct-déc 1957. (Paru aussi en brochure dans les Editions des Cahiers de Nouvelle-France, Montréal, 1958, 23 pp. « Bâtir le Canada français . . . », pp. 180-184, sept-nov. 1959.

Culture

« L'Ecole des Hautes Etudes commerciales », pp. 458-469, Vol. I-N° 4, décembre 1940.

Documents et Commentaires

« Le Chef d'entreprise, type professionnel et social », cahier N° 4, août-sept-oct. 1953, pp. 31-40.

LE DOCUMENTAIRE

LE DEVOIR. — Participation à une polémique sur l'enseignement des sciences dans les collèges : *Instruction ou éducation, repris* en brochure par l'école sociale populaire, sous le même titre.
— Texte du discours au Banquet Minville, 19 décembre 1938.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

— « Ce que nos élèves doivent savoir de notre milieu » : III- La forêt, mars 1942, Vol. XXI, pp. 442-453..

— Le Citoyen dans l'Action :

— action civique et action nationale, fév. 1945, Vol. XXIV, pp. 299-306.

— L'action sur le plan économique, mars 1945, Vol. XXIV, pp. 370-383.

— L'action sur le plan social, avril 1945, Vol. XXIV, pp. 450, 457 et mai 1945, pp. 522-529.

— L'enseignement du civisme au collège :

I— les besoins physiques, mars 1944, Vol. XXIII, pp. 393-407.

II— Les besoins intellectuels, avril 1944, Vol. XXIII, pp. 457-459.

III— Les besoins moraux, avril 1944, Vol. XXIII, pp. 459-468.

IV— Notre citoyen, mai 1944, Vol. XXIII, pp. 533-553.

— Pour former des citoyens canadiens-français :

I— La culture française, déc. 1942 ; Vol. XXII, pp. 169-175.

II— La foir religieuse, janv. 1943, Vol. XXII, pp. 269-276.

III— Les traditions et les lois, fév. 1943, Vol. XXII, pp. 353-359.

IV— Le milieu historique et le milieu culturel, mars 1943, Vol. XXII, pp. 445-451.

V— Le milieu politique, avril 1943, Vol. XXII, pp. 525-532.

VI— Le milieu économico-social, mai 1943, Vol. XXII, pp. 601-615.

ENSEMBLE

ÉTUDES ÉCONOMIQUES

FORÊT QUÉBÉCOISE

L'ORDRE NOUVEAU

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS. Conférence du congrès de l'Association : Les droits et devoirs du chef d'entreprise, 1946.

LA PRESSE. Un grand article intitulé : « La Gaspésie ne veut pas mourir », suivi de quatre ou cinq autres petits articles en page de rédaction, 1930-31.

LA REVUE DU PATRONAT. Commentaire : Un article à l'intention des délégués à l'un des congrès de l'A.P.J. « Ce qu'un visiteur doit savoir du Canada ».

LES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES. Journal de propagande rédigé d'un mois à l'autre. Notamment, portraits de certains professeurs sous la signature de J.D. (Henry Laureys, E. Montpetit, V. Doré, Léon Lorrain, Arthur Léveillé, Victor Barbeau, Lucien Favreau, etc.)

LA REVUE TRIMESTRIELLE CANADIENNE. Texte d'une conférence prononcée sous les auspices de la Société des Conférences de l'Ecole des H.E.C. *L'Economie nationale,* vers 1923-24.

LA RUCHE

LE SEMEUR

SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES ET D'EXPANSION

LA TERRE DE CHEZ NOUS

CONFERENCES, DISCOURS, participation à des congrès, à des émissions à la radio et à la télévision.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COOPÉRATION. Congrès de 1942 (ou 1943), la marche conquérante de la coopération : les vertus du coopérateur.

CONFÉRENCE PRONONCÉE AU CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, sur l'enseignement religieux dans les collèges, 1948.

L'AGORA DU DIMANCHE. « La vocation industrielle de la province de Québec » — causerie à la radio, publiée en volume par Radio-Canada, sous le titre général de l'émission — l'Agora du dimanche, 1934.
M. Minville a été l'un des premiers penseurs à affirmer que la vocation du Québec est l'industrie.

CONFÉRENCE A L'UNIVERSITÉ DE TORONTO. Version anglaise : « Economic and Social tendencies of French Canada » publiée dans *University of Toronto Quarterly,* Janv. 1950, pp. 141-157. — Version française en brochure à l'Ecole Sociale populaire sous le titre : « *L'aspect économique du problème national du Canada français* ».

■ ● ■

La vocation économique de la province de Québec

par Esdras Minville [1]

1. Texte présenté au programme radiophonique de l'Agora du dimanche à Radio-Canada, en février 1934.

Note : On a beaucoup exagéré, en termes d' « agriculturisme », la thèse de l'opposition des « élites » québécoises à l'industrialisation du Québec. En fait, depuis l'orée du XXe siècle, nos «élites » politiques, alors concentrées à la direction de nos deux partis, libéral et conservateur, étaient résolument industrialistes. D'ailleurs, le parti libéral a été au pouvoir à Québec sans discontinuité à partir de 1896. Il se faisait réélire à chaque quatre ans par d'énormes majorités en vantant sa politique d'industrialisation et de création d'emplois par la concession des ressources au capital américain sans réserves et sans conditions. Les « agriculturistes » ne dérangeaient pas grand monde! Les budgets des ministères de l'agriculture et de la colonisation étaient insignifiants. Il est vrai qu'il n'existe même pas, en contrepartie, un ministère de l'industrie ; mais avec la politique de mise en valeur par le capital étranger, le développement rapide du Québec n'en exigeait pas. Les Américains nous tenaient lieu de tout !

Les nationalistes n'étaient pas, comme on l'a trop prétendu, ceux qu'on pourrait être justifié de traiter d' « agriculturistes ». Mais dans les milieux où ils étaient les plus susceptibles d'être entendus — c'est-à-dire les milieux non partisans — la thèse de la vocation agricole du Québec avait une forte audience. Il en résultait une confusion menaçante pour les milieux nationalistes, où l'on dénonçait vigoureusement la forme de développement industriel que le gouvernement du Québec patronait ou laissait faire, mais où l'on ne voulait pas non plus que cette opposition de circonstance, mais entachée de gravité quant au genre d'industrialisation pratiqué au Québec, servît à diriger l'opinion vers l'idée d'un développement purement ou même principalement agricole.

Le texte qui suit, eut pour cela un grand retentissement à l'époque et provoqua bien des réactions en divers milieux. D'autant qu'en plein coeur d'une inter-

minable crise économique, le « retour à la terre » restait le seul moyen disponible au Québec pour rééquilibrer la société : or jamais la vocation non agricole du Québec n'avait été affirmée avec autant de netteté et sur le ton d'une affirmation, même au coeur de la prospérité industrielle des années '20. Le ton provocateur, pour l'esprit, de l'époque, venait justement de l'agacement face aux résistances et du désir d'en finir avec les à peu près. Minville éclatait devant des thèses comme celles du P. Alexandre Dugré. Mais ce qu'on a appelé des tendances « agriculturistes », au delà de la pensée générale de l'Église, toujours favorable partout dans le monde aux vertus rurales, provenait surtout de milieux directement engagés dans les entreprises de colonisation ayant la tendance naturelle à surfaire l'importance de leur action, toujours difficile, dans l'élan des efforts nécessaires pour réaliser leurs objectifs d'ouvrir de nouveaux territoires et d'y installer des fils de cultivateurs. Ceux-là sentaient l'efficacité de leur travail menacé par des affirmations aussi catégoriques, qui pourraient détourner d'attacher autant d'importance qu'ils en réclamaient pour leur travail. La déclaration de Minville fit donc beaucoup parler d'elle à l'époque.

N.D.L.R.

Les hommes de science ont l'habitude de dire que pour dominer les lois naturelles il faut commencer par s'y soumettre.

Nous pourrions, nous appropriant cette règle, dire à notre tour que pour organiser rationnellement un territoire, c'est-à-dire de façon à en obtenir le maximum de rendement économique et humain, il faut commencer par se plier à ses exigences. Cela suppose, il va sans dire, qu'on a pris la peine de les étudier non seulement dans les grandes lignes, mais dans le détail, et qu'en possession de toutes les données, on s'applique à les agencer et à les ordonner vers une certaine fin, elle-même connue et acceptée comme la plus désirable.

On entend souvent répéter que la province de Québec est essentiellement agricole, et dans bien des milieux on continue de soutenir qu'elle doit le demeurer. Que notre province ait longtemps été surtout agricole, cela est bien évident. C'est par la terre qu'a commencé la prise de possession du territoire et l'organisation économique. Est-ce encore le cas ? Surtout faut-il continuer de prétendre que notre province est appelée à un avenir surtout agricole. Il est bon d'être fixé sur ce point, car c'est l'orientation de notre politique économique et sociale qui en dépend. Voyons donc quelques faits.

I

La province de Québec a, depuis l'amputation du Labrador, une superficie de 594,534 milles carrés — vaste étendue représentant la superficie réunie de plusieurs pays de l'Europe.

Or, en 1931, les superficies en culture se totalisaient par 9,400 milles carrés, soit un peu moins de 2 p.c. de la superficie totale. Nous ne possédons malheureusement pas de données précises sur l'étendue des terres cultivables. Une estimation fédérale l'établit à 27,740 milles carrés, y compris les superficies déjà cultivées. Ce chiffre est peut-être un peu trop conservateur. Un ancien ministre de la colonisation, l'honorable J.-Edouard Perrault évaluait il y a quelques années notre domaine agricole à 42,500 milles carrés environ. En fait, tant que la classification des sols ne sera pas terminée, que domaine agricole et domaine forestier n'auront pas été nettement délimités, nous ne saurons guère à quoi nous en tenir sur ce point. Ce qui est certain, c'est que notre domaine agricole proprement dit ne dépasse pas beaucoup 5 p.c. de la superficie de la Province — proportion très faible qui ne permet guère d'affirmer la vocation agricole de la Province. M. Zéphirin Rousseau, chef du Service de la classification des terres au Ministère de la Colonisation, écrivait même en avril dernier

qu'un des plus graves problèmes auxquels nous aurons à faire face d'ici une centaine d'années tout au plus c'est celui des terres de peuplement.

D'autres faits ajoutent du poids au précédent. On sait trop déjà quel formidable déplacement de la population rurale vers les villes nous avons eu à déplorer au cours des cinquante dernières années. En 1891 la population urbaine ne représentait encore que 33.6 p.c. de la population totale. Or en 1931, elle en représentait les 63.1 p.c. Ce phénomène n'est sans doute pas attribuable au manque de terres cultivables puisque nous n'occupons pas encore tout notre domaine propre à l'agriculture. Mais il s'explique peut-être en partie par le manque de terres commodément accessibles — car dans un pays comme le nôtre, de grande étendue et dont les régions agricoles sont dispersées, il faut compter avec les distances et le coût élevé de l'occupation et de la mise en oeuvre de territoires nouveaux. D'autres facteurs y ont aussi contribué, notamment l'expansion industrielle rapide du dernier quart de siècle effectuée sans le contrepoids d'une politique active et prévoyante de stabilisation et d'expansion rurales. Mais précisément ce déséquilibre dans notre développement économique est attribuable, du moins à mon avis, à l'ignorance dans laquelle nous avons longtemps été et n'avons pas cessé d'être des exigences fondamentales de notre milieu géographique et humain. C'est un point sur lequel nous reviendrons dans un instant.

En 1931, la profession agricole n'occupait que 22.5 p.c. de la population, soit une proportion sensiblement inférieure à celle de la population rurale par rapport à la population totale. C'est donc que dans les campagnes mêmes nombre de gens ont d'autres occupations que la terre. Le reste, soit 77.5 p.c. se livrait à l'industrie, au commerce, à divers métiers et professions.

En 1901, les revenus bruts dérivés de l'agriculture se chiffraient par $88,390,000 ; et la valeur brute des pro-

duits manufacturés atteignait déjà presque au double, soit $158,288,000. Aujourd'hui, l'écart s'est fortement accentué : les revenus dérivés de l'agriculture se totalisant par $175,079,000, cependant que la valeur brute des produits manufacturés s'élève à $821,021,000. La différence passe donc du double à plus du quadruple.

Si au lieu de la valeur brute, nous considérons la valeur nette, l'écart reste encore prononcé. Ici les chiffres sont plus récents, ne remontant qu'à 1920. Cette année-là la valeur de la production agricole s'élève à $354,715,000 soit 36.9 p.c. de la production totale — et la production industrielle à $463,205,000 ou 37.8 p.c. de la production totale. Eh bien, en 1934, les statistiques livrent les chiffres suivants : valeur nette de la production agricole, $128,047,000 ou 21.6 p.c. de la production totale ; valeur nette de la production industrielle, $380,-453,000 ou 49.5 p.c. de la production totale. Il faut se rappeler que les chiffres de 1920 ne caractérisent pas la production normale du Québec, étant gonflé par le haut niveau des prix à l'époque. Remarquons toutefois que le pourcentage de la production agricole dans la production totale diminue de 1920 à 1935, mais que celui de la production industrielle augmente. En dépit de la fluctuation des prix et de la production, cela donne une assez bonne idée de la tendance générale.

Voilà donc les positions respectives de l'agriculture et de l'industrie dans la province de Québec à l'heure actuelle. Évidemment il y aurait beaucoup à dire sur les chiffres eux-mêmes, leur signification et la politique économique qui nous a conduits à la situation qu'ils expriment. Il serait facile de démontrer que cette politique aurait pu être toute différente, et que cela aurait peut-être été au plus grand avantage de la population. Car si l'expansion industrielle l'a emporté assez tôt sur l'expansion agricole, ce n'est ni parce que nous manquions de terre propre à la culture, mais bien parce que, sous de diverses influences, un certain état d'esprit

s'était créé du haut en bas de la population qui favorisait davantage le développement de l'industrie. Aujourd'hui nous voyons mieux les inconvénients d'une politique qui nous a valu les problèmes sociaux auxquels nous avons à faire face. Mais, dans le temps il était difficile de prévoir ce qui arriverait, et d'ailleurs l'optimisme général ne s'arrêtait même pas à le supputer.

Les problèmes présents ne sont pas insolubles ; l'avenir sera d'autant meilleur que nous l'aurons mieux préparé. Eh bien, pour le préparer rien de tel que d'envisager les faits comme ils sont.

Nous ne disposons, avons-nous dit, que d'un petit domaine agricole. En revanche notre domaine forestier est immense, 234,706 milles carrés. Qu'est-ce à dire sinon que l'industrie forestière, qui tient une grande place dans notre économie, est appelée à une nouvelle expansion ? En fait on peut dire que la forêt est un des éléments les plus importants de notre avoir et qu'elle conditionne largement notre économie, l'agriculture comprise.

La province de Québec ne possède pas de charbon, mais elle est riche en énergie hydro-électrique. De toutes les provinces de la Confédération, elle est la plus richement dotée à ce point de vue. Ses chutes d'eau représentent une puissance globale de 8,459,000 h.p., débit minimum, et de 13,064,000 h.p., débit maximum. Le quart seulement de cette puissance est actuellement utilisé, les chutes aménagées représentant en 1937 une force globale de 3,883,220 h.p. Or il est indéniable que l'électricité est aujourd'hui un facteur industriel aussi important, voire plus important que le charbon, et que nos chutes d'eau sont ainsi la clef de notre développement économique futur. Elles constituent pour les industries de toutes sortes, notamment les industries à grande consommation d'énergie, un attrait considérable. Il n'est peut-être pas de ressources qui marquent d'un trait plus net la vocation économique de la province.

Nous ne connaissons pas encore l'importance de nos mines. Les progrès de l'industrie minière ont été durant nombre d'années plutôt lents : de 1871 à 1910 la production ne passe que de $1,781,000 à $8,270,000. En ces dernières années il y a eu toutefois un puissant essor et en 1937, la production atteint les $50,000,000. Et selon toute apparence ce n'est qu'un commencement. La prospection se poursuit sur de vastes étendues et jusque dans les parties les plus reculées du territoire. L'espoir grandit avec la recherche et chaque année voit surgir du sol de nouveaux établissements. Il y a tout lieu de croire que l'industrie minière est appelée dans notre province à une grande expansion.

Et nous ne disons rien des pêcheries, qui tiennent aujourd'hui peu de place dans notre économie, mais qui, mieux organisées, pourraient contribuer pour une beaucoup plus grande part à notre production.

II

Que conclure de tout cela ? La province de Québec est-elle une province agricole, appelée à un avenir surtout agricole ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons au contraire que son avenir est surtout industriel. Forêts, chutes d'eau, mines ; voilà ses principales ressources, l'essentiel de sa richesse. Et ce sont des ressources industrielles.

Ce qui nous a si longtemps portés à affirmer la vocation agricole de la Province c'est probablement la préoccupation, vague, inconsciente, plus sentie que raisonnée, mais non moins réelle et toujours présente des conséquences sociales de l'industrialisation, de la transformation de notre économie par l'industrie. Il faut admettre que les faits justifiaient assez les craintes. Mais il ne suffit pas d'ignorer un problème, de le nier, voire d'en affirmer le contraire pour le résoudre. Et cela nous ramène à l'idée que nous avons exprimée en commençant, à savoir que pour tirer le meilleur parti humain d'un territoire il faut commencer par l'étudier. L'indus-

trie a prolétarisé une proportion, je dirai, effroyable de notre population. C'est un fait, mais est-ce une conséquence fatale, inéluctable de l'industrie, et en particulier de l'industrie qui, étant donné la nature de nos ressources, est appelée à se répandre dans notre province ? Nous ne le croyons pas.

Les forêts constituent la plus vaste de nos ressources et l'une des plus caractéristiques. J'ai la conviction pour ma part qu'organisée différemment l'exploitation forestière peut, à l'égal de l'agriculture dont elle est le complément nécessaire dans les deux tiers de la Province, servir à stabiliser la population rurale et à lui assurer vie, sécurité et prospérité. En effet notre politique agricole a peut-être trop négligé l'humble détail suivant, à savoir, que chez nous l'hiver dure six mois durant lesquels l'activité agricole est suspendue ou n'est entretenue qu'au prix d'une organisation technique forcément coûteuse. Or dans l'état actuel du monde économique il n'est guère possible de gagner sa vie de douze mois en six, et de s'assurer tout de même un niveau de vie comparable à celui des gens qui travaillent douze mois sur douze. Il faut donc procurer du travail et des revenus à nos agriculteurs. Or quelle est la ressource qui répond le plus exactement à cette exigence, sinon la forêt? Elle est presque partout à leur portée ; les opérations forestières se font en hiver, c'est-à-dire durant la saison morte de l'agriculture. C'est une ressource permanente pourvu qu'on l'exploite selon des méthodes appropriées ; elle exige l'application d'une technique qui, bien comprise, en fait comme un prolongement de la technique agricole. Tout problème se ramène donc à trouver la formule qui coordonnera exploitation agricole et exploitation forestière de telle façon que le rendement économique et humain soit le plus élevé possible. Une telle formule existe. On l'applique dans certains pays du nord de l'Europe. Il suffirait de l'adapter à notre milieu géographique et humain. En fait, une expérience de cette sorte est en cours dans la Province.

Cela naturellement pose plus d'un problème : nos forêts sont concédées ; il faudra les reprendre ; plusieurs entreprises les ont gagnées en garantie d'emprunts disséminés dans le public. Donc problème juridique d'une part, problème financier de l'autre. Mais quelle est l'importance de ces problèmes en regard du problème humain que pose la situation actuelle ?

Remarquons que la réorganisation de l'industrie forestière dans le sens que nous venons d'indiquer, non seulement consoliderait l'agriculture telle qu'elle existe déjà dans les régions à vocation agricole, mais qu'elle permettrait en outre d'utiliser à des fins agricoles des sols qui sans l'appoint forestier ne sauraient faire vivre leur homme. Elle permettrait donc d'augmenter considérablement le potentiel agricole de la Province.

Il en est ainsi d'autres ressources comme les pêcheries, qui, même réorganisées et pour la raison déjà invoquée, ne sauraient dans notre province assurer une existence convenable à la population maritime, si l'exploitation n'est pas coordonnée avec une autre qui la complète, en parachevant le programme de travail annuel des pêcheurs. Et la forêt se prête à ce rôle puisqu'elle complète la pêche au lieu de la concurrencer.

Nous ne pouvons sans doute pas en dire autant des mines et des chutes d'eau. Mais voilà tout de même déjà de quoi consolider sérieusement, en l'élargissant par la base, l'organisme économique et social de la Province. Le tout est de nous mettre à l'étude, ayant en vue non pas tant les bénéfices en argent à réaliser que la sécurité, la stabilité économique et sociale de la population. L'inventaire des ressources naturelles est à ce point de vue une initiative de première importance. La recherche économique et la recherche scientifique ordonnées et méthodiques feront le reste. Et l'industrie ainsi fondée n'aura plus les conséquences sociales qu'on lui reproche.

● ■ ●

Les préliminaires de la Commission Tremblay

Lettre d'Esdras Minville à Maurice Duplessis et réponse du premier ministre

Ce 15 novembre 1945

A l'honorable Maurice Duplessis
Premier Ministre de la Province
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Plus j'étudie les propositions de la conférence fédérale-provinciale, plus je suis frappé, voire effrayé de l'étendue du travail à accomplir pour y répondre convenablement.

Depuis des années, comme vous le disiez vous-même l'autre jour en public, Ottawa affecte des équipes de spécialistes et de techniciens de toutes catégories à la préparation de ses projets. Les propositions qui vous ont été soumises à l'ouverture de la conférence procèdent sans doute de vues politiques et de théories économico-sociales discutables, mais s'appuient sur une documentation énorme et présentée avec la préoccupation évidente de forcer la conviction. Prendre connaissance de cette documentation est déjà en soi un gros travail ; l'analyser et la rétorquer est une tâche bien plus considérable encore.

Sans doute, pourrions-nous nous contenter d'un mémoire qui rappellerait les fondements historiques de la Confédération, les raisons particulières de la province de Québec de se refuser à tout affaiblissement de son

autonomie et opposerait une fin de non-recevoir aux projets du gouvernement central. Mais cela n'impressionnera pas beaucoup les gens d'Ottawa, retranchés derrière leur dossier documentaire et déterminés à faire triompher leurs vues. Cela surtout n'impressionnera pas beaucoup notre propre population dont la foi en l'autonomie de la province a besoin d'être éclairée et raffermie. Or l'occasion me semble on ne peut plus opportune de refaire son opinion sur un point d'importance vitale pour elle. Vous la déclariez avec raison, il y a quelques jours : le péril est à l'heure actuelle plus grave qu'il ne le fût en aucun moment de notre histoire. Mais si la situation est périlleuse, cela ne tient pas plus à la violence de l'attaque qu'à la faiblesse de la résistance que nos propres gens sont prêts à y opposer. Des appels réitérés à un canadianisme niveleur ont faussé les perspectives ; des réclamations mal étudiées en faveur de réformes économico-sociales mal conçues ont fini par faire prédominer dans l'esprit des classes populaires le souci du bien-être matériel sur la sauvegarde des valeurs culturelles et morales — à cause desquelles pourtant nos ancêtres ont en 1867 exigé le régime fédératif. A moins d'un puissant plaidoyer qui replace la question sous son vrai jour et refasse l'opinion, je crains que dans nos propres milieux on ne vous reproche de n'avoir pas cédé aux pressions fédérales. Voyez l'attitude de certains groupements ouvriers touchant les lois du travail ; voyez surtout l'empressement avec lequel les allocations familiales — fausses pourtant au point de vue sociologique et au point de vue constitutionnel — ont été accueillies. Une seule critique : le taux décroissant. Comme si l'on désirait que la ficelle qu'Ottawa s'est ainsi mise entre les mains fût encore plus puissante !

Il importe, à mon avis, que la Province présente à Ottawa un mémoire aussi fortement charpenté et aussi puissamment étayé que les propositions fédérales le sont elles-mêmes : histoire, droit constitutionnel, sociologie, fiscalité et finance, tous les aspects du problè-

me étudiés à fond et présentés en un document appuyé lui-même sur une solide et complète documentation. Encore une fois, il ne s'agit pas simplement d'opposer une vigoureuse résistance, il s'agit de disposer notre population elle-même à appuyer de toutes ses forces cette résistance.

Eh bien ! en regard du travail envisagé sous cet angle, les quelques techniciens actuellement à l'oeuvre font réellement pitié. Nous sommes trois à Montréal, cinq ou six à Québec, tous pris à nos besognes propres et ne consacrant aux travaux de la conférence que ce que le train-train quotidien nous laisse de temps libre. Pour faire dans ces conditions un travail de l'envergure que les circonstances me paraissent imposer, il va nous falloir un temps inimaginable — d'autant plus long que nous sommes tenus d'envisager des points de vue avec lesquels nous ne sommes pas familiers : histoire, droit constitutionnel, etc.

Aussi bien, je me demande si la suggestion qui vous a déjà été faite, je crois, ne serait pas la meilleure : nommer une commission assez représentative tant par le nombre que par la réputation de ses membres pour frapper fortement l'opinion publique : historiens, juristes, économistes, sociologues, comptables, statisticiens, et lui confier la préparation d'un mémoire complet : analyse des propositions fédérales, et exposé des contre-propositions provinciales, celles-ci conçues elles-mêmes en regard des besoins propres de la Province et des besoins généraux du Canada. Après avoir élaboré son plan d'ensemble, cette commission se partagerait en comités selon les sujets à étudier, puis en séances plénières périodiques, conseillerait les différentes études. Elle disposerait, il va sans dire, du personnel voulu pour exécuter le travail et se tiendrait en relations constantes avec vous et votre cabinet.

Et tant que dureraient ces travaux, une campagne de propagande par le journal et la radio ferait contrepoids

à la propagande fédérale, en marche depuis des années et dont le ton s'accélère et s'accentue depuis l'ouverture de la conférence. La commission Rowell-Sirois a tenu l'affiche pendant des années ; les comités dits de reconstruction nous en ont mis plein les yeux durant toute la guerre. Rien d'étonnant si les masses populaires, n'entendant qu'un son de cloche, se laissent peu à peu « fédéraliser ». Il faudrait renverser le courant par une propagande puissament orchestrée.

Vous vous mettriez ainsi en état de déposer à Ottawa un dossier assez rigoureusement constitué pour forcer le gouvernement fédéral à la défensive. Là est le point important. Tant qu'Ottawa aura l'initiative, il donnera l'impression d'être le plus fort et aura chance de l'emporter dans l'esprit d'un certain public. Et tant que les provinces qui croient avoir à se plaindre du fonctionnement de l'économie canadienne ne sentiront pas que les autonomistes comprennent la situation et sont capables d'y remédier, elles auront tendance à se confier au fédéral. Mais si les grandes provinces prennent l'initiative et proposent des solutions qui sauvegardent leur autonomie tout en répondant aux exigences générales du pays, l'accord des provinces contre la centralisation est possible. Pareille attaque cependant demande une forte préparation.

Mais l'enjeu en vaut la peine. La conférence fédérale-provinciale prendrait du coup dans l'esprit de la population une si haute signification que nul n'oserait plus s'en faire un argument de politique partisane. Du point de vue national, vous prendriez vous-même figure du chef qui, conscient de la gravité des circonstances, mobilise et coordonne les énergies de la nation et en prend lui-même la direction. C'est un rôle qui ne manque pas d'éclat.

Ma proposition vous étonnera peut-être. Je crois en toute conscience devoir vous la soumettre. Personnellement, je suis prêt à travailler, mais la tâche comme

je l'aperçois dépasse les forces d'un seul homme, voire de quelques-uns, fussent-ils les mieux disposés. Une sorte de ralliement de toutes les énergies utilisables ne serait pas de trop.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Réponse de M. Duplessis

PERSONNELLE

Québec, le 16 novembre 1945.

Monsieur Esdras Minville, directeur
Ecole des Hautes Etudes Commerciales,
535, avenue Viger,
Montréal.

Cher monsieur Minville,

Je viens de recevoir votre lettre en date du 15 novembre courant, au sujet de la Conférence inter-gouvernementale canadienne.

Comme vous l'écrivez si bien, les problèmes à étudier et à résoudre, si possible, sont d'une telle envergure et d'une telle complexité qu'ils requièrent énormément de travail, beaucoup de préparation et beaucoup de soin. Vous avez également raison de vouloir faire contrepoids à la longue, tenace et perfide propagande des centralisateurs.

Le comité d'étude que vous suggérez est très intéressant mais il comporte certaines difficultés et plusieurs désavantages qu'il serait nécessaire de bien peser, je crois, avant d'en arriver à une décision définitive à ce sujet. Je partage évidemment votre opinion sur la nécessité d'avoir le personnel nécessaire et la collaboration de plusieurs experts. Je suis convaincu qu'à la reprise

de la conférence aucune décision définitive ne sera prise ou ne pourra raisonnablement et effectivement être adoptée.

Dans le plus court délai et aussitôt qu'humainement possible, nous pourrons nous rencontrer pour discuter ces questions sous tous leurs angles. Je comprends que, dans l'intervalle, vous voudrez bien continuer le travail que vous avez commencé.

Veuillez agréer mes amicales salutations.

Cordialement,

Maurice Duplessis

Le sens d'une vie [1]

par François-Albert ANGERS

1. Éloge funèbre de M. Esdras Minville prononçé à l'église Saint-Pascal-Baylon, le 12 décembre 1975.

Nous nous trouvons réunis à cette cérémonie pour rendre un dernier hommage à la dernière présence physique parmi nous d'un des fils les plus éminents du Québec. Prononcer le nom d'Esdras Minville, c'est tout de suite évoquer d'autres grands noms qui occupent une place dominante à notre Temple de la Renommée : Henri Bourassa, Edouard Montpetit, Olivar Asselin, Lionel Groulx. Il les a tous connus. Ils ont tous été ses maîtres à des degrés divers. Ils l'ont tous directement inspiré, Groulx plus que tout autre, mais aussi directement Montpetit aux H.E.C. et Asselin à la Rente. C'est avec eux, et par eux, dans leur enseignement et leur continuité, qu'il a voulu servir sa patrie et un idéal commun, patriotique et social, mais autant culturel et religieux. Mais par eux et avec eux, il est devenu lui-même un maître qui aura profondément marqué son époque par la richesse de sa pensée et de sa personnalité.

Mais nous sommes aussi, pour cette cérémonie, dans une église catholique. Et pour Esdras Minville, cela revêt une très grande importance. En effet, plus que toute autre chose, il a d'abord voulu être un chrétien accompli et fidèle. Et je ne crois pas avoir connu dans mes rencontres ou mes lectures, d'homme qui ait plus que Esdras Minville le souci de couler toutes et chacune de ses démarches dans le moule d'une profonde spiritualité. Aussi toute son activité prenait-elle le caractère d'une méditation vivante au bout d'une vie de méditation. De ce fait, sa vie, entièrement occupée aux problèmes politiques, économiques, sociaux, académiques, culturels et spirituels du Canada français, s'est déroulé très concrètement, très immédiatement, sous le signe des trois grandes vertus théologales de foi, d'espérance et de charité.

La cérémonie des funérailles, devant l'événement, se sent comme obligée de mettre une sourdine à l'accent *charité,* comme pour nous réconforter par la mise en valeur de nos raisons de foi et d'espérance. Pour Esdras Minville en effet, le temps de la charité vivante sur terre

est terminée. Et commence celui des avènements auxquels sa foi a cru et ses espérances se sont attachées. Mais quand on parle de charité à propos d'Esdras Minville, on entre dans le sens profond de sa vie. Pour lui, ce n'était pas le sens restreint des générosités envers d'autres plus démunis que lui dans la vie. Ce fut une vie totalement donnée, consacrée, par la mise des talents au service du bien commun — et non pas seulement du bien-être — du peuple dont il était issu. Et cela dans un esprit de totale disponibilité et de profonde modestie.

Sa modestie lui venait sans doute de ses origines modestes de fils de pêcheur gaspésien. Et son élévation graduelle vers un rôle de plus en plus éminent au Canada français n'en changea rien parce qu'en même temps il accédait lui-même au sens et aux perspectives de l'universel. Un trait significatif de cette modestie apparaît dans le fait que lui qui, par sa formation et par sa situation, a consacré sa vie aux problèmes économiques, bien sûr cependant dans toutes leurs dimensions aussi bien sociales, culturelles et spirituelles ! Lui qu'au moins l'un des plus grands économistes de l'heure au monde a reconnu comme un éclaireur dans la voie des concepts économiques les plus modernes ! Il a toujours refusé de se dire économiste ! L'idée haute qu'il se faisait de ce que doit être un *économiste,* un savant à son point de vue, lui interdisait de s'attribuer ce titre.

Mais je soupçonne qu'intervenait ici son sens du service à son peuple, de sa disponibilité à cette fin. Il ne voulait pas lui-même *être ce type de savant,* pour qui il avait la plus haute estime. Il voulait d'abord être un bienfaiteur de son peuple, l'aider concrètement à sortir de ses difficultés immédiatement. Plutôt que de travailler en chambre à des théories savantes mais à portée pratique plus lointaine, il a voulu marquer toute son oeuvre à ce sceau : concevoir pour servir et pour produire des effets bénéfiques immédiats. Oeuvre de politique économique en effet, plus que de science pure.

Pour mesurer la profondeur de cette charité, il faut

savoir jusqu'à quel point cette tâche lui a été ardue. De santé très frêle, il a pourtant accompli sa tâche à travers un travail incessant, poursuivi bien au-delà des heures de travail normal. Ses accomplissements sont en eux-mêmes un véritable triomphe de la force de l'esprit sur la matière, un miracle de la volonté de servir envers et contre toutes les déficiences d'une nature fragile. Mais il y trouvait son bonheur ; et l'on imagine par là quelle cruelle épreuve ont dû être pour lui ces quinze années de maladie qui l'ont saisi au moment de sa retraite et l'ont empêché de parfaire l'oeuvre déjà accomplie.

Mais ce n'est pas par hasard que j'ai parlé au début d'un hommage à la dernière présence physique d'Esdras Minville parmi nous. La foi et l'espérance pour lui et pour nous, ce n'est pas seulement l'espoir d'une vie meilleure dans l'éternité. Esdras Minville reste vivant parmi nous par son oeuvre dont la valeur était loin d'être circonstancielle. Il a pu apprendre avant ce départ, qu'après l'intervalle du conflit des générations que nous avons connu, avec ses tendances à mettre sur les tablettes ou à reléguer aux oubliettes les oeuvres des anciens, la jeunesse actuelle le retrouve dans ses recherches et s'émerveille de sa vision des choses. De toute façon, il a trop apporté d'idées neuves, de suggestions pratiques et constructives, trop influencé de gens pour que nous ne vivions pas aujourd'hui et longtemps encore des fruits de son travail dans ce qui nous arrive de mieux.

Inclinons-nous donc respectueusement et avec gratitude devant cette dépouille d'un grand Canadien-Français. Et disons-nous, nous particulièrement, ses amis, ses disciples, ses collègues, que nous avons un devoir envers sa foi et son espérance. Que sa vie nous soit non seulement un exemple, mais l'oeuvre vivante dont nous aurons le souci de valoriser les fruits.

■ ● ■

INDEX DES AUTEURS ET DES MATIÈRES

Septembre 1975 à juin 1976

(Les chiffres indiquent les pages)

NOTE IMPORTANTE : Erreur invraisemblable mais décelée seulement lors de la préparation de cet INDEX, nous nous aperçumes que la pagination de décembre 1975 a été intégralement reprise dans le numéro de janvier 1976. Cette répétition de la pagination 261 à 346, on devra en tenir compte dans la lecture de cet INDEX.)

A — TABLE DES AUTEURS

ALLAIRE, Georges :
Caroline découvrit le Père Noël, 341.

ALLEN, Patrick :
Les Jeux Olympiques, 271.
Actualités sur le vif, 388, 443, 583.

ANGERS, Fr.-Alb. :
Utilité du français, 1.
Origines de l'indépendantisme, 234.
Economie coopérative à bâtir, 261.
Fondation Esdras,-Minville 261.
Minville et les Hautes Etudes, 644.
Pensée économique de Minville, 629.
Eloge funèbre de Minville,802.

ARÈS, Richard :
Question sociale au Québec, 93.
Statistiques sur St-Léonard, 175.
Influence anglicisatrice de Montréal, 268.
La Commission Cliche, 330, 473, 565.
Les groupes non officiels, 384.
Le groupe italien, 439.
Le groupe grec, 562.
Livre du mois par Robert Choquette, 405.
Le travail en question, 325.
Le commissaire royal, 690.

BERGEVIN, André :
Bio-blibliographie de Minville, 764.

BOUTET, Odina :
Le lieu de notre dissolution, 494.

C.E.Q. : Deux pays, deux nations, 316.

DUBÉ, Blondin :
A pied et à bicyclette, 111.

FABI, Thérèse :
La violence chez Anne Hébert, 160.
L'effritement de Nelligan, 425.

GAGNON, Marcel-Aimé :
Minville et l'action nationale, 678.

GAULIN, André :
Résurgence, 169.
De la doctorite, 256.
La neige et le feu, 339.
Eugène Cloutier, 578.

GENEST, Jean :
Les revues au Québec, 46.
Religion des adolescents, 54.
Etats-Unis en 1975, 75.
Nos jeunes et la société, 124.
Actualités, 147, 245.
L'affrontement au monde, 199.
La loi 22, 327.
Jeunesse et mille maîtres, 298.
Jeunesse aux mille visages, 353.
Quels maîtres leur faut-il ? 508.
L'Etablishment, 482.
Sidbec, 410.
Langue de travail, 410.
L'entreprise en question, 606.

HARVEY, Pierre :
Stratégies de développement économique, 182.
Genèse d'une pensée, 627.

JACQUES, Léo :
La coopération, outil de libération, 87.
Esdras Minville, 140.

LÉTOURNEAU, Firmin :
M. Esdras Minville, 62i1.
LÉVESQUE, Delmas :
A propos d'entrepreneurship, 106.
LUSSIER, Doris :
Une république du joual, 598.
MINVILLE, Esdras :
Quelques inédits, 786.
MIRON, Gaston :
Robert-Lionel Séguin, 539.
NORMAND, Mme Paul :
L'enseignement privé, 283.
La répartition des prêtres, 458.
POISSON, Jacques :
Instantanés québécois, 594.
RIOUX, Albert :
La leçon de l'Algérie, 369.
RIOUX, Mathias :
L'imagination au pouvoir, 531.
TÉTRAULT, Jean :
Etat de notre sinologie, 547.
TORELLI, Maurice :
Nationalisme maurassien et monarchie, 16.
TREMBLAY, Richard :
L'autonomie universitaire, 28.
VÉZINA, Jean-Paul :
Politique industrielle et investissements, 525.

B — TABLES DES MATIÈRES

ACDI, 397.
Adolescent, 54 - 124 - 299 - 290 - 353.
Agriculture, 584.
Algérie, 369.
Allemagne, 29.
Alliance laurentienne, 234.
Angleterre, 29.
Anglicisation, 266.
Armée, 451.
Autonomie, 28 - 234.
Avortement, 365 - 402.
Baie James, 248 - 328.
Baillargeon, Pierre, 339.
Barbeau, Raymond, 234.
Beauvoir, Simone de, 66.
Bellax, Ben, 383.
Bicyclette, 111.
Bilinguisme, 587 - 590.
Bill 22, 1 - 590.
Canada, 30 - 316 - 590.
Capitalisme, 266.
CECO, 395.
C.E.Q. 285.
Charron, André, 201.
Chinois, étude du, 547.
Choquette, Jérôme, 392.
Choquette, Robert, 405.
Claudel, Paul, 71.
Cloutier, Eugène, 578.
Cogestion, 609.
Commission Cliche, 330 - 473 - 565.
Commission Estey, 422.
Communications, 154.
Concile, 200.
Conseil des Universités, 28.
Constitution, 586.
Coopération, 87 - 148 - 197 - 262 - 585.
Coubertin, Pierre de, 280.
Crime organisé, 395.
Criminalité, 138 - 395.
Croissance économique, 182 - 280.
Défense nationale, 399 - 451.
Démocratisation, 353.
Développement, 182 - 280.
Diplômes, 256.
Drapeau, 152.
Drapeau, Jean, 271 à 325.
Économie, 182 - 280 - 531.
Éducation, 80 - 360.
Éducation chrétienne, 463.
Éducation nationale, 253 - 335.
Éducation sociale, 296.
Enseignement privé, 282 - 463.
Entrepreneur, 105.
Entreprise, 606.
Esprit, revue, 199.
Esquimaux, 331.
Establishment, 482.
État, 33 - 289.
États-Unis, 29 - 76 - 309 - 312.
Famille, 83 - 100.

Féminisme, 338.
Fer, 411 - 422 - 491.
Fondation Minville, 261.
Français, 1 - 266 - 393 - 411 - 453.
France, économie, 606.
Gastronomie, 593.
Grec, le groupe, 562.
Grégoire, Mgr Paul, 96.
Handicapés, 293.
Hébert, Anne, 160.
Indépendance, 91 - 234.
Industrie, 525.
Inflation, 402 - 531 - 591.
Institut de tourisme, 593.
Italien, le groupe, 439.
Jeunesse, 54 - 124 - 299 - 290 - 353 - 508.
Jeux olympiques, 150 - 152 - 271 à 325 - 583.
Joual, 250 - 333 - 598.
Laïc, 458.
Langue, 384 - 439 - 562.
Libération, 87 - 261.
Liberté universitaire, 33.
Loi 22, 1 - 326 - 590.
Lussier, Doris, 598.
Marche, la, 111.
Maîtres, 298 - 508.
Maritain, Jacques, 214.
Mass-média, 300 - 361.
Maurras, Charles, 16.
Mounier, Emmanuel, 220.
Mines, 248.
Minorités, 384 - 439 - 562.
Minville, Esdras, 140 - 389 - 615 à 815.
Monarchie, 16.
Montréal, 266 - 271 à 325 - 384 - 439 - 465 - 562.
Multinationale, 248.
Musée, 157.
Natalité, 96.
Nationalisme, 16.
Nelligan, Emile, 425.
Noël, 341.
Père Gédéon, 598 - 603.
Personnalisme, 222.
Pocatière, Ste-Anne-de-la, 458.
Prêtres, 458.
Québec, 46 - 316.
Radio, 450 - 589.
Rapport Parent, 355.
Reine, 150 - 449.
Religion, 54.
Revues, 46.
Question sociale, 93.
Saint-Léonard, 175.
Santé, 111.
Secondaire, le, 80.
Séguin, Robert-Lionel, 539.
Sidbec, 411 - 491.
Sidérurgie du Québec, 411 - 491.
Sinologie, 547.
Socialisme, 224.
Société, 124.
Société de la baie James, 248 - 328.
Société S.J. Baptiste, 389.
Souveraineté culturelle, 246- 450.
Sudreau, rapport, 612.
Stress, 132.
Syndicats, 328 - 330 - 473 -565 - 608.
Télévision, 300 - 361.
Tiers-Monde, 130.
Travail, 325.
Trudeau, Pierre-E., 444.
Université, 28 - 446 - 453.
URSS, 310.
Vatican II, 200.
Winock, Michel, 201.

● ■ ●

NOS ANNONCEURS

Nos annonceurs participent à la vie de la revue.

Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...

Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurance vie

Avocats

Comptables

Fer

Imprimeries

Placements

Quincaillerie

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

À VOTRE SERVICE
DANS LE
GROUPE
DE
POINTE

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal H2X 3N9,
tél. : 844-2050

ASSURANCE-VIE

l'essentiel d'abord
Alliance
mutuelle-vie

AVOCATS

GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats

42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec
Téléphone : 692-3951

PHILIPPE GÉLINAS, c.r.
avocat

10, rue St-Jacques Montréal
Téléphone : 842-3571

COMPTABLES

Desforges, Germain
& Associés
Comptables agréés

210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2
Montréal 354 — Tél. · 388-5738

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
comptables agréés
Charles Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie, suite 4
Montréal 351 388-9251

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

11580 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL 478 - 648-7445

IMPRIMERIES

388-5781 8125, rue Saint-Laurent

Montréal, Qué. H2P 2M1

IMPRIMERIE
JACQUES-CARTIER INC.

Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

8477, 8e ave, Mtl H1Z 2X2
- 729-1851

hommages de

imprimerie
gagné
ltée

Typographie — Lithographie

TEL. : (819) 227-2212 ST-JUSTIN (Cté Maskinongé)

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl H1V 1J8
Tél.: 524-7541

LES AMIS DE LA REVUE

Hommage de

GUSTAVE BELLEFLEUR

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.

M. Brassard, prés.

256 est, rue Ste-Catherine
Montréal 129 - 288-3628-29

AURÈLE BRABANT

Assureur vie

1840, 55e av., Pointe-aux-Trembles
Montréal 530 - Tél. : 642-7907

BUFFET LOUIS QUINZE inc.

Banquets - mariages

7230, 19e avenue, Rosemont
Montréal 453 - 376-8660

GERMAIN CANUEL, avocat

31 ouest, rue St-Jacques
suite 400
Montréal 126 - 842-9403

Marc Lamontagne & Associés
Ingénieurs-conseils
Génie industriel

226 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec (842-2718)

GABRIEL CHARRON

563, 45e avenue
LaSalle - 366-9116

NORMAND CHEVRIER

opticien d'ordonnances
lentilles cornéennes

537, rue Cherrier
Montréal H2L 1H2 - 845-2673

Hommage de

JEAN-MARIE COSSETTE

GILLES-H. DESJARDINS

Case postale 40
Rapide-des-Joachims
Comté de Pontiac

HOMMAGE
D'UN AMI

Hommage de

GILLES MARCHAND

LES AMIS DE LA REVUE

LAINE PAUL GRENIER Enrg.
Spécialité : Laine du Québec
2301 est, rue Fleury
Montréal 360 - 388-9154

Dr ALBAN JASMIN
7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

CLAUDE LACOSTE, C.G.A.
5325, rue Hubert Guertin
Saint-Hubert, Québec
Téléphone : 678-2947

Jean-Hubert Maranda, avocat
325 est, boulevard St-Joseph
Montréal - 288-4254

Dr ROBERT MICHAUD
241 ouest, rue Fleury
Montréal 357

PEINTURE BLAINVILLE ENRG.
1020, boul. Labelle
Blainville - 435-0248
George Mainville

PHARMACIE LÉTOURNEAU
3828, boul. Décarie
Montréal - 484-7311

DOCTEUR FERNAND POIRIER
822 est, rue Sherbrooke, suite 400
Montréal 132 Lan-3000

MAURICE PRÉVOST
Directeur général
Cégep de Thetford Mines

MICHEL ROBILLARD, Notaire
2650 est, rue Beaubien
Montréal 402 - 728-4541

ABONNEZ
UN
AMI

HOMMAGE DE
ROBERT VACHON
Médecin

HOMMAGE
D'UN AMI

COMPLIMENTS DU

Mouvement National des québécois

ET DES SOCIÉTÉS MEMBRES :

SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
SNQ CENTRE DU QUÉBEC
SNQ CÔTE-NORD
SNQ EST DU QUÉBEC
SNQ DES HAUTES RIVIÈRES
SNQ DU LANAUDIÈRE
SSJB DE MONTRÉAL
SNQ OUTAOUAIS-NORD
SNQ RÉGION DE L'AMIANTE
SNQ RÉGION DE LA CAPITALE
SNQ DES LAURENTIDES
SNQ SAGUENAY - LAC ST-JEAN
SNQ RICHELIEU - YAMASKA
SSJB DE ST-JEAN
SSJB DE LA MAURICIE

GROUPE DE POINTE

- ASSURANCE-VIE
- SERVICES FIDUCIAIRES

L'ECONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE

SOCIÉTE NATIONALE DE FIDUCIE

UN SEUL SIEGE SOCIAL:

385 est, rue Sherbrooke, Montréal - H2X 1E5
Tél.: 844-2050
Télex: 05-267465

La Solidarité

Compagnie d'assurance
sur la vie
Siège social
à Québec

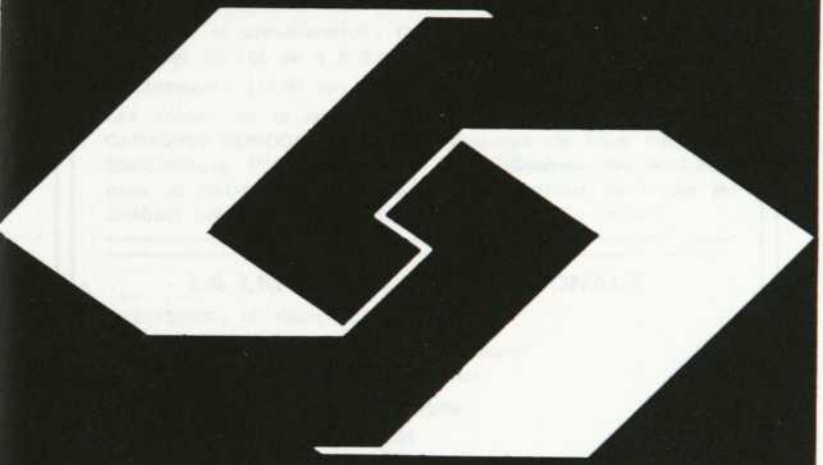

Agences

Bas Saint-Laurent
106, rue St-Germain est
Rimouski
(418) 724-4131

Champlain
455, boul. Charest est
Québec
(418) 524-4185

Chomedey
407, boul. Curé Labelle
Chomedey
(514) 688-3832

Grand Portage
506, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup
(418) 862-6913

La Chaudière
660, boul. Renaud
Beauceville-Est
(418) 774-3387

L'Estrie
13, rue Wellington nord
Sherbrooke
(819) 569-5533

Maisonneuve
1030, rue Cherrier
Montréal
(514) 527-8978

Nord-Ouest
4, 1ère Avenue ouest
Amos
(819) 732-5268

Saguenay
23, rue Racine est
Chicoutimi
(418) 543-1531

Saint-François
383, rue Hériot
Drummondville
(819) 472-1151

STATISTIQUES

De septembre 1975 à juin 1976, la revue L'ACTION NATIONALE a obtenu la collaboration de 27 auteurs qui ont écrit 67 articles. Le tout forme environ 900 pages d'information pour nos lecteurs.

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION : JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Succursale N, Montréal, H2X 2N2 ou Tél. de 3 à 6 : 866-8034

Abonnement : $10.00 par année. De soutien : $15.00

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS : Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE : M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER : M. Yvan Sénécal

DIRECTEURS :

MM. René Chaloult
M. Yvon Groulx
Richard Arès
Dominique Beaudin
Albert Rioux
Jean-Marc Léger
Jean Genest
Patrick Allen
M. et Mme Michel Brochu
Claude Trottier
Jean Mercier
Jean Marcel
Rosaire Morin
Jean-Marc Kirouac
Dr Pierre Dupuis
Léo Jacques
Dr Jacques Boulay
Charles Castonguay
Guy Bouthillier

DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ : M. Sylvestre Labelle

Autonomie économique

«Que faut-il entendre par indépendance économique?

L'idée d'indépendance économique s'est établie sur une et même plusieurs équivoques, et c'est pourquoi d'une idée saine est sortie l'une des plus dangereuses hérésies politiques dont le monde moderne ait eu à souffrir: le nationalisme économique que l'on retrouve en bonne partie à l'origine de la guerre de 1914, de la crise de 1929 et de la guerre de 1939.

L'équivoque porte sur la notion même d'indépendance: elle a été conçue comme l'aptitude d'un peuple à satisfaire lui-même tous ses besoins, sans recourir à l'échange ou en y recourant le moins possible... Ainsi conçue, l'indépendance économique est une pure utopie.... Pas un pays au monde — pas même les États-Unis, pas même la Russie contemporaine qui l'une et l'autre possèdent les richesses les plus abondantes et les plus variées — qui puisse, à moins d'asservir sa population, produire lui-même tous les biens nécessaires à l'infinie diversité des besoins humains.

Et pourtant, cette idée est bonne en soi et vaut qu'on en cherche la réalisation. À la condition de la concevoir sainement. Aussi y a-t-il lieu de distinguer entre indépendance et autonomie. Soulignons deux exigences de cette conception de l'autonomie: 1) pleine utilisation et donc connaissance parfaite du milieu physique; 2) aptitude des hommes à produire et à entretenir des relations d'échange..... C'est en dirigeant lui-même toutes les fonctions de la vie collective, la fonction économique peut-être encore plus que les autres, qu'il gardera à sa culture valeur de nécessité sociale, et du fait même, à son milieu ethnique, puissance de conservation et de renouvellement de sa culture.» Esdras Minville: Les conditions de l'autonomie économique des Canadiens-Français, dans L'Action nationale, mai 1951, p. 261-266.

•

Notre patriotisme

«Nos gens ne pensent pas nationalement; ils ignorent tout de leurs devoirs envers la collectivité nationale, ne soupçonnent même pas la nécessité pour chacun d'ordonner sa vie au progrès de cette collectivité.

Notre peuple a peut-être plus que tout autre ce patriotisme instinctif qui exulte en certaines circonstances mais s'affale et disparait l'instant d'après. Et c'est ce qui explique que notre vie nationale, au lieu de se développer selon une courbe régulière, ne s'exprime qu'en une suite désordonnée d'hésitations, de sursauts, d'abandons et de reprises.

Mais pourquoi donc notre patriotisme ne parvient-ils pas à dépasser les régions imprécises de l'instinct, à pénétrer l'intelligence, à s'élever à la hauteur d'une conviction et d'une règle de vie?

Parce que rien de sérieux n'a été entrepris pour lui constituer ce que nous appellerions une base doctrinale, mais qu'au contraire, on a tout fait pour désorganiser, désaxer les intelligences à ce point de vue.

Que de directives contradictoires et souvent puériles, que de mots d'ordre absurdes ceux-là même qui étaient chargés de le diriger n'ont cessé de jeter à notre pauvre peuple, depuis le «canadianisme tout court» jusqu'au bilinguisme intégral», en passant par «l'unité nationale», le «Fédéralisme», la «largeur d'esprit», les «concessions réciproques et honorables», etc. Quoi d'étonnant alors si, réduit à ne recevoir plus de son élite qu'un pareil salmigondis de doctrines informes et contradictoires, notre peuple ne fasse pas preuve d'un patriotisme bien éclairé, bien vivant?»

ESDRAS MINVILLE: «L'Action nationale», décembre 1933, p. 226.

•

ACHEVÉ D'IMPRIMER
À L'IMPRIMERIE GAGNÉ LTÉE
SUR PAPIER DE LUXE
PLAINFIELD APRICOT.
Septembre 1976.